MSE La Tombelle

Annexe I

Étude paysagère *réalisée par le paysagiste Olivier GARDERE du Cabinet BINON*

MSE La Tombelle

Etude d'impact sur l'environnement
Volet paysager

Parc éolien de la Verse
Commune de Guiscard (Oise)

CABINET BINON
Architectes paysagistes

8 bis Place de la Gare
59300 VALENCIENNES

Tél : 03.27.62.02.62.
Fax : 03.27.62.35.66.

E-mail : cabinet.binon@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION — *4*

OBJET ET DEMARCHE DE L'ETUDE — 4

2 CADRAGE PREALABLE — *5*

2.1 Localisation du site d'implantation préférentielle du projet — 5

2.2 Localisation de la zone de Guiscard — 6

3 METHODOLOGIE — *7*

3.1 Le paysage est l'expression d'un territoire. — 7

3.2 Les périmètres d'études — 7

3.3 Les consultations des organismes compétents — 9

3.4 Le contexte régional, départemental et local — 10

4 PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS — *12*

4.1 Les unités paysagères — 13

4.2 Le socle géologique du paysage — 14

4.3 La topographie — 15

4.4 L'hydrographie — 19

4.5 Un patrimoine naturel fréquenté — 22

4.6 Paysage et milieu humain — 29

5 LE TOURISME EN PRISE AVEC UN PATRIMOINE BÂTI — *41*

5.1 Localisation des points touristiques et du patrimoine culturel — 41

5.2 Le recensement des monuments historiques classés et inscrits présents sur l'aire d'étude — 42

5.2.1 Les monuments historiques à proximité immédiate du site d'implantation préférentielle — 43

5.2.2 Les monuments historiques dans le périmètre rapproché du site d'implantation préférentielle — 43

5.2.3 Les monuments historiques dans le périmètre éloigné du site d'implantation préférentielle — 44

5.2.4 Les monuments historiques dans le périmètre lointain du site d'implantation préférentielle — 45

6 CONCLUSION DE L'ÉTAT INITIAL — *52*

7 PRESENTATION DES VARIANTES DU PROJET ET CHOIX DU PROJET — *53*

7.1 Variante 1 : Neuf éoliennes réparties sur deux sites — 53

7.2 Variante 2 : Quatre éoliennes alignées sur la plus grande dimension du site — 54

7.3 Variante 3, la variante choisie : Cinq éoliennes alignées sur la plus grande dimension du site — 55

7.4 Plan du permis de construire du parc éolien de Guiscard — 56

8 LES EFFETS DU PARC EOLIEN SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE — *57*

8.1 Etude de visibilité — 58

8.1.1 Hauteur visible des éoliennes 58
8.1.2 Impact visuel 59
8.2 Etude de non visibilité 60
8.3 Plan de localisation des photographies 62
8.4 Les vues du projet 63
9 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE 89
9.1 Covisibilités avec les sites patrimoniaux 89
9.2 Covisibilités entre projets éoliens 89
9.3 Perception locale du parc éolien 89
10 COMPOSITION PAYSAGERE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET EOLIEN 90
10.1 Implantation des éoliennes et plantation des abords de voiries structurant pour l'espace communal 90
10.2 Le projet d'accompagnement du projet éolien dans son contexte urbanistique 91
11 EFFETS LIES AU CHANTIER DE CONSTRUCTION 92
11.1 L'aménagement du site et des pistes d'accès 92
11.2 Le creusement des fondations, le ferraillage et la coulée du béton 92
11.3 Le raccordement au réseau 93
11.4 L'accompagnement et la re-végétalisation du site 93
11.5 Synthèse des impacts paysagers liés à la phase chantier 94
12 CONCLUSION DE L'ETUDE 95

1 INTRODUCTION

Cette étude paysagère porte sur l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Guiscard appartenant à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, dans le département de l'Oise (60). Située à 9,9 kms au nord de l'agglomération de Noyon, cette commune s'inscrit dans l'entité paysagère du Noyonnais. Cette zone de projet a été retenue par les élus lors de l'élaboration de leur dossier *Zones de Développement Eolien* (ZDE), autorisé par arrêté préfectoral du 19 mai 2010.

Les paysages environnants sont ceux de plaines cultivées ponctuées de poches herbagères, ondulés de collines et petites vallées offrant des boisements. L'installation d'éoliennes va marquer la perception visuelle de ce paysage. Le volet paysager est une des études indispensables pour mesurer l'impact du projet. Dans l'optique de développement des énergies renouvelables, il s'agit de réussir l'implantation de ce projet éolien en réelle harmonie avec le site d'accueil.

OBJET ET DEMARCHE DE L'ETUDE

Cette étude a pour objectif d'analyser l'environnement paysager du projet de la MSE La Tombelle, afin de faire état des potentialités et des carences du site. Cette étude permettra à son tour de réaliser une analyse plus critique et définira les grandes orientations et précautions à prendre concernant l'implantation des éoliennes.

2 CADRAGE PREALABLE

2.1 Localisation du site d'implantation préférentielle du projet

LEGENDES

Zone d'implantation préférentielle de Guiscard

Parcs éoliens existants

Parc éolien P.C accordé

Périmètre communale

Périmètres d'étude de la zone d'implantation préférentielle de Guiscard

15 km

10 Km

1Km

N

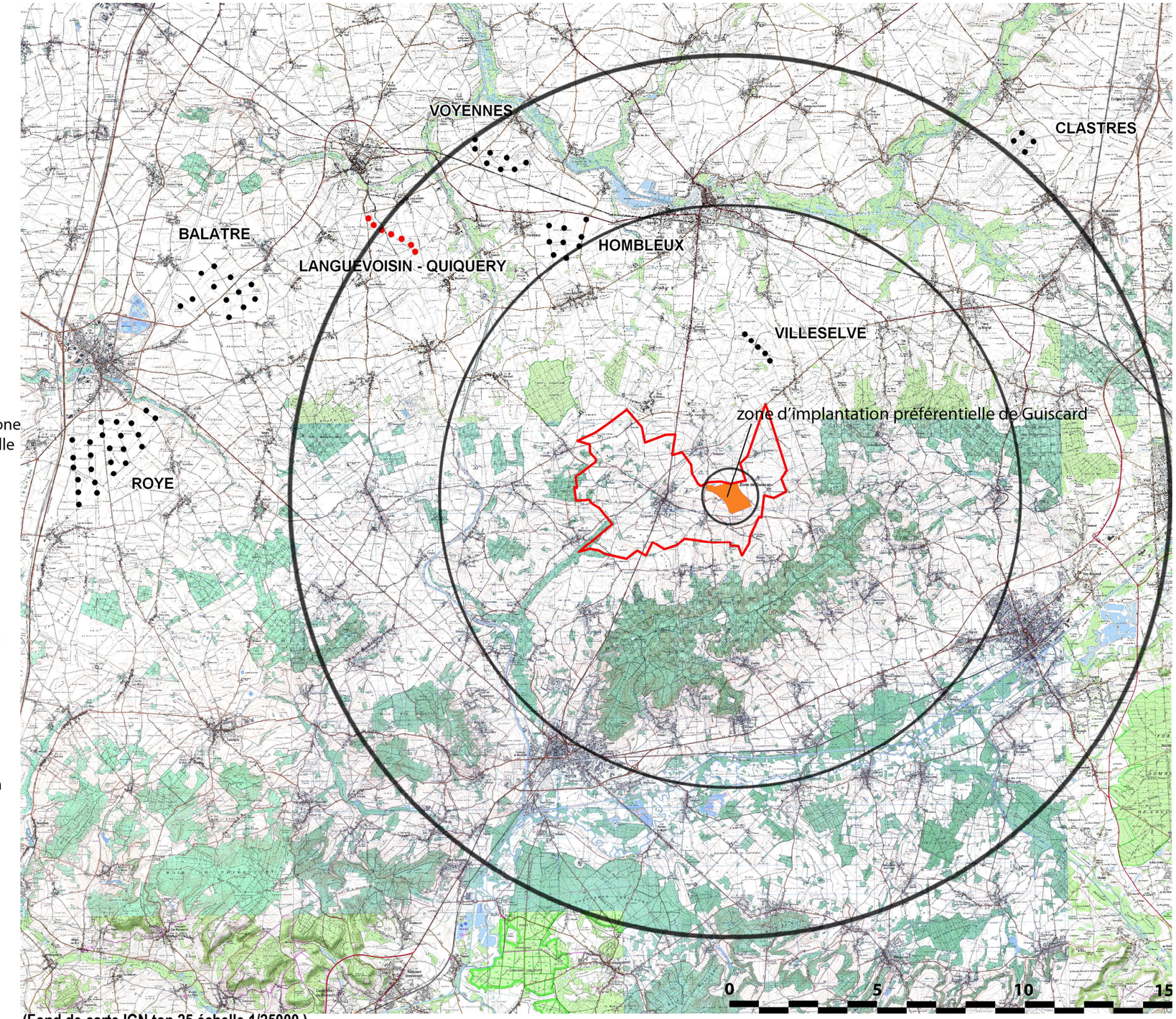

(Fond de carte IGN top 25 échelle 1/25000)

2.2 Localisation de la zone de Guiscard

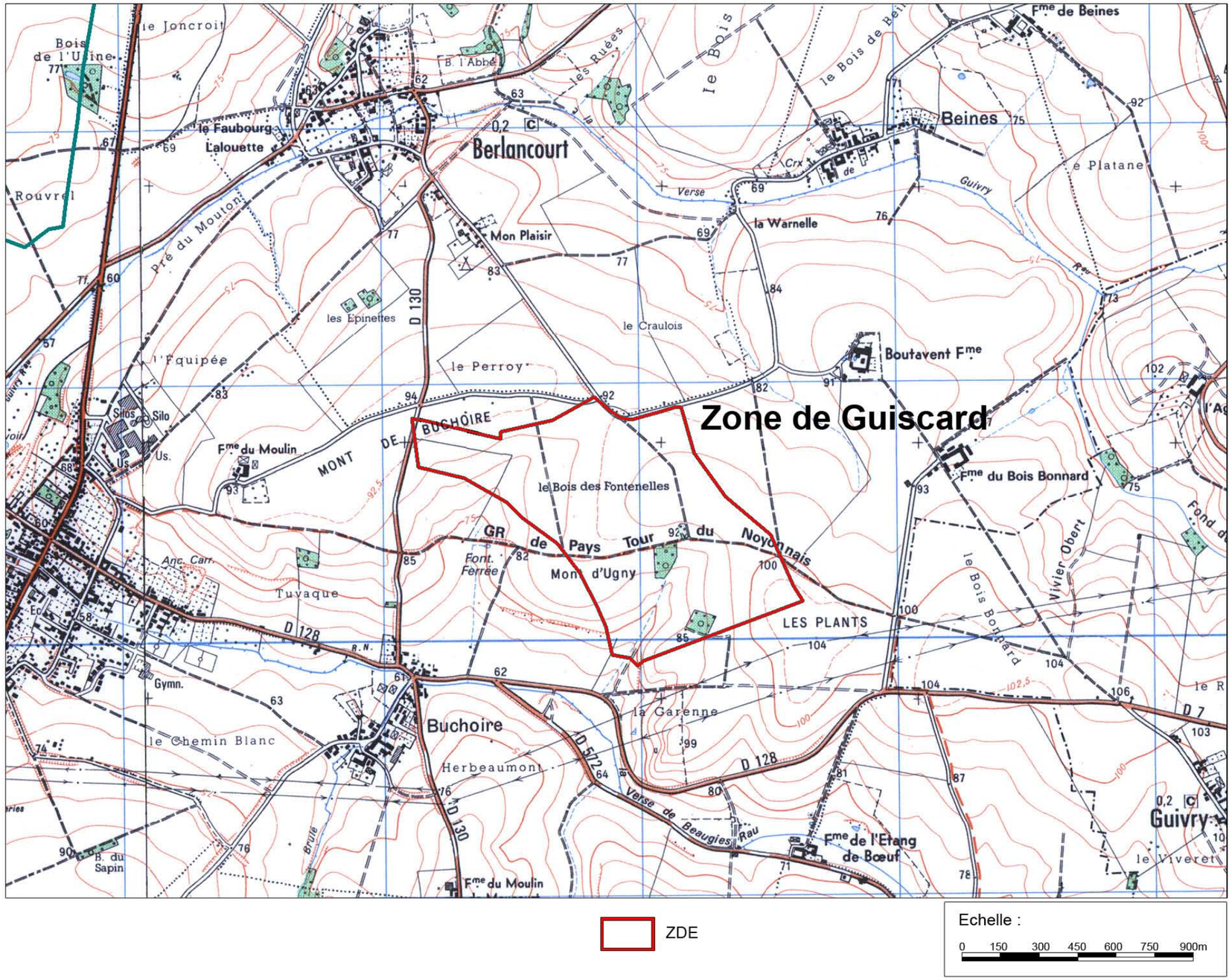

3 METHODOLOGIE

3.1 Le paysage est l'expression d'un territoire.

Son étude est donc fondée sur les données physiques (relief, hydrographie…), humaines (urbanisation, tourisme, histoire…) et aussi des données plus « sensibles », liées au ressenti de chacun.

Cette étude du paysage va permettre de définir les structures paysagères composant les grands ensembles, appelés *unités paysagères*, afin d'affiner les différentes perceptions du site concerné, ainsi que ses sensibilités.

Notre diagnostic s'appuiera sur deux analyses complémentaires :

- l'analyse des structures paysagères : elle permet de décrire la réalité paysagère du territoire en envisageant les différents éléments qui constituent le site à l'échelle de l'aire lointaine et rapprochée. Ce sont d'abord les éléments naturels puis les éléments humains.
- l'analyse du site en lui-même : elle concerne les points de vue et les champs de vision sur le site, pour permettre d'appréhender les différents modes de perception du territoire par les utilisateurs. C'est ici l'aire d'étude immédiate qui sera utilisée pour s'intéresser aux possibilités de perception visuelle.

3.2 Les périmètres d'études

Selon le *Guide Etude d'impact éolien* publié par l'ADEME et le MEDD, la délimitation de l'aire d'étude est établie selon une formule théorique :
Rayon de l'aire d'étude = (100 + nombre d'éoliennes) x hauteur totale des éoliennes.
Dans notre cas : (100 + 5) x 126,25 = rayon de 13.26 kms.
Nous avons décidé d'élargir ce rayon à 15 kms, car le projet se situe dans un paysage assez ouvert, notamment vers le nord-ouest, sur le plateau du Santerre.

Pour chaque composante de l'analyse paysagère, des variantes et de l'évaluation des impacts, plusieurs échelles sont abordées pour l'étude du site.

Aire lointaine	Aire rapprochée	Aire immédiate
→ 10 à 15 km autour du projet → Cartes au 1/100 000ème Identification de l'unité paysagère : - situe le projet dans son environnement global, - vérifie la compatibilité du projet avec le site d'accueil - détermine les éventuelles covisibilités avec les parcs éoliens existants	→ 1 à 10 km autour du projet → Cartes au 1/50 000 ème et/ou 1/25 000 ème Identification des structures paysagères : - définit les arguments de conception du nouveau paysage, o en déterminant les pistes d'aménagement o en précisant le projet de paysage	→ 1 km autour du projet → Cartes au 1/5 000 ème Identification des éléments paysagers : - détermine la composition de la structure paysagère, - permet de traiter les abords du projet - définit les conséquences du chantier

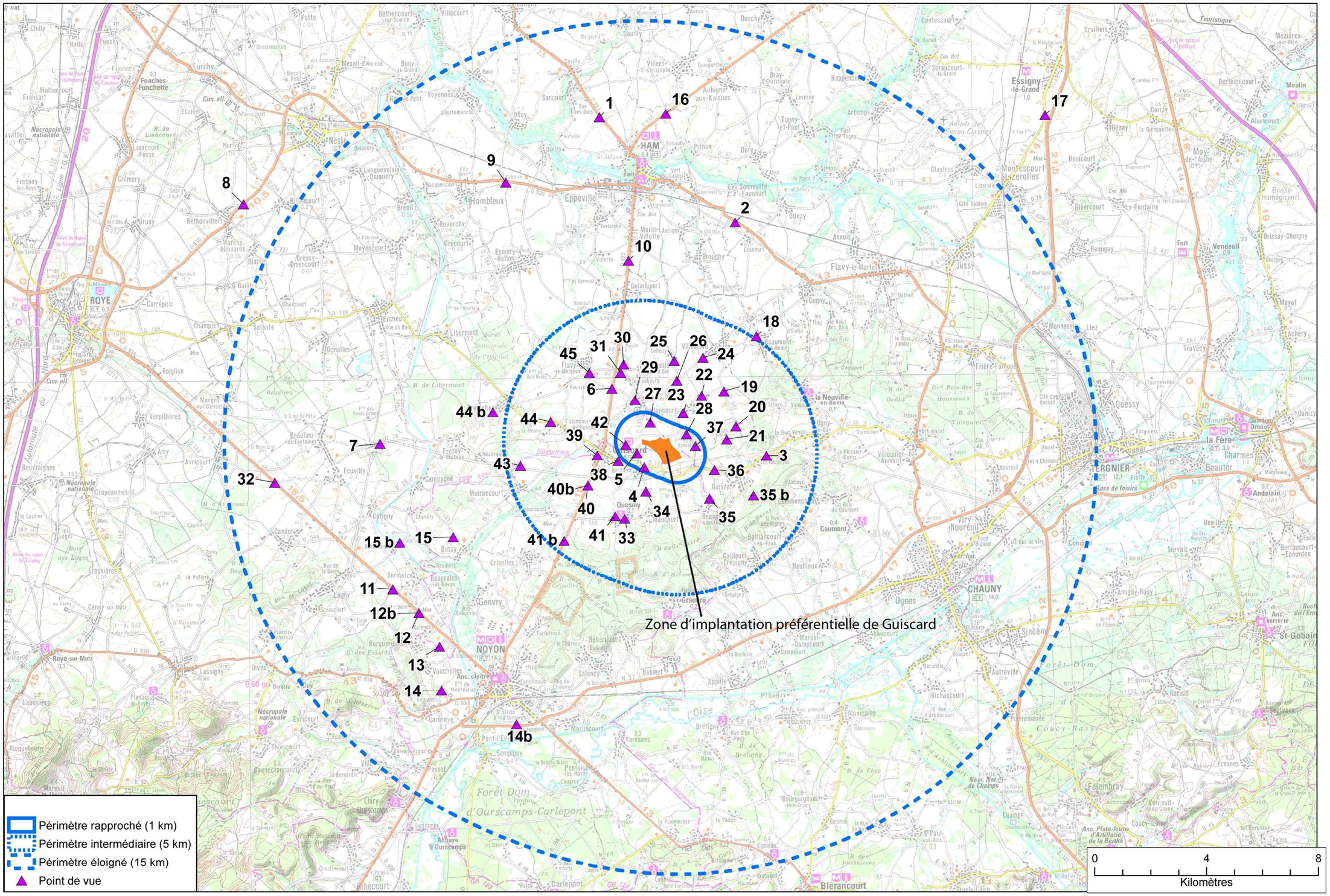

Réalisation : AIRELE - Juin 2011
Projection : Lambert II étendu

Source de fond de carte : Carte Scan 100
Sources de données : Enertrag, 2009 - AIRELE, 2008 - Limites communales, consultation du site INFOTERRE, 2006

Sur cette présente carte la numérotation correspond aux prises de vues utilisées dans l'état initial et l'analyse des effets du parc sur le paysage.

3.3 Les consultations des organismes compétents

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes adressés aux organismes compétents, afin qu'ils nous fournissent des informations et des données permettant de compléter l'approche paysagère du territoire dans lequel s'inscrit le projet, notamment en ce qui concerne les monuments, les sites de valeur et les chemins de randonnée.

Nos investigations ont porté sur les sites internet des organismes concernés : la DREAL Picardie, le Conseil Régional Picardie, le Conseil Général de l'Oise, la Base Mérimée, le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), la CCPN (Communauté de Communes du Pays Noyonnais), le CRT (Comité Régionale du Tourisme) et le CDT (Comité Départemental du Tourisme).

3.4 Le contexte régional, départemental et local

Le projet du Parc éolien de la Verse s'inscrit dans les politiques publiques régionales, départementales et locales de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

3.4.1 Le contexte au niveau régional

Au niveau régional, « l'avant-projet de schéma régional éolien pour un développement soutenu et maitrisé de l'énergie éolienne en Picardie » en date de septembre 2011 définit à l'échelle régionale les zones favorables au développement éolien et s'inscrit en cohérence avec la législation européenne concernant l'énergie et le climat et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle 2 »).
La Picardie dispose d'un gisement éolien important. Souhaitant l'exploiter, la région a défini un schéma éolien qui a pour objectif de disposer d'un parc éolien de 1100 éoliennes en 2020. Ce qui augmenterait sa puissance de 2051 Mégawatts. Les 367 éoliennes existantes en 2010 produisaient 749MW. Le projet d'implantation à Guiscard fait partie intégrante de cette ambition.

La Zone de Développement Eolien de Guiscard est cartographiée dans ce schéma régional en zone favorable (cf extrait ci-contre).

3.4.2 Le contexte au niveau départemental

Au niveau départemental, la DDE de l'Oise a publié dans le Cahier de l'Oise une *réflexion cadre sur l'éolien dans l'Oise* en date de juillet 2007, qui est à la fois un outil de positionnement sur les Zones de Développement Eolien et une aide à la décision. Elle n'a pas de valeur réglementaire et définit les espaces les plus sensibles au regard de l'implantation de nouvelles fermes éoliennes.

Comme le montre « l'avant-projet de schéma éolien pour un développement soutenu et maîtrisé de l'énergie éolienne en Picardie » de septembre 2011, ci-contre, la zone de Guiscard est en dehors des zones peu favorables au développement éolien.

3.4.3 Le contexte local

Au niveau local, la CCPN a élaboré un dossier de Zone de Développement Eolien sur le territoire. Après délibération des communes d'accueil des zones, dont Guiscard, un dossier a été déposé en décembre 2008. La zone de Guiscard a été accordée par arrêté préfectoral en date du 19 mai 2010.

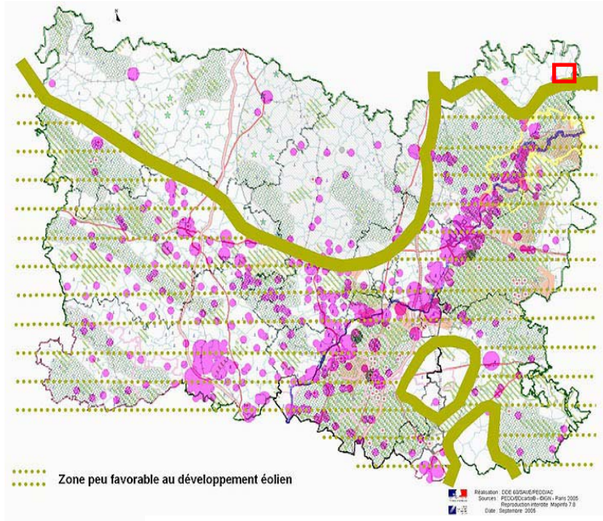

Contexte départemental :Réflexion cadre sur l'éolien dans l'Oise – Juillet 2007(source DREAL).

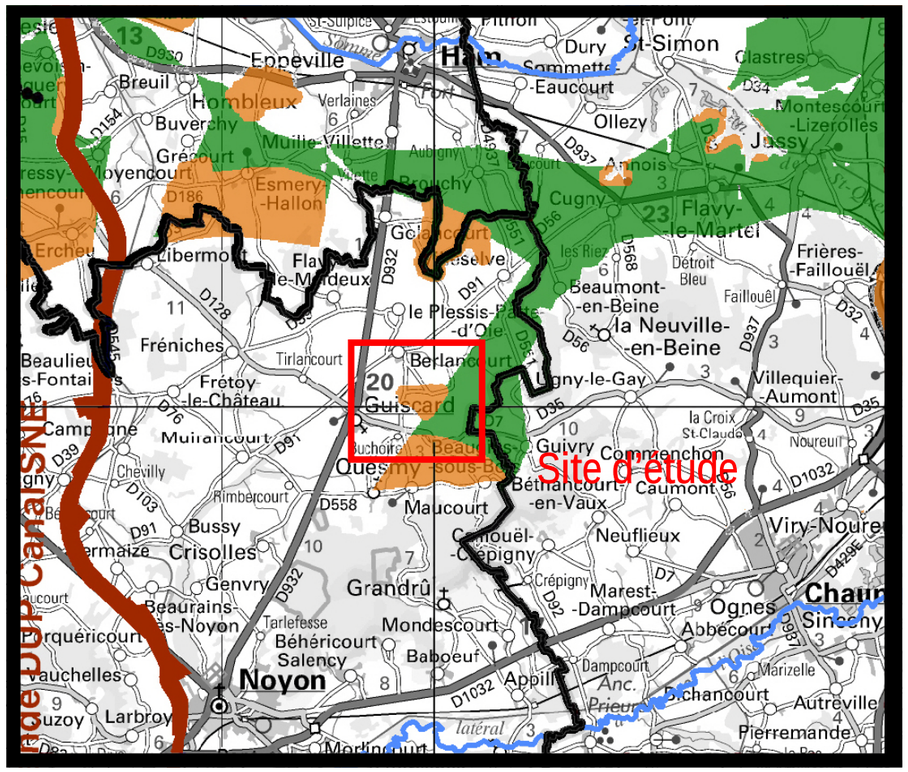

Contexte régional : Recadrage de l'avant-projet de schéma éolien pour un développement soutenu et maîtrisé de l'énergie éolienne en Picardie de septembre 2011 (source : DREAL), ciblé sur le site de Guiscard.

Le projet éolien de la Verse s'inscrit donc bien dans la continuité et la traduction spatiale des schémas régional et départemental sur le développement éolien.

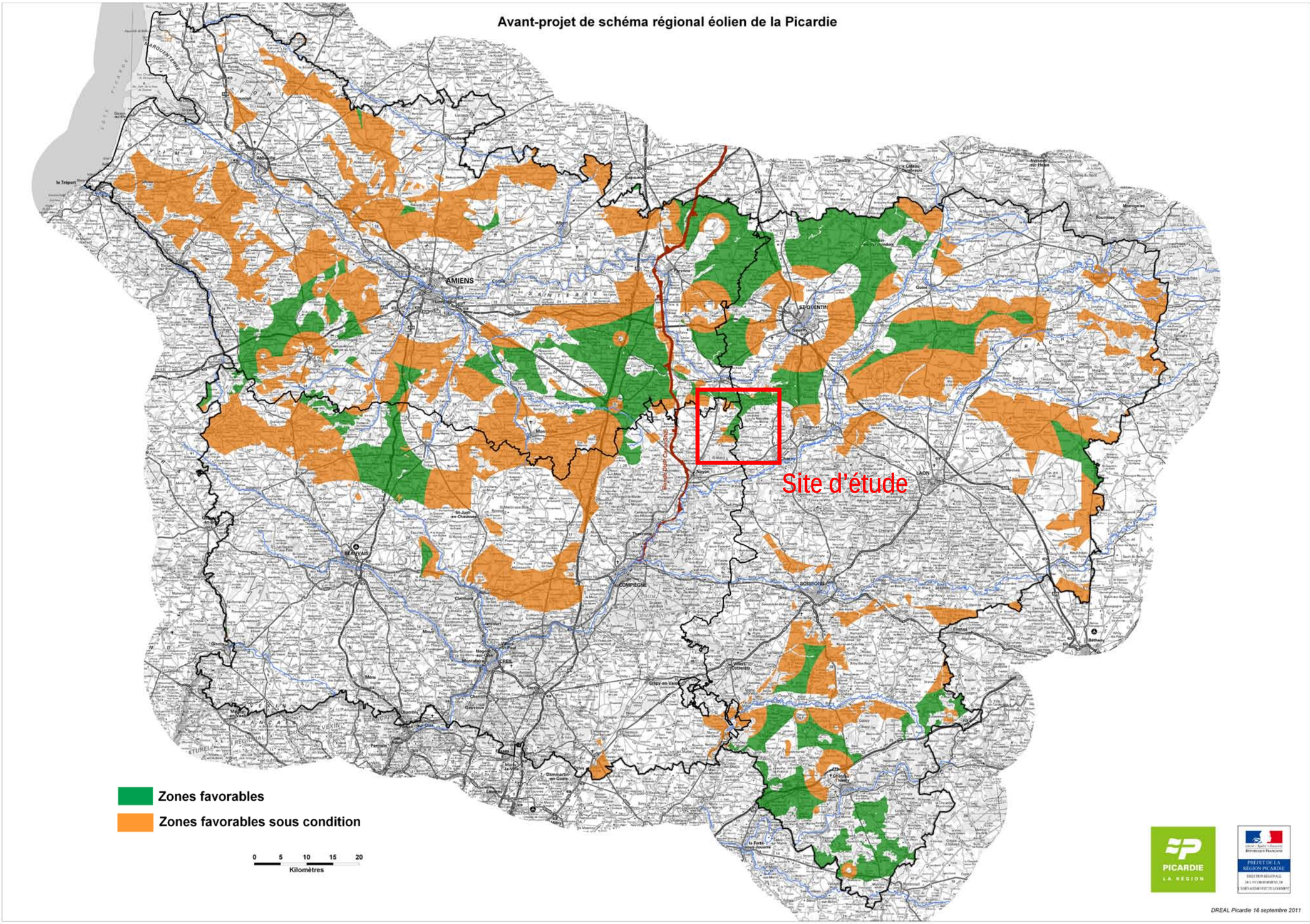

Avant-projet de schéma éolien pour un développement soutenu et maîtrisé de l'énergie éolienne en Picardie de septembre 2011 (source : DREAL)

LES UNITES PAYSAGERES

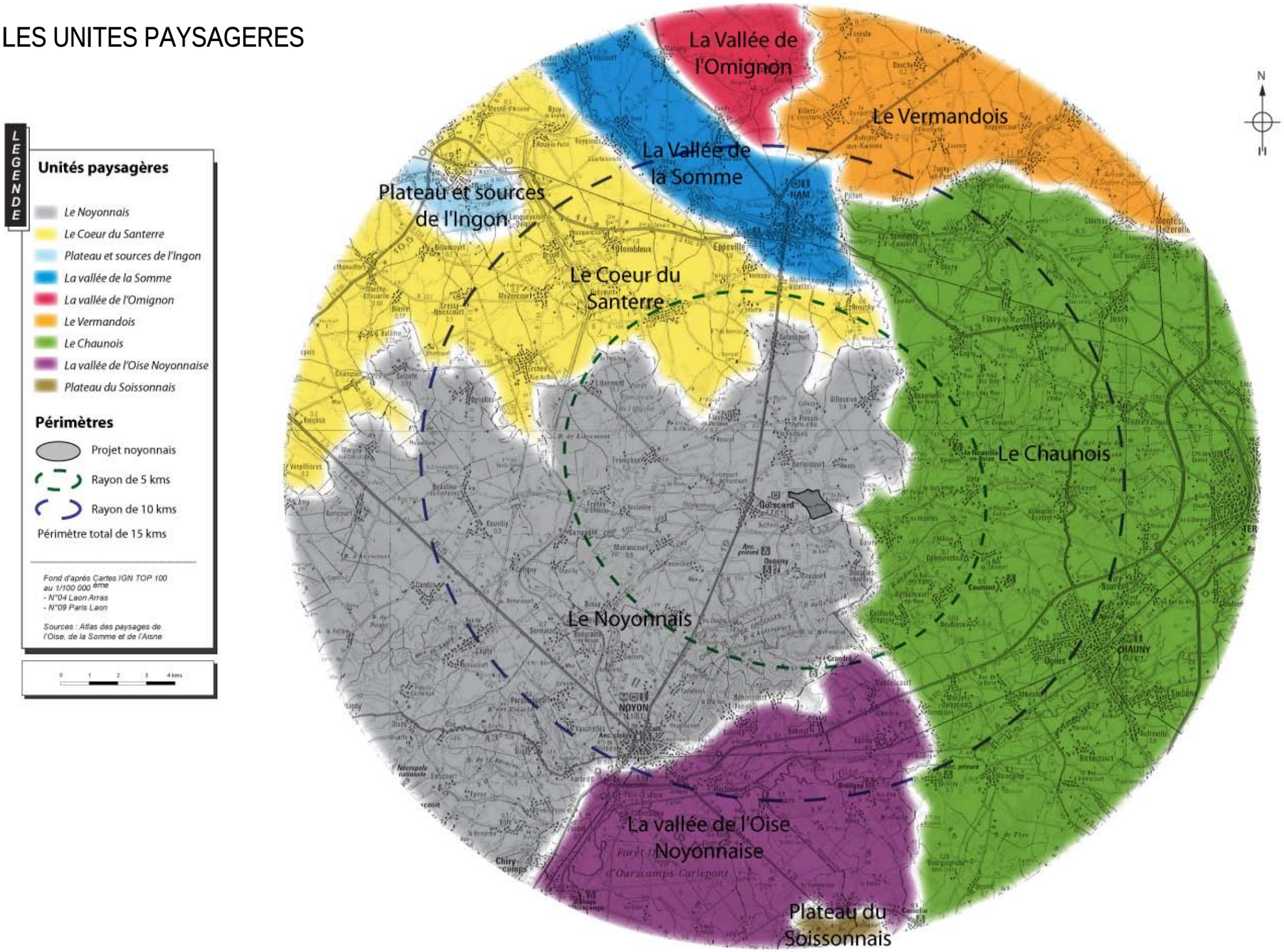

L'étude des unités paysagères et de leurs caractéristiques va permettre de situer le projet dans son environnement global, par rapport à des réalités naturelles, géographiques et géomorphologiques.

4.1 Les unités paysagères

Le site d'implantation préférentielle se situe à l'extrême nord-est du département de l'Oise, à l'interface du sud-est de la Somme et l'ouest de l'Aisne. D'après *l'Atlas des Paysages de l'Oise*, il s'inscrit dans une entité paysagère, le Noyonnais, au relief doux combinant des vallonnements et des collines, faisant son unité (*voir carte des unités paysagères page précédente)*.

Les paysages ruraux du Noyonnais sont ainsi variés, composés de plaines cultivées, de grandes cultures à champs ouverts, avec des poches herbagères, de petites vallées humides au fond boisé, de petits plateaux et buttes calcaires formant des collines et des monts, souvent boisés.

L'histoire a marqué le territoire, notamment avec les voies gallo-romaines et les traces du passage de la première guerre mondiale (cimetières, nécropoles, reconstructions en brique…).

Cette entité est bien desservie au niveau des infrastructures, avec la présence de l'autoroute A1 (Lille-Paris) tout à l'ouest, la RD 934 (ancienne voie gallo-romaine reliant Noyon à Amiens via Roye), le canal du Nord. La RD 932 relie Noyon à Ham, du nord au sud. Au sud, la RN 32, le canal latéral à l'Oise et la voie ferrée complètent la desserte d'est en ouest.

Le Noyonnais se fond au nord vers le plateau fertile du *Cœur du Santerre*. Selon *l'Atlas des paysages de la Somme*, le paysage y devient rigoureusement plat, beaucoup plus agricole, avec principalement des grandes cultures à champs ouverts, que l'on nomme les openfields, qui dégagent un horizon uniforme, ponctué de temps à autre par un village entouré de sa couronne herbagère, un château d'eau, des poteaux ou pylônes électriques ou encore un bois isolé. Cette unité est légèrement entaillée par la *vallée de l'Ingon*, autour de la ville de Nesle.

Juste au nord, la partie *amont* de la *Vallée de la Somme* traverse l'agglomération de Ham. Au niveau des horizons du Santerre, la vallée est peu marquée. Ses horizons sans limite accrochent peu de repères, mais on la devine quand la ripisylve est plus développée. La *Somme* canalisée suit le cours naturellement sinueux du fleuve. Le paysage y est agro-industriel, avec la sucrerie d'Eppeville notamment.

Au nord-est, le *Vermandois* est une plaine agricole légèrement ondulée, bénéficiant de sols limoneux propices aux grandes cultures, d'après *l'Atlas des paysages de l'Aisne*. Région fortement industrialisée, le Vermandois présente une urbanisation dense. Cette unité est engravée par la *vallée de l'Omignon*, vallée verte assez discrète, située au nord des plateaux du Vermandois.

A l'est du Noyonnais, dans le département de l'Aisne, se trouve une entité assez large autour de la cuvette de la vallée de l'Oise : le *bassin Chaunois*. C'est une vaste plaine alluviale dont la forme incurvée lui a valu ce nom de «bassin», au caractère humide et à la topographie adoucie. La rivière dessine d'amples méandres, élargissant ainsi le lit majeur.

Le Noyonnais est bordé au sud par la *vallée de l'Oise Noyonnaise*. Cette partie de la vallée est composée de paysages agricoles, de canaux et de forêts. Selon *l'Atlas des paysages de l'Oise*, la rivière y est très sinueuse et de petit gabarit. Elle est doublée d'un canal navigable qui a structuré le paysage. On trouve un fond humide et agricole en rive gauche et un fond urbanisé et industriel en rive droite du canal. Au sud de la vallée, débute le *plateau nord du Soissonnais*, paysage de boisements sur les franges.

Paysage de collines du Noyonnais (Guiscard)

Les limites du Santerre avec les bois Noyonnais à l'horizon (Hombleux)

La ripisylve de la vallée de la Somme perceptible en arrière-plan (Offoy)

Toutes ces unités paysagères composent l'entité dans laquelle se situe le projet à grande échelle. L'ambiance du paysage du Noyonnais est variée, avec des paysages ouverts comme un peu plus cloisonnés. Le site d'implantation préférentielle, dans le vallon de la Verse, est en l'occurrence, assez ouvert, de par la prédominance des grandes cultures et son emplacement à l'écart des massifs forestiers. Egalement le site de Guiscard en limite du bassin Chaunois, offre un paysage de grandes cultures, ménageant des ouvertures sur l'horizon.

La plaine de la vallée de l'Oise (Noyon)

4.2 Le socle géologique du paysage

Selon l'Atlas des paysages de l'Oise, les sols du Noyonnais font partie des zones à géologie complexe. Cette région de collines assez élevées est insérée entre le pays de craie et le pays de calcaire et comporte presque toutes les assises géologiques du début du tertiaire (Eocène). Les sols varient ainsi sur de faibles distances, passant des sables aux argiles ou encore aux marnes.

La plaine du Noyonnais est constituée de ce que l'on nomme les buttes-témoins (buttes résiduelles résultant de l'érosion du plateau calcaire). Le climat est modéré, d'influence océanique et continentale. Et c'est sur l'une de ces buttes, dans cet environnement que le site d'implantation du projet éolien se situe.

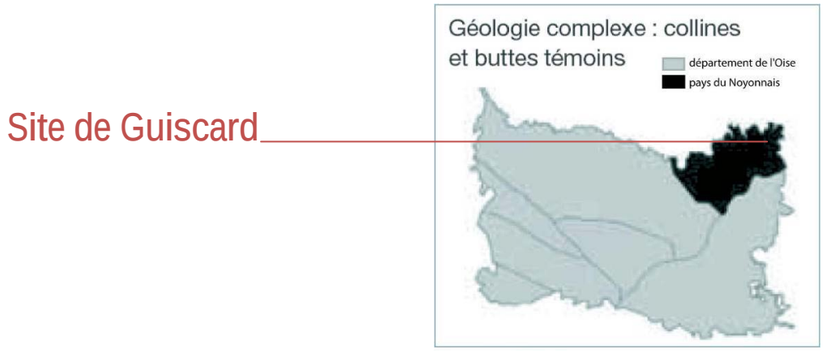

Source : CETE

4.3 La topographie

4.3.1 Contexte topographique territorial

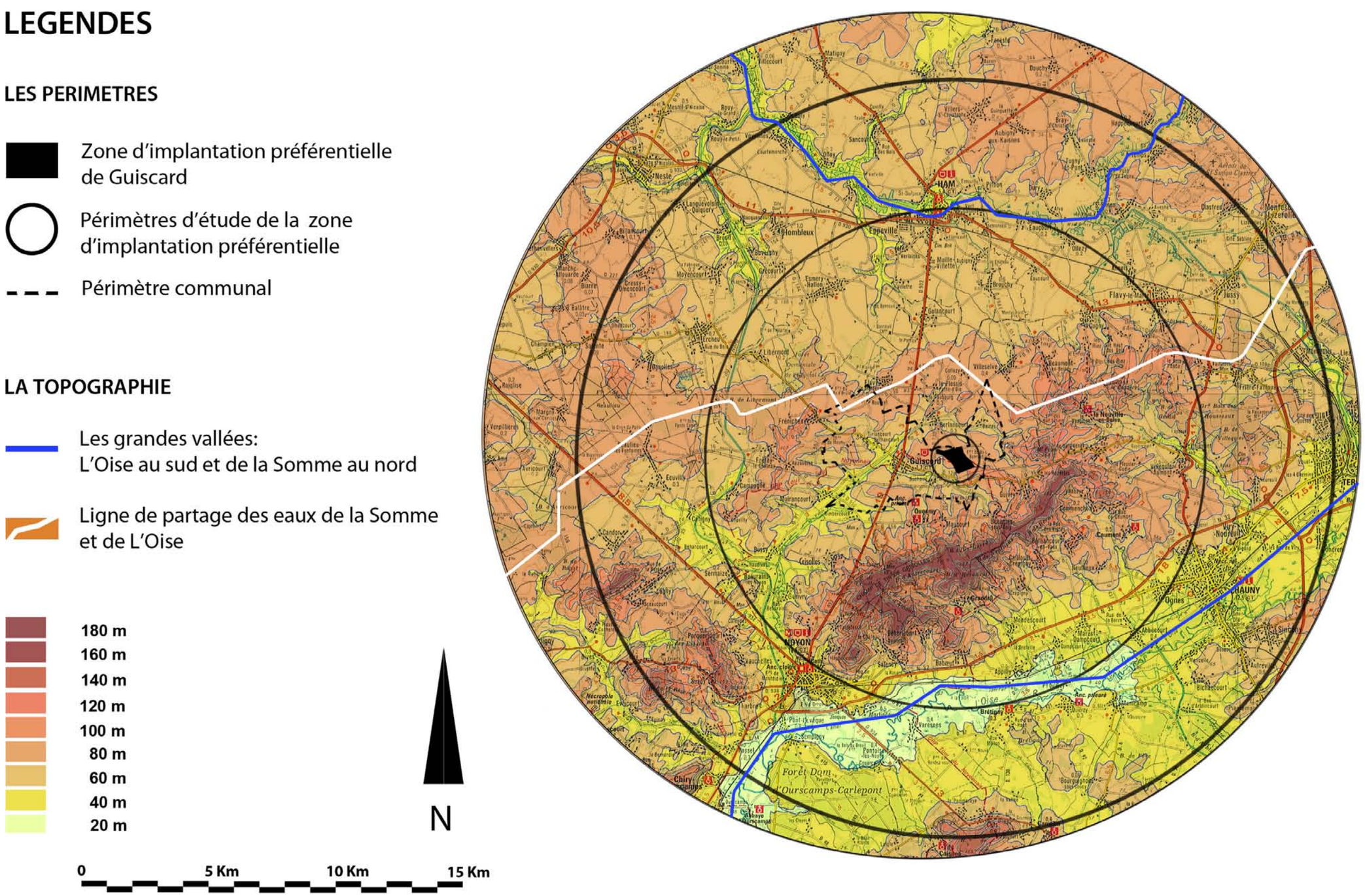

Le site se situe aux confins du bassin parisien, région géologique sédimentaire de calcaire. L'Oise présente ainsi un relief doux, de faible amplitude et ne dépassant guère les 200 mètres d'altitude. Les plateaux s'assemblent et s'articulent autour de vallées ou de zones au relief localement plus complexe.

Au niveau du site d'implantation, le relief et la géomorphologie sont en effet complexes, associant monts, collines, petites vallées et plaine vallonnée.

Le projet est localisé sur l'interfluve entre les vallées de l'Oise et de la Somme (*comme le démontre précédemment la carte du contexte topographique*). On peut en effet facilement repérer les unités topographiques autour du site d'implantation, sur la carte :

- au centre, les monts du Noyonnais, avec des points plus élevés au sud-ouest et sud-est du site d'implantation (*Montagne de Lagny, Mont de Cuy, Mont Saint Siméon, Montagne de Salency, Montagne de Béhéricourt, Montagne de Grandru, Mont Peleu*…), et l'entaille de la *vallée de la Verse* au sud-ouest qui rejoint *l'Oise* après Noyon.
- Au nord et au sud, les dépressions plus ou moins accentuées des vallées de la Somme et de l'Oise.

Selon *l'Atlas des paysages de l'Oise*, les « Monts » et « Montagnes » forment un archipel de plateaux et de collines (buttes calcaires). Ils sont souvent occupés par des massifs forestiers et cultivés par poches sur leurs hauteurs.

Entre ces monts et l'entité du Santerre, on trouve une vaste plaine vallonnée et cultivée, couverte de limons plus ou moins sableux ou argileux. Les grandes cultures sont ainsi côtoyées de boisements, bosquets et secteurs herbagers, notamment autour des villages.

Des petites vallées humides drainent les versants de ces reliefs. Leurs versants cultivés sont très ouverts et les frondaisons qui dépassent sur le plateau forment un horizon aux grandes cultures. L'orientation n'est pas bien déterminée, le relief est assez doux et homogène.

Le site d'implantation est localisé sur un plateau des monts du Noyonnais. Le parc éolien sera en position dominante par rapport au vallon de la Verse, mais il sera dominé par les monts boisés au sud-ouest, qui notamment jouent un rôle de barrière visuelle depuis la vallée de l'Oise. L'installation projetée sera donc placée sur un promontoire « surplombant » le vallon de la Verse et « adossé » contre les monts de Berny.

La ligne de crête des monts du Noyonnais à l'horizon (Guivry)

Coupe EST-OUEST de NOYON à GUISCARD

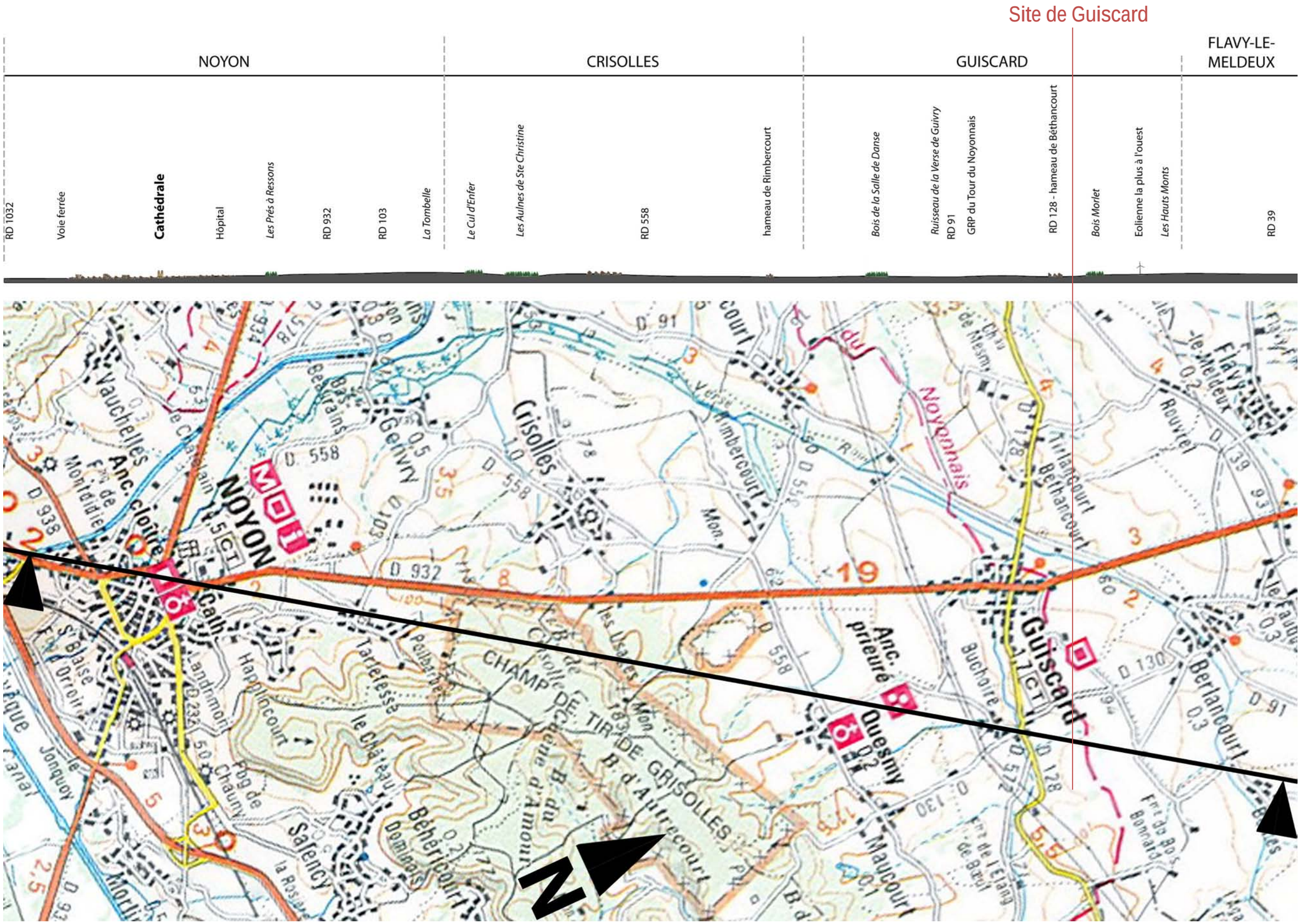

4.3.2 Topographie de la zone d'implantation préférentielle

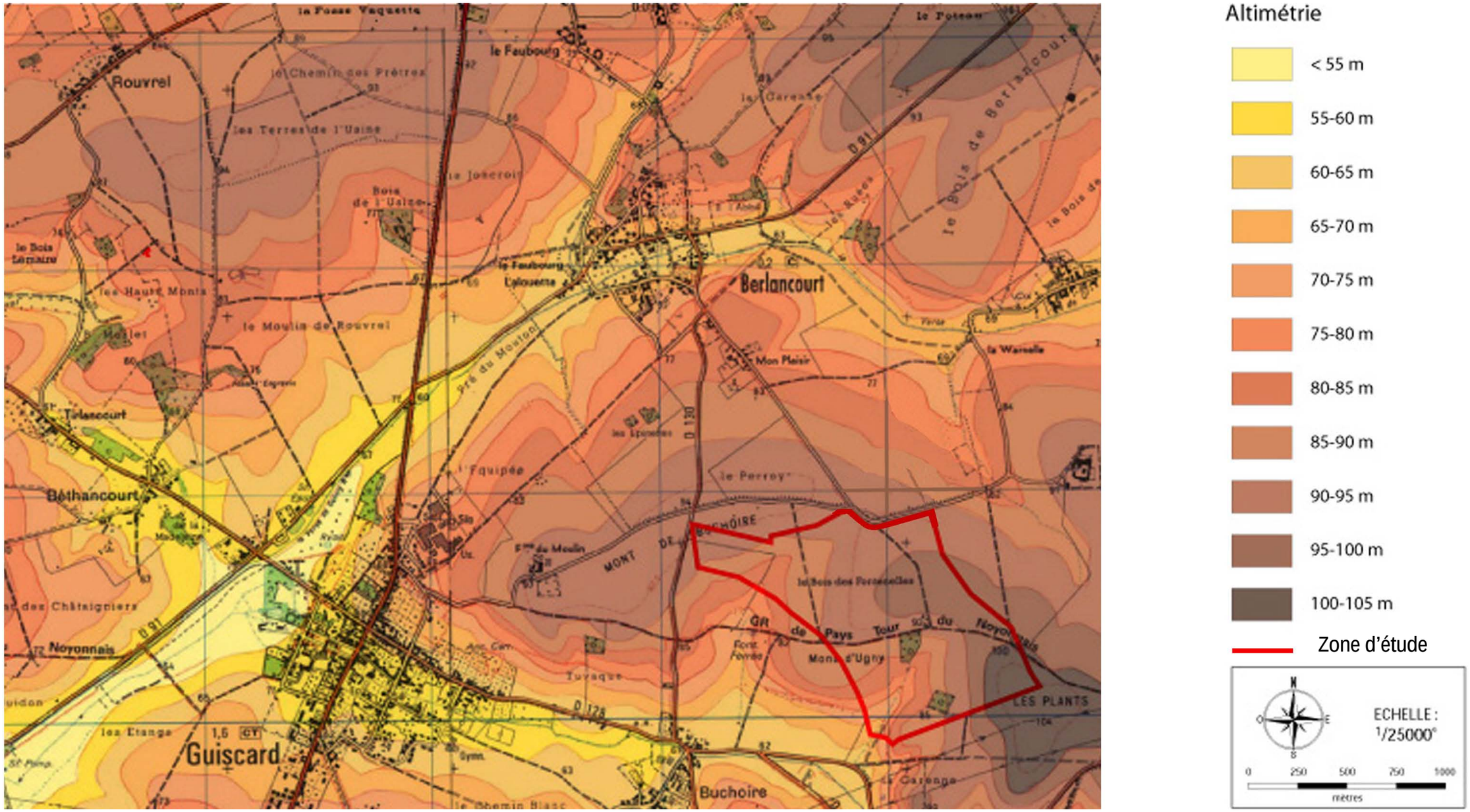

4.4 L'hydrographie

Là encore, le secteur du projet se situe à la jonction de deux grandes interfaces : **le bassin hydrographique Artois Picardie et celui de la Seine-Normandie.** En effet, **la ligne de partage des eaux** entre ces deux grandes unités passe au nord du Noyonnais.

Toutes les eaux de ruissellement des **bassins versants de la Somme et de l'Oise** s'écoulent vers la Manche.

A proximité du site, se trouve le sous-bassin versant de la rivière **Verse**, affluent de l'Oise en rive droite. Leurs vallées créent des fonds d'une vingtaine de mètres de profondeur dans le plateau.

Avec une autre petite vallée humide, celle de la Divette, plus au sud-ouest, elles forment un réseau hydrographique ramifié et sinueux conférant une humidité diffuse aux paysages ruraux. D'après *l'Atlas des Paysages de l'Oise*, le fond humide et argileux de ces vallées accueillent des boisements et des peupleraies qui masquent la présence des cours d'eau et ferment ainsi le paysage.

Nous pouvons également remarquer la présence de **marais**, surtout dans le bassin versant de la Somme, ainsi que des prairies inondables dans la vallée de l'Oise.

Le projet de construction du parc éolien ne perturbera pas l'écoulement des cours d'eau sur le périmètre de la commune. Les vallées étant peu marquées forment une ondulation sur le plateau. Egalement aucun problème de rapport d'échelle ne se posent dans ce cas précis.

La ripisylve du ruisseau de la Verse (Berlancourt)

Depuis l'ouest (photo n°44):

La photographie prise ici est localisée depuis la RD 128, au niveau du hameau de Tirlancourt (sur la commune de Guiscard), à environ 3 kms de la zone d'implantation.

Depuis l'ouest de la zone, le paysage a davantage de composantes végétales, et de variations topographiques. Au second plan on voit la faible profondeur de la vallée de la Verse de Guivry. Le projet aura ainsi moins d'impacts. Une covisibilité totale avec le parc éolien de Villeselve-Brouchy existe à ce niveau, la zone d'implantation est située à sa droite.

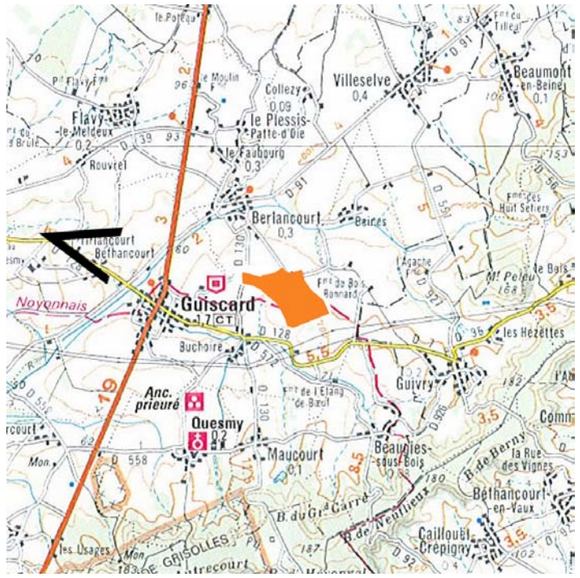

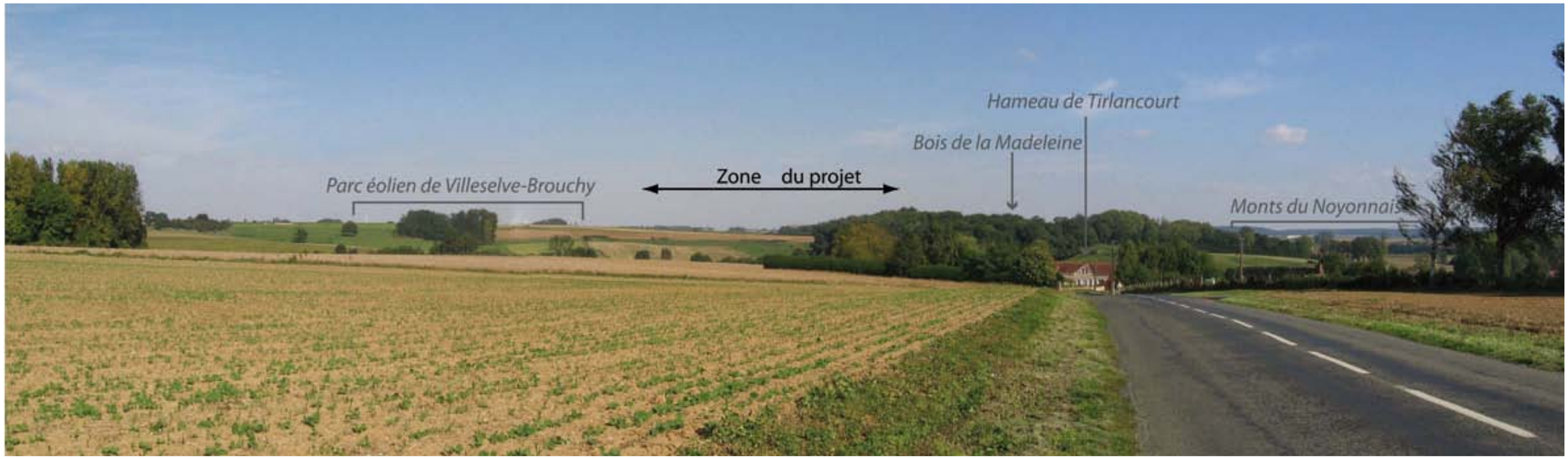

Depuis l'ouest : Vue depuis la RD 128, hameau de Tirlancourt

Depuis le sud-ouest (photo n°15 bis):

La photographie prise ici est localisée sur le **canal du Nord** à Sermaize, à environ 9 kms du projet éolien.

L'horizon est masqué par la **présence de peupleraies**, ripisylves du ruisseau de la Mève, affluent de la Verse.

La proximité de masses végétales ne permettra pas de visibilité directe sur le projet éolien, sauf peut-être en hiver, si les arbres nus ne sont pas trop denses.

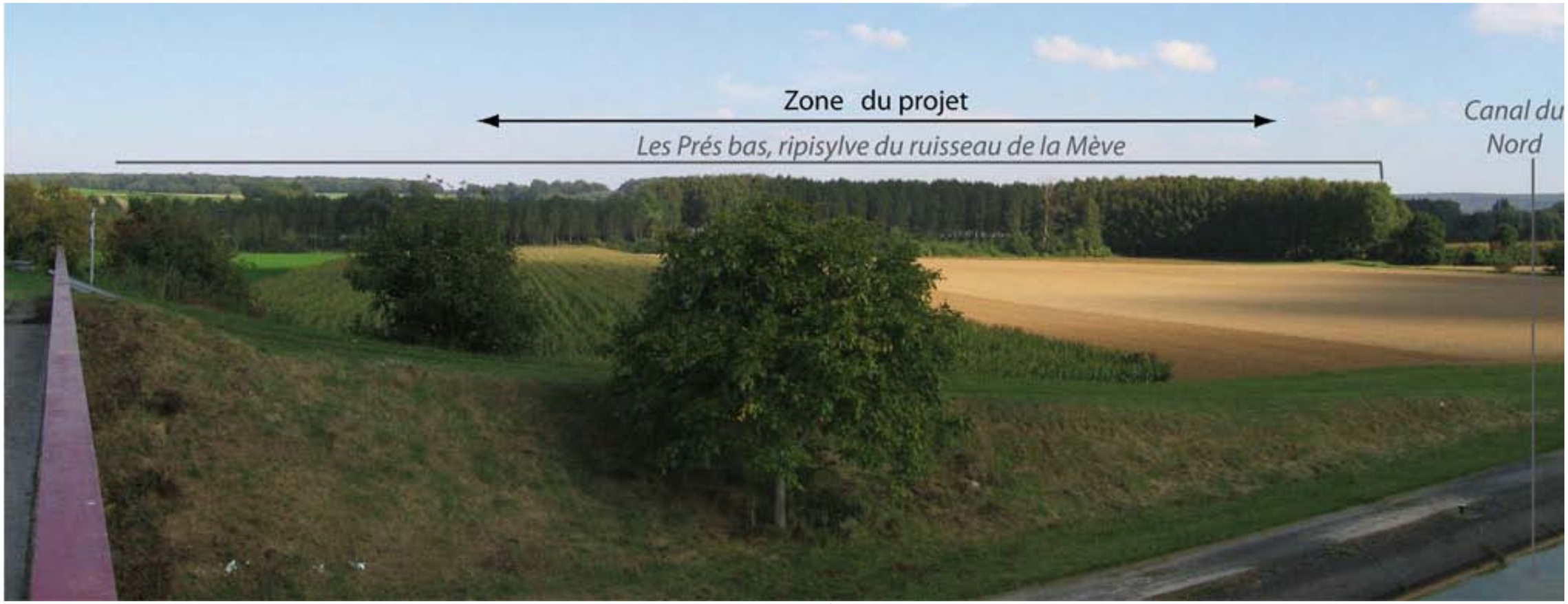

Vue depuis le canal du Nord, à Sermaize, 9 km du site

4.5 Un patrimoine naturel fréquenté

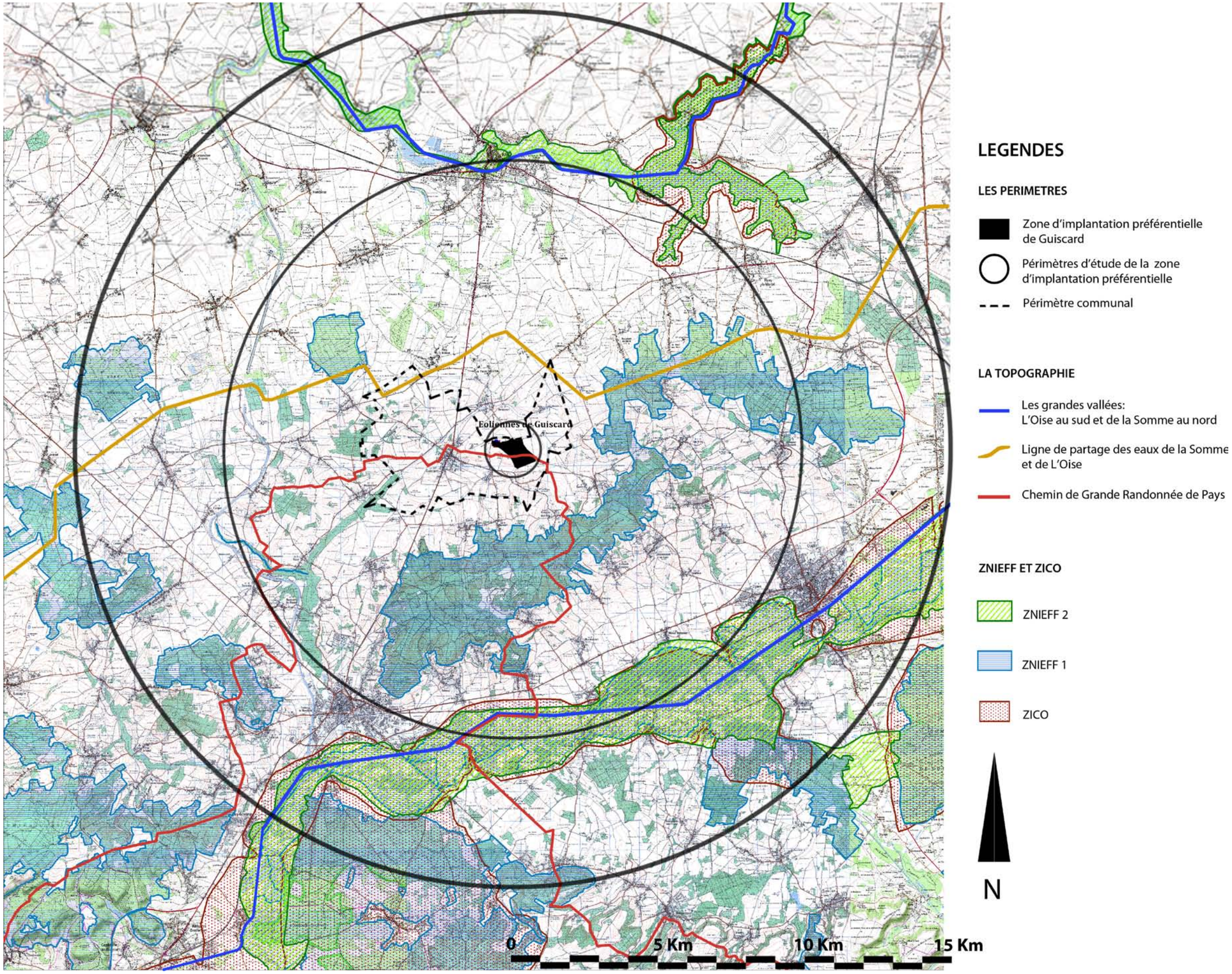

4.5.1 les milieux naturels

Les alentours du site d'étude sont recouverts de plusieurs Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Ces zonages représentent des outils scientifiques d'évaluation du milieu naturel : ils permettent d'acquérir un savoir et une connaissance de la valeur écologique de ces sites par le recensement de la faune et la flore remarquable. L'ensemble de ces sites constitue l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du patrimoine naturel. La vallée de L'Oise est doublement protégée par des périmètres Natura 2000 et de zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Ces secteurs d'inventaire (ZNIEFF) ou de protection (natura 2000 ou ZICO) se situent principalement le long de la vallée de l'Oise et des massifs forestiers. Ces zonages ne concernent pas directement les secteurs d'implantation, ils se situent à une distance minimale de 2 kilomètres (ancien massif de Beine).

Forêts de l'antique massif de Beine en arrière plan (depuis le Mont de Buchoire)

Les plus proches dans l'aire d'étude rapprochée sont les suivants (source : DREAL Picardie) :

→ La ZNIEFF de type 1 des *Forêts de l'antique massif de Beine* (4 740 ha), qui encadre le site d'implantation de l'est jusqu'au sud. Elle est principalement composée de forêts caducifoliées, sur deux buttes tertiaires allongées aux contours disséqués.

→ La ZNIEFF de type 1 de la *Forêt domaniale de l'Hôpital* (329 ha), au nord ouest du site d'implantation. Les boisements dominants sont essentiellement des chênaies-charmaies, avec des hêtraies et des chênaies. Les terres du Noyonnais, relativement froides et sableuses, sont favorables à la production sylvicole. Des petites mares, ou flaques boisées, y sont dispersées.

En limite d'aire rapprochée avec l'aire lointaine, d'autres zonages sont recensés :

→ La ZNIEFF de type 1 de la *Forêt de Beaulieu* (505 ha), tout à l'ouest, où l'on trouve principalement des chênaies acidiphiles.

→ La ZNIEFF de type de 1 du *Massif forestier d'Avricourt/Régal et Montagne de Lagny* à l'ouest (1 293 ha), aux caractéristiques pédologiques originales : il est développé sur une butte tertiaire résiduelle présentant une importante diversité de sylvofacies acidoclines à acidophiles.

→ La ZNIEFF de type 1 des *Montagnes de Porquéricourt à Suzoy, bois des Essarts* (610 ha), au sud-ouest, où l'on trouve principalement des chênaies-charmaies.

→ La ZNIEFF de type 1 des *Prairies inondables de l'Oise* (6 849 ha), composée de prairies humides et de peupleraies dans la vallée. Le fond de vallée est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins inondables, mêlés de bois, de haies et de cultures. Le cours d'eau est localement bordé par des lambeaux de ripisylve (saulaies, frênaies-chênaies à Orme lisse...).

→ La ZNIEFF de type 1 du *Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont* (27 035 ha), qui s'étend en rive gauche de la rivière Oise, sur l'extrémité occidentale du plateau du Soissonnais, au contact du Noyonnais. Cette forêt s'étale sur une succession de cuvettes sises entre la cuesta, qui frange les massifs à l'est et au sud, et les glacis et les terrasses alluviales.

Vallée de l'Oise (depuis la RN 32)

→ La ZNIEFF de type 1 du *Coteau de Belle-Fontaine et bois de Cuts* (380 ha), a un découpage géomorphologique qui génère une diversité élevée de conditions microclimatiques, en fonction des expositions des versants et des affleurements géologiques. Y sont recensées des forêts thermophiles intéressantes.

→ La ZNIEFF de type 2 de la *Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte* (23 962 ha), composées de prairies de fauche inondables permettant la présence d'habitats, d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international, tel que le Râle des genêts (*Crex crex*), oiseau nicheur. La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie.

→ La ZNIEFF de type 2 de la *Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville* (16 195 ha), qui joue un rôle évident de corridor écologique et comprend une séquence remarquable d'habitats aquatiques et terrestres ainsi que des coteaux crayeux. C'est une grande vallée tourbeuse alcaline unique en Europe, avec au nord-est du site d'implantation, les marais de Saint-Simon, qui représentent une vaste zone marécageuse d'intérêt patrimonial élevé. Ce corridor naturel offre un dégradé de conditions climatiques, depuis l'atlantique atténué jusqu'au subcontinental. La plupart des habitats présentent un intérêt exceptionnel pour la Picardie et accueillent de très nombreuses espèces remarquables. Cette zone présente un intérêt de niveau européen tant pour les groupements végétaux que pour la faune.

D'un point de vue paysager, les forêts jouent également un rôle de « masque » en plus de leur rôle écologique.

Au sud-est, les forêts de l'antique massif de Beine, couvrant la ligne de crête des monts du Noyonnais, constituent un réel écran visuel par rapport à la vallée de l'Oise et aux éventuelles covisibilités avec la ville de Noyon.

La Forêt de Beaulieu et la forêt domaniale de l'Hôpital deviennent également des masques sur le site pour les automobilistes de la RD 934 venant de Roye par exemple.

Le site d'étude est ainsi « encadré » au sud-est et à l'ouest, par des peuplements d'arbres relativement denses. Ceux-ci influencent largement la perception visuelle du site d'étude, notamment depuis des vues rapprochées.

Le sentier de Grande Randonnée de Pays « Tour du Noyonnais » (Guiscard)

Depuis l'est (photo n°3):

La photographie prise ici est localisée sur la RD 35 entre Guivry et Ugny-le-Gay, à environ 2.5 kms du projet éolien.

En flanc de coteau du Mont Peleu, la végétation en rideau du hameau au second plan masque une partie du site d'étude. Nous remarquons le couloir de lignes haute tension à droite, qui guide le regard vers la zone d'implantation. Les éoliennes seront partiellement visibles de ce point de vue.

A gauche, on retrouve l'horizon des monts du Noyonnais en arrière-plan.

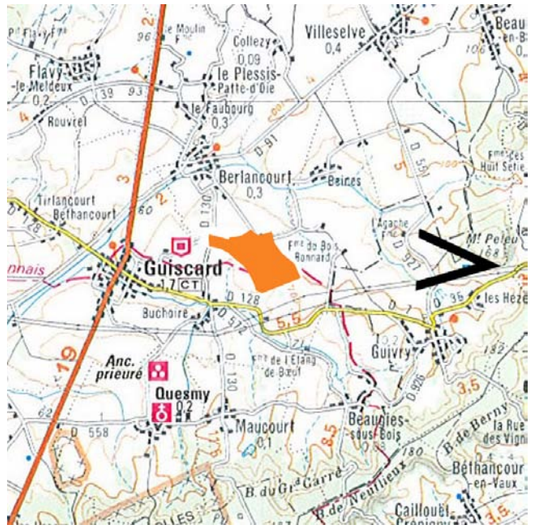

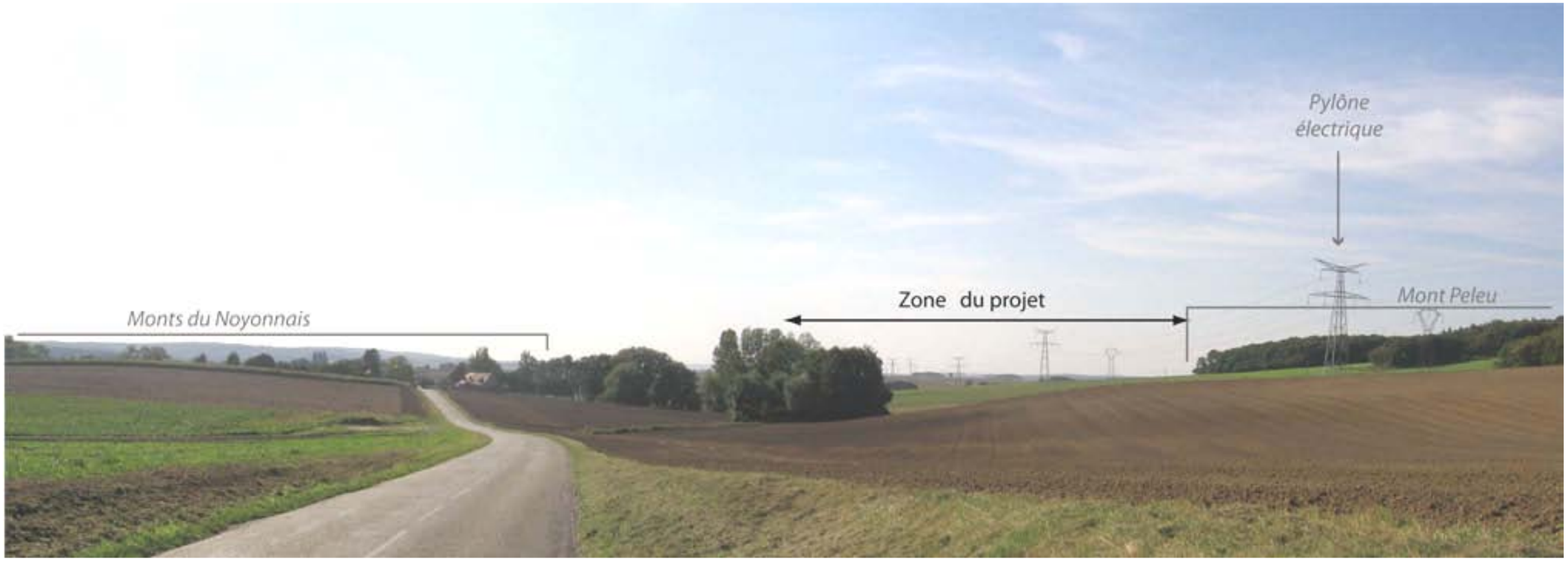

Vue depuis la RD 35 entre Guivry et Ugny-le-Gay, 2.5 km du site

Depuis le sud- est (photo n°35 bis):

La photographie prise ici est localisée sur la RD 7 à la sortie du massif de Beine, à environ 2 km du projet éolien.

En lisière de forêt, les **bosquets environnants** masquent la zone du projet.

A droite, on perçoit le **clocher de Guivry** inséré dans la trame herbagère du village. En arrière-plan, on distingue le parc éolien de Villeselve-Brouchy et celui de Hombleux plus à gauche.

La partie supérieure des éoliennes du projet seront sûrement partiellement visibles derrière le bosquet.

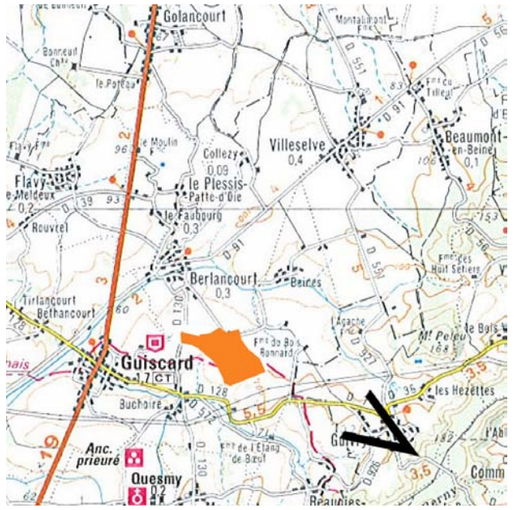

Vue depuis la RD 7 à la sortie du massif de Beine, 2 km du site

4.5.2 Les sentiers de randonnées

Les sentiers de grande randonnée GR de Pays sont généralement en boucle et pour les différencier. Ils sont balisés en "jaune et rouge". Ces GRP sont destinés à la découverte d'une région.

Sur le territoire du projet éolien, un GRP appelé *Tour du Noyonnais* a pour but de faire découvrir le patrimoine de cette entité. Il traverse le site d'implantation prévu et offre des vues sur le site d'étude à plusieurs de ses étapes.

Sont, de plus, recensés plusieurs sentiers touristiques de randonnée promus par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais :

→ Le circuit du Vieux Chêne : à Muirancourt, emprunte des portions du GRP, découverte d'un chêne vieux de 3 siècles, d'une tour-observatoire en briques. (n°1 sur la carte si contre).

→ Le circuit de Magny : fait le tour de Guiscard, emprunte des portions du GRP, découverte de la mosaïque de la Chapelle funéraire inscrite aux Monuments Historiques. (n°2).

→ Le circuit de la Verse : à Crisolles, découverte du cours d'eau de la Verse et des anciennes voies ferrées. (n°3).

Ces trois premiers circuits offrent des visibilités directes sur le projet éolien.

D'autres circuits parcourent le pays du Noyonnais.

→ Le circuit du Mont Saint-Siméon : depuis Noyon, découverte de la cathédrale, du Mont Siméon culminant à 164 m. (n°4)

→ Le circuit de la Rosière : depuis Salency, emprunte des portions du GRP, découverte de la chapelle et du château inscrit de Béhéricourt. (n°5)

→ Le circuit des trois monts : depuis Grandrû, emprunte des portions du GRP, découverte de l'église classée Saint Médard, du calvaire des trois monts et de ruines d'un château. (n°6)

→ Le circuit des pierres sacrées : à Larbroye, plus éloigné, emprunte des portions du GRP. (n°7)

→ Le circuit du Mont Hubert : à Ville, plus éloigné, de l'autre coté de la vallée de la Mève, emprunte des portions du GRP. (n°8)

→ Trois autres circuits trop éloignés pour en tenir compte du côté de la forêt d'Ourscamps. (n°9, 10, 11)

Ces circuits, plus éloignés, n'offrent plus qu'une visibilité partielle ou nulle sur le projet qui se dévoilera, par séquences, sur la ligne d'horizon

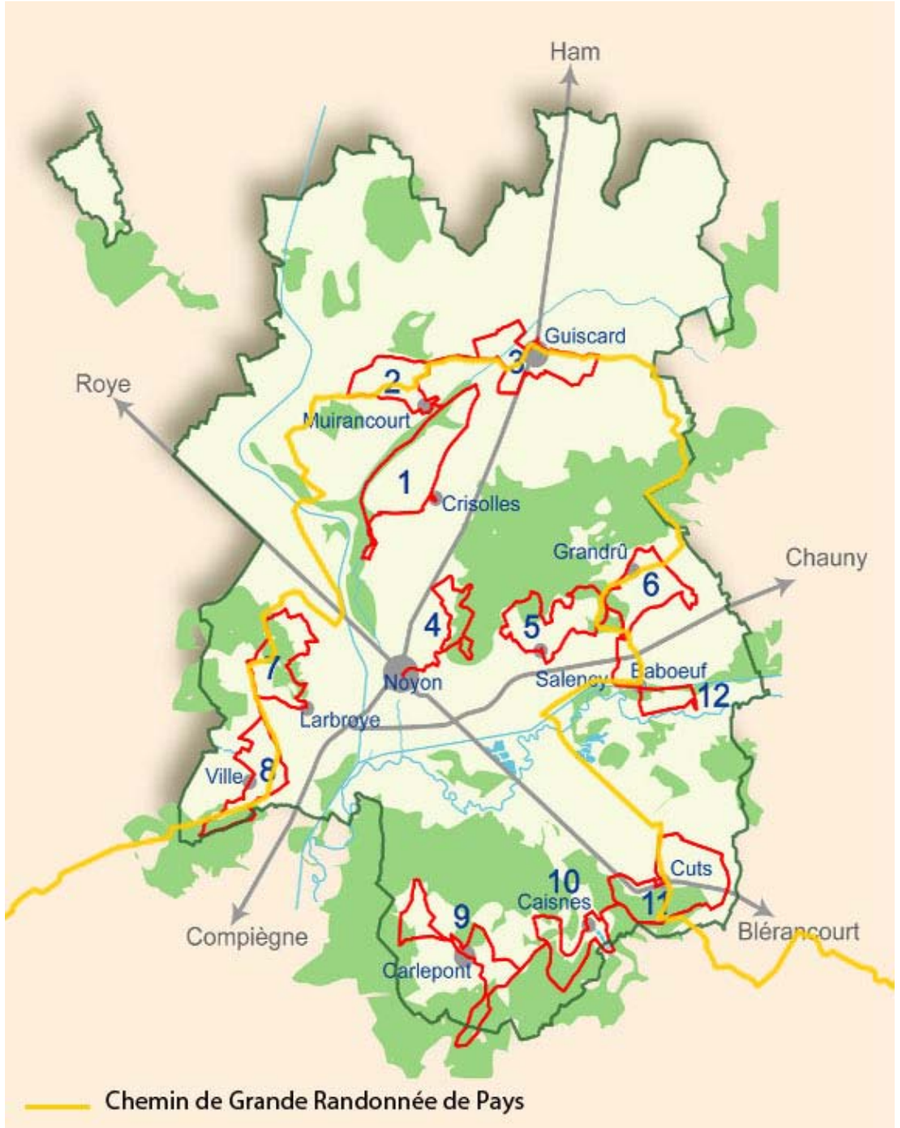

Carte des chemins de grande randonnée
sur le territoire de la communauté de communes du Pays Noyonnais

Depuis l'ouest (photo n°5):

La photographie prise ici est localisée depuis le GRP Tour du Noyonnais, sur le mont de Buchoire, à environ 500 m de la zone d'implantation.

Cette vue panoramique et en plongée sur le projet avec pour arrière-plan les monts du Noyonnais exposera les éoliennes dans un paysage aux vallonnements doux.

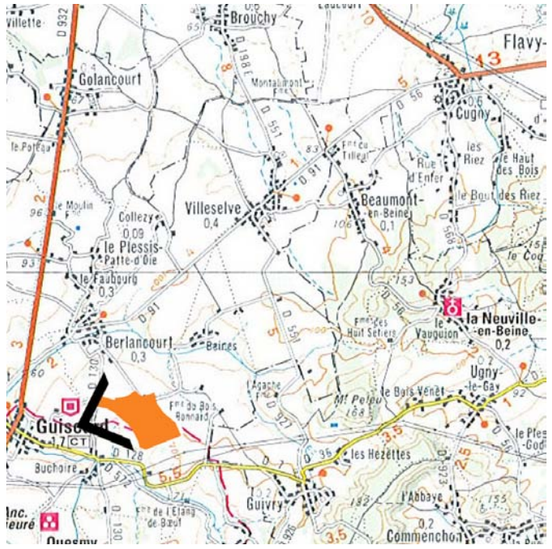

Depuis l'ouest : Vue depuis le GRP Tour du Noyonnais

4.6 Paysage et milieu humain

4.6.1 Occupation du sol

Une approche historique avec la carte de Cassini permet de se rendre compte de l'évolution de l'occupation du sol dans le temps. Cette carte, levée à l'initiative de Louis XV et publiée en 1815, est la première disponible à l'échelle topographique (à l'échelle « d'une ligne pour cent toises », soit 1/86400ème). La carte de Cassini fait apparaître les implantations urbaines et villageoises, les grandes infrastructures routières, les vallées, les forêts et la présence déjà à l'époque de moulins à vent, confirmant l'intérêt du site pour l'exploitation de la ressource éolienne. De plus, l'orientation de la butte, que les moulins de Guiscard et Guivry soulignaient, guide la composition future de l'implantation du projet éolien.

En comparant avec la carte IGN d'aujourd'hui, on retrouve le tracé des anciennes voies romaines (RD 934, RD 932, RN 32…). Au niveau des massifs forestiers, l'antique massif de Beine, sur la crête des monts du Noyonnais, est toujours présent, ayant tout de même perdu un peu de surface au nord-est. Au niveau du nord-ouest de Guiscard, on remarque un défrichement important de la forêt de Bouvresse. Il en reste quelques boisements (forêt de l'Hôpital et autres bois plus relictuels).Quelques boisements au sud de Guiscard ont disparu également.

Cassini, extrait de la feuille de Laon-Noyon levée dans les années 1750

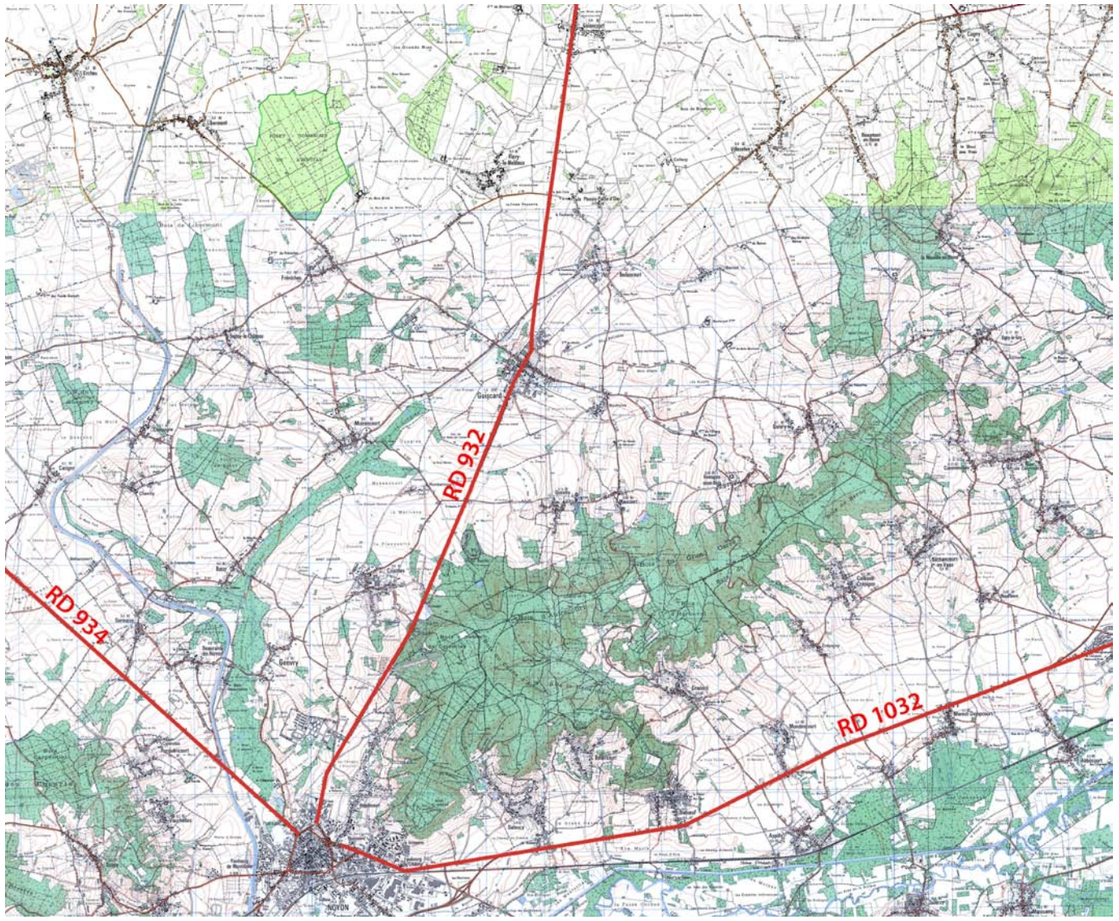

IGN, extrait des cartes 1/25 000ème

Aujourd'hui, l'occupation des sols dans le secteur est fortement liée à l'agriculture. En effet, le Noyonnais est majoritairement une **zone de grandes cultures**, bien qu'elles partagent l'espace avec les boisements et les herbages.

Le bloc-diagramme ci-dessous montre comment se structure le paysage du Noyonnais : **les plaines agricoles vallonnées, les monts et montagnes boisés, les vallées humides, les villages à la couronne boisée, les fermes isolées, les tracés rectilignes des infrastructures, offrent une mosaïque rurale s'inscrivant dans un relief doux et vallonné.**

L'urbanisation se découvre sous forme d'un maillage de **taches villageoises dispersées sur le territoire**. Nous allons décrire plus précisément les zones urbanisées dans la sous-partie suivante.

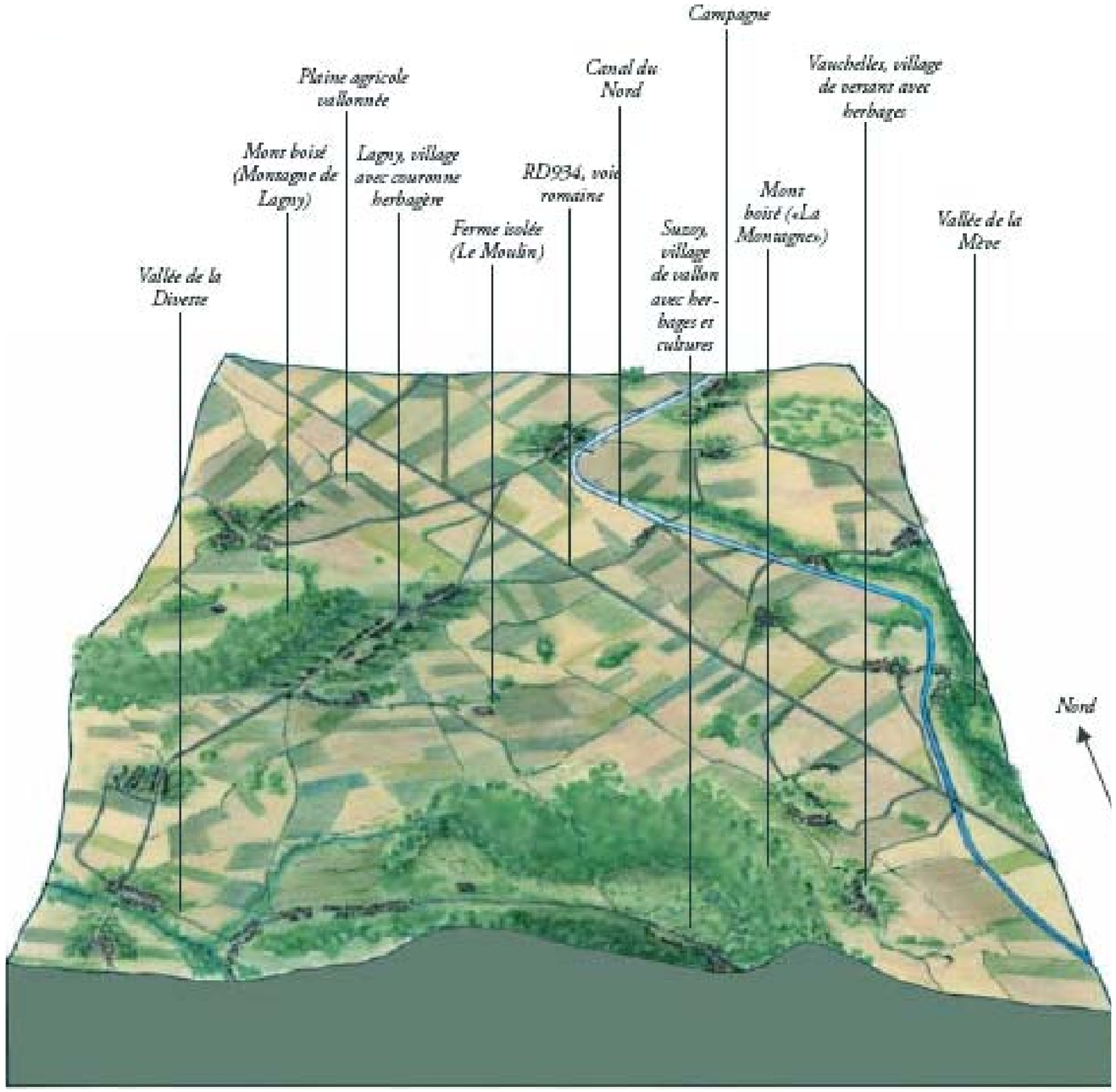

Extrait de l'Atlas des paysages
de l'Oise Le Noyonnais

Depuis le nord (photo n°2) :

La photographie prise ici est localisée sur la RD 937 entre Cugny et Ham, à environ 8 km du projet éolien.

La RD 937 à ce niveau offre une ouverture visuelle sur le sud, avec des grandes cultures en premier plan. On distingue les éléments de l'arrière-plan en contre-jour, de gauche à droite : les monts du Noyonnais, les éoliennes de Villeselve-Brouchy, les bois d'Aubigny, les pylônes du couloir électrique haute tension et les éoliennes du parc de Hombleux.

Les éoliennes du projet seront ainsi moins perceptibles à l'arrière de celles de Villeselve, sans pour autant générer une impression d'accumulation.

Vue depuis la RD 937 entre Cugny et Ham, 8 km du site

Depuis le nord (photo n°1) :

La photographie prise ici est localisée sur la RD 937 entre Sancourt et Ham, à environ 10 km du projet éolien.

La vue est très ouverte, avec en premier plan des grandes cultures. A l'horizon, on distingue la sucrerie d'Eppeville à gauche, le parc éolien de Hombleux à droite. Au centre, on devine la ripisylve de la vallée de la Somme, le long de l'horizon.

On peut imaginer discerner assez difficilement le projet éolien en arrière-plan, car il se situe derrière l'emprise de la sucrerie.

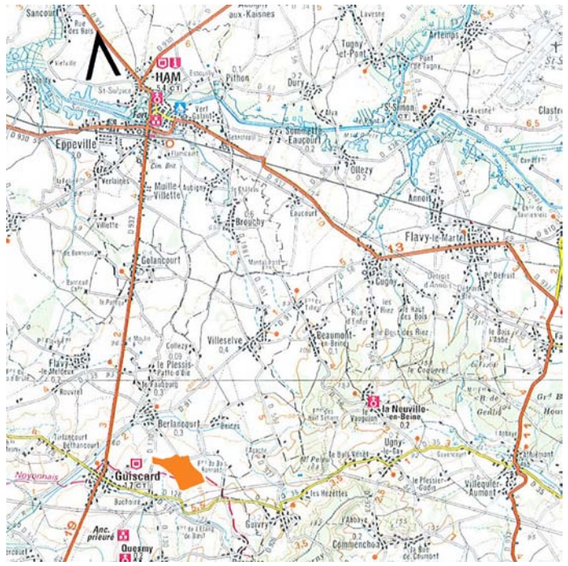

Vue depuis la RD 937 avant Ham, 10 km du site

Depuis le nord-ouest (photo n°8) :

La photographie prise ici est localisée sur la RD 930 entre Nesle et Roye, à environ 16 kms du projet éolien.

La **vue est très ouverte, avec en premier plan des grandes cultures**. A l'horizon, on distingue le village de Billancourt à gauche. Quelques **points d'appel** se démarquent : le château d'eau du village, plusieurs pylônes d'un couloir électrique haute tension et quelques arbres isolés.

On peut imaginer ne pas discerner le projet éolien en arrière-plan, car la distance et la présence de la forêt de l'Hôpital amoindriront la vision des éoliennes.

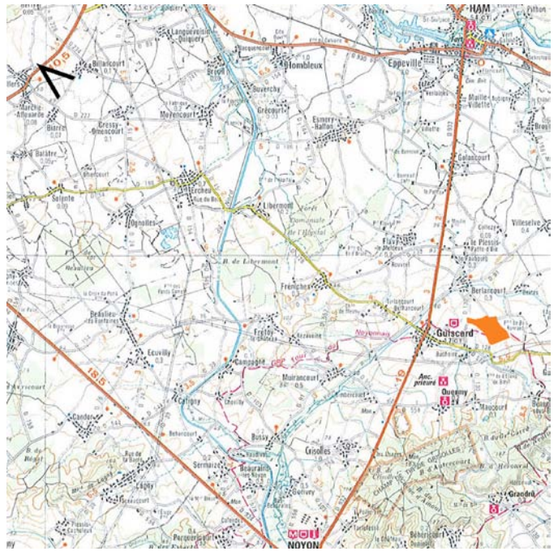

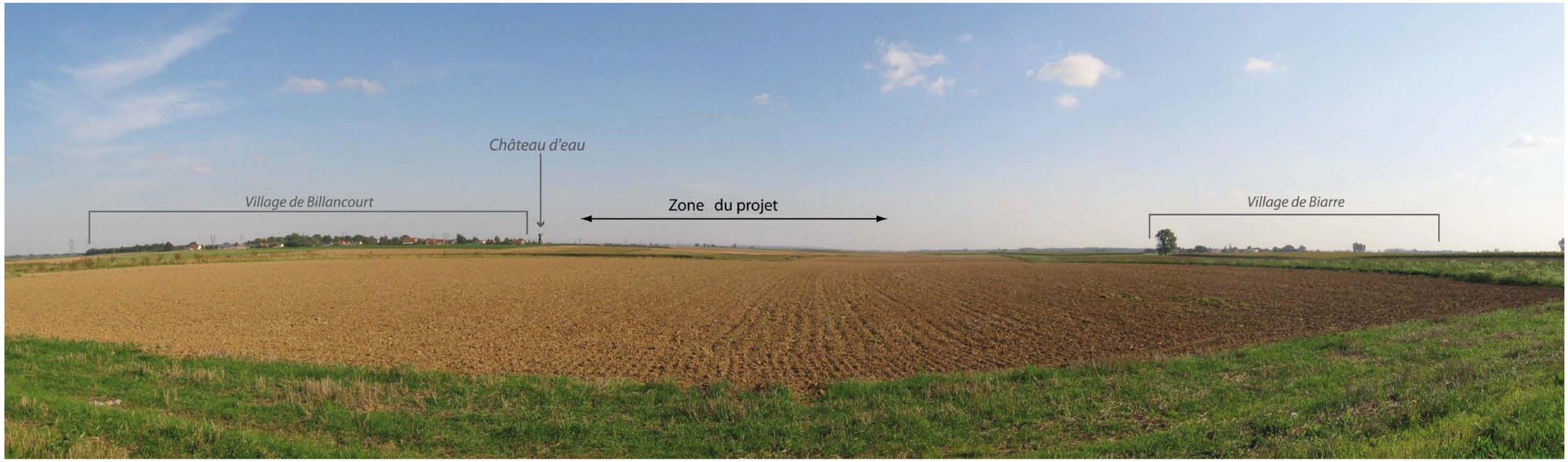

Vue depuis la RD 930 entre Nesle et Roye, 16 km du site

Depuis le nord-ouest (photo n°9) :

La photographie prise ici est localisée sur la RD 144 à la sortie d'Hombleux, à environ 8,5 kms du projet éolien.

L'horizon est occupé à gauche par le **parc éolien d'Hombleux**. A l'extrême droite de la photographie se trouve la croix Saint-Claude. Entre les deux, l'arrière-plan est constitué de la frondaison de la couronne herbagère du village d'Esmery-Hallon et du bois d'Eppeville.

Le projet éolien sera surement perceptible à une échelle beaucoup plus petite que celle du parc de Hombleux.

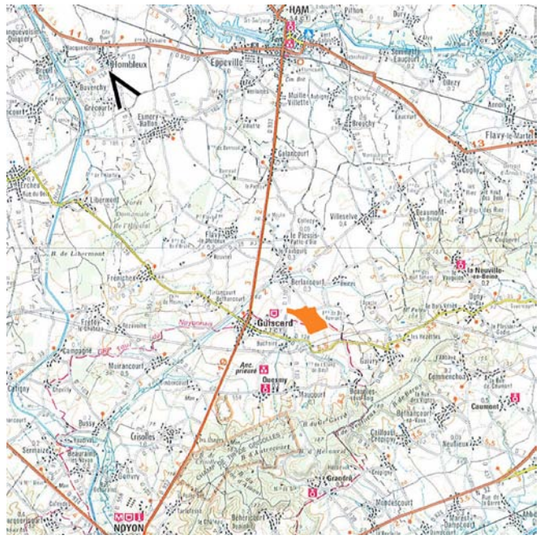

Vue depuis la RD 144, à Hombleux, 8,5 km du site

Depuis le nord (photo n°23) :

La photographie prise ci-dessous est localisée sur la RD 91 entre Villeselve et Berlancourt, à environ 1,5 km du projet éolien et vise la zone d'implantation de façon rapprochée.

En second plan, on peut distinguer la **couronne herbagère du hameau de Beines**, celui-ci étant implanté dans la cuvette du vallon de la Verse, dont la couronne est aussi doublée de la ripisylve du cours d'eau. Un petit bois à droite cache le mont de Buchoire, mais les éoliennes le dépasseront largement. Le projet sera perceptible de ce côté de la route.

En arrière-plan, les monts boisés du Noyonnais ferment l'horizon, mais quelques **points de repère se détachent** : la tour de télécommunications dans le bois de Béhéricourt sur le territoire de Grandrû, implantée sur la ligne de crête, puis le château d'eau de Crisolles au point de rencontre entre le mont et la vallée de la Verse à droite.

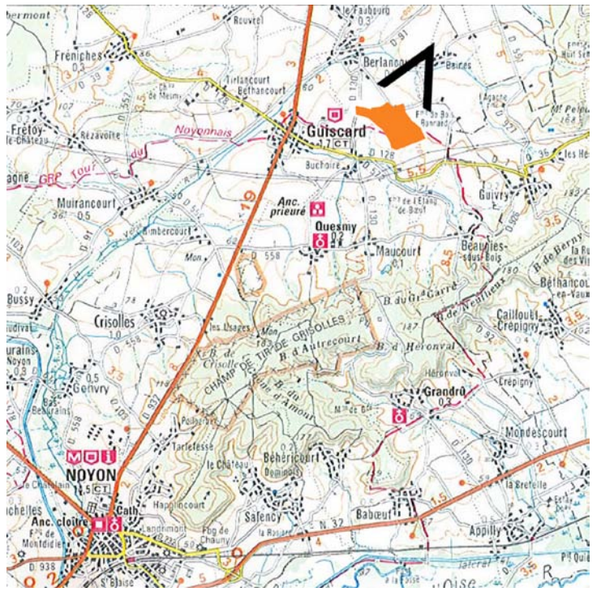

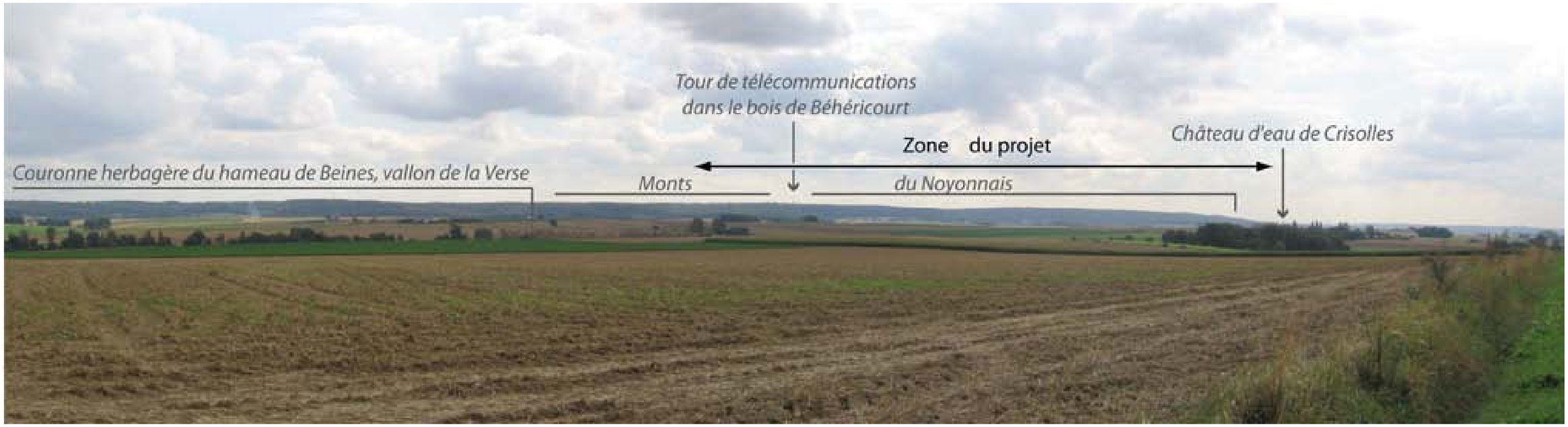

Vue depuis la RD 91 entre Villeselve et Berlancourt, 1,5 km du site

4.6.2 Les réseaux urbains

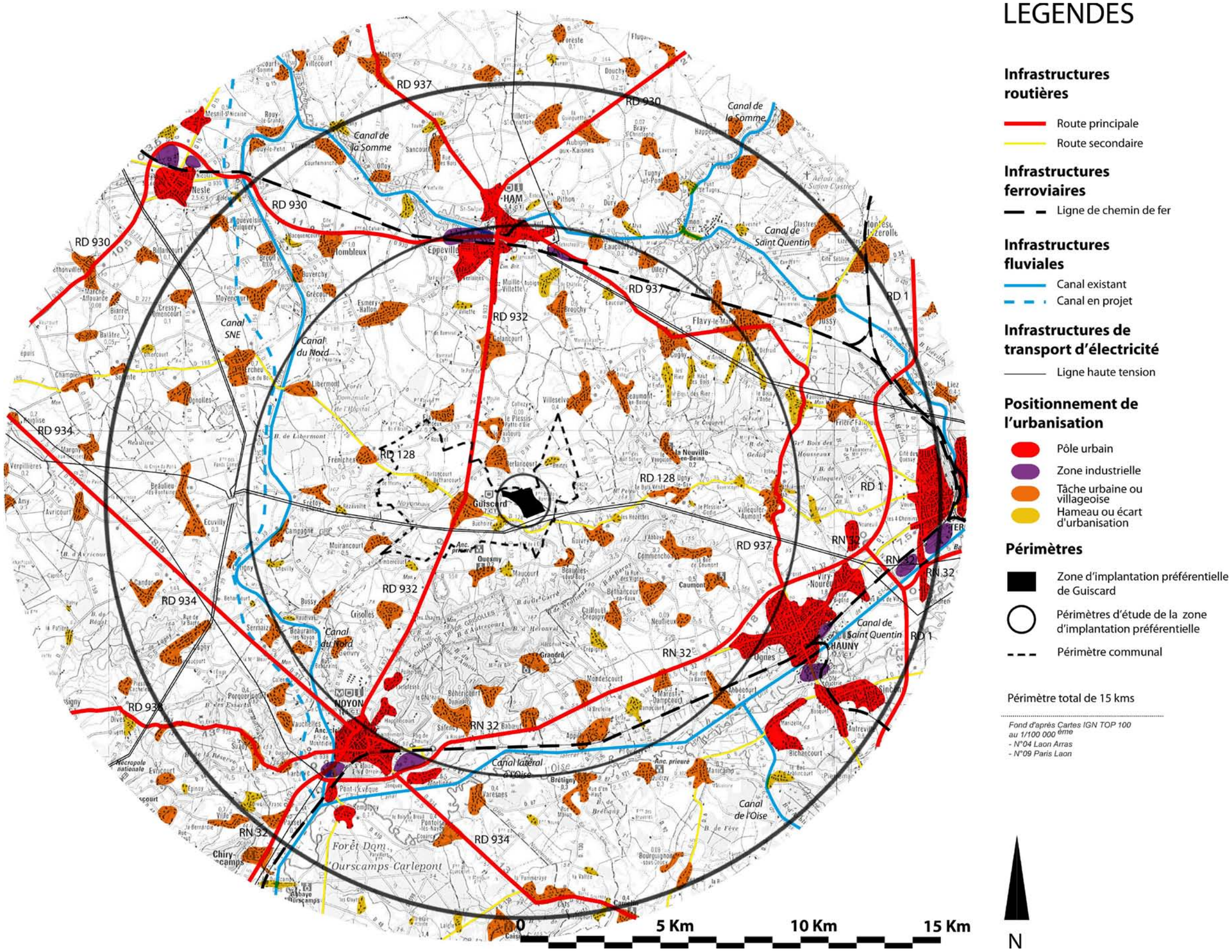

4.6.3 L'urbanisation et le réseau viaire

Le site d'implantation se situe dans le bassin de services de Guiscard, commune multipolarisée par plusieurs agglomérations : Noyon, Ham, Chauny et Nesle (comme le démontre la carte des réseaux urbains).

Selon l'*Atlas des paysages de l'Oise*, les villages sont quasiment tous accompagnés d'herbages, adaptés au relief et aux situations. La couronne herbagère s'étend dans les cultures et parfois fusionne avec celles d'autres villages pour former de petits secteurs herbagers.

L'habitat est majoritairement concentré et non pas diffus. Il est très souvent organisé autour d'un noyau central (Guiscard, Fréniches, Quesmy…), ou il se trouve sous forme linéaire serré, formant des villages-rues (Beaulieu-les-Fontaines, Ecuvilly, Lagny…). Des fermes isolées ponctuent l'espace agricole.

Les villages les plus exposés par leur proximité sont ceux de Berlancourt, Guiscard, Plessis-Patte-d'Oie, Flavy-le Meldeux, Fréniches et Villeselve. Les plus vulnérables de par leur altitude dans le paysage sont ceux de Fréniches, de Flavy-le-Meldeux et de Guivry, et dans une moindre mesure, Villeselve et Plessis-Patte-d'Oie.

Berlancourt et Guiscard sont dans une configuration encaissée dans une micro-dépression, mais les visibilités avec le projet seront possibles de part leur proximité.

Dans le Noyonnais, pays de calcaire, le bâti traditionnel utilise la construction en pierre. On trouve plus précisément des moellons et des pierres de taille pour les murs, de l'ardoise sur les toits et de la brique pour ce qui date de la reconstruction.

A Guiscard, la particularité du territoire se caractèrise par des fermes isolées et parsemées.

Autour de Guiscard, dans un périmètre de plus de 5 kms, on trouve plusieurs pôles urbains, qui « encadrent » le projet : Noyon, Ham, Chauny-Tergnier, Nesle, qui ont chacun leurs zones industrielles périphériques (sucreries…). Outre ces polarités, le territoire est marqué par un maillage de villages et petites villes assez régulier. Il y a quelquefois des hameaux et des écarts d'urbanisation qui viennent s'ajouter à ce maillage principal.

L'habitat étant concentré dans le périmètre d'étude, la localisation du champ éolien à l'écart des habitations est donc rendu possible. De plus les grandes parcelles agricoles, formant de grands espaces ouverts, favorisent particulièrement l'implantation d'éoliennes sur la commune.

Habitat concentré

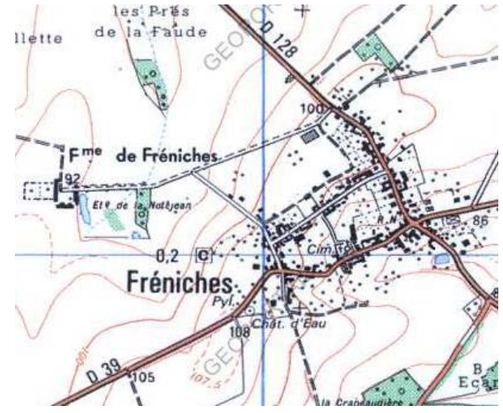

Habitat linéaire

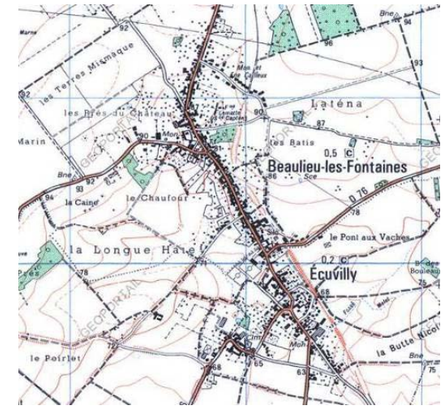

RD 932 traversant Guiscard

Beaulieu-les-Fontaines, village-rue

4.6.4 L'omniprésence des infrastructures de communication.

La Route départementale RD 932, qui passe à l'ouest de la zone de projet permet de rejoindre Noyon ou Ham via Guiscard. Son tracé est assez rectiligne (ancienne voie gallo-romaine). C'est l'axe de référence fortement emprunté sur lequel la vue du projet éolien sera directe et rapprochée.

Il permet de découvrir le paysage de l'interfluve des monts du Noyonnais, en passant de la vallée de la Somme à la vallée de l'Oise, ce qui offre plusieurs points de vue sur le site d'étude. Entre Noyon et Ham via Guiscard, les perspectives ne s'ouvrent qu'au niveau des points hauts des ondulations du relief.

RD 932 (Guiscard)

La Route départementale 937 va de Chauny à Ham, en passant par Flavy-le-Martel. Le tracé offre des vues ouvertes sur le site d'étude, entre Ham et Cugny. Le parc éolien de Villeselve est en premier plan.

La Route départementale 930 va de Saint Quentin à Roye, en passant par Ham et Nesle. Le tracé offre des vues ouvertes sur le site d'études, entre Nesle et Eppeville. Le parc éolien de Hombleux est en premier plan. Entre Roye et Nesle, les champs d'openfield ouvrent le paysage sur l'interfluve, mais on est ici assez éloigné (15 km environ).

La Route départementale 934 va de Roye à Noyon. Le tracé situé à l'est offre quelques perspectives sur le site d'étude, souvent masquées par la butte de Fréniches, et les boisements de Beaulieu et de l'Hôpital.

Enfin, la Route nationale 32 va de Chauny à Noyon, en passant au sud des monts du Noyonnais. Les éventuelles vues sur le site d'étude sont ici fortement réduites par la barrière visuelle des monts et des boisements associés.

C'est notamment depuis les routes départementales RD 932, RD 128, RD 91, RD 39, à l'ouest du bourg de Guiscard, que l'on pourra apprécier l'aménagement, aux abords du projet. La RD 130, entre Buchoire et Berlancourt, passera au pied des éoliennes.

Ce réseau routier, gravitant autour du site d'étude, offre de multiples points d'observation privilégiés sur les éoliennes. Les routes constituent un des lieux de sensibilité et d'approche du paysage de notre quotidien. Elles offriront de nombreux points de découvertes du système de production d'énergie éolienne qui se construit sur ce secteur.

Canal du Nord (Sermaize)

Deux lignes de chemin de fer longent chacune des deux vallées, au nord la vallée de la Somme et au sud la vallée de l'Oise. La visibilité semble bien réduite ici pour celle de la vallée de l'Oise en raison des monts du Noyonnais.

Le canal du Nord, au tracé plus sinueux vers le sud, passe à environ 5-6 kms à l'ouest du site d'étude. Il va être doublé à son côté ouest par le futur Canal Seine Nord Europe (SNE) en projet. Le site parait également encadré par les canaux, car on trouve le Canal de la Somme au nord, le canal de Saint Quentin à l'est et le canal latéral à l'Oise au sud.

Deux lignes de haute tension passent au sud du périmètre d'implantation. Elles passent au nord du bois de Berny puis jouxtent le site d'étude par le sud en se dédoublant, avant de passer au sud du bourg de Guiscard. Elles participent à la « Skyline » de ce territoire.

Depuis l'ouest (photo n°7) :
La photographie prise ici est localisée sur le Poste électrique RTE d'Ecuvilly, à 7 km du site.

L'horizon est masqué par la **présence de peupleraies**, ripisylves du ruisseau de la Mève, affluent de la Verse.

La proximité de masses végétales ne permet pas de visibilité directe sur le projet éolien, excepté en hiver, lorsque les arbres caducs offrent une certaine transparence.

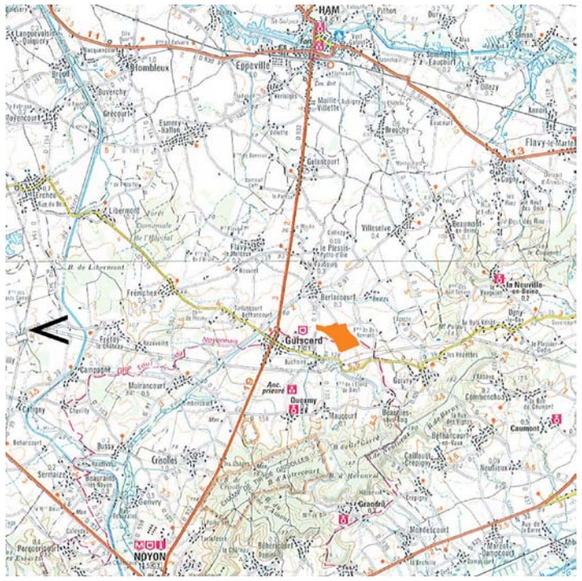

Vue depuis le Poste électrique RTE d'Ecuvilly, à 7 km du site

Depuis le sud-ouest (photo n°41 bis) :

La photographie prise ici est localisée sur la RD 932 à la sortie du massif de Beine, à environ 4 km du projet éolien.

Ici, le panorama est ouvert sur le **paysage collinéaire** autour de Guiscard. Une mosaïque de champs, de petits bois, d'arbres ou bosquets isolés se partage l'espace de part et d'autre de la **route rectiligne**. La perspective est d'autant plus forte avec cette **ligne directrice** pour le regard.

Le projet éolien sera ici visible dans son intégralité, à droite de Guiscard. Une covisibilité directe existera avec le parc éolien de Villeselve Brouchy perçu en arrière-plan.

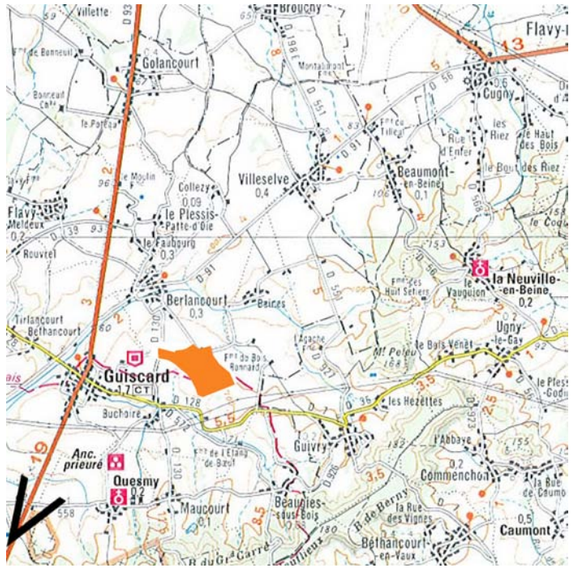

Vue depuis la RD 932 à la sortie de Beine, 4km du site

5 LE TOURISME EN PRISE AVEC UN PATRIMOINE BÂTI

5.1 Localisation des points touristiques et du patrimoine culturel

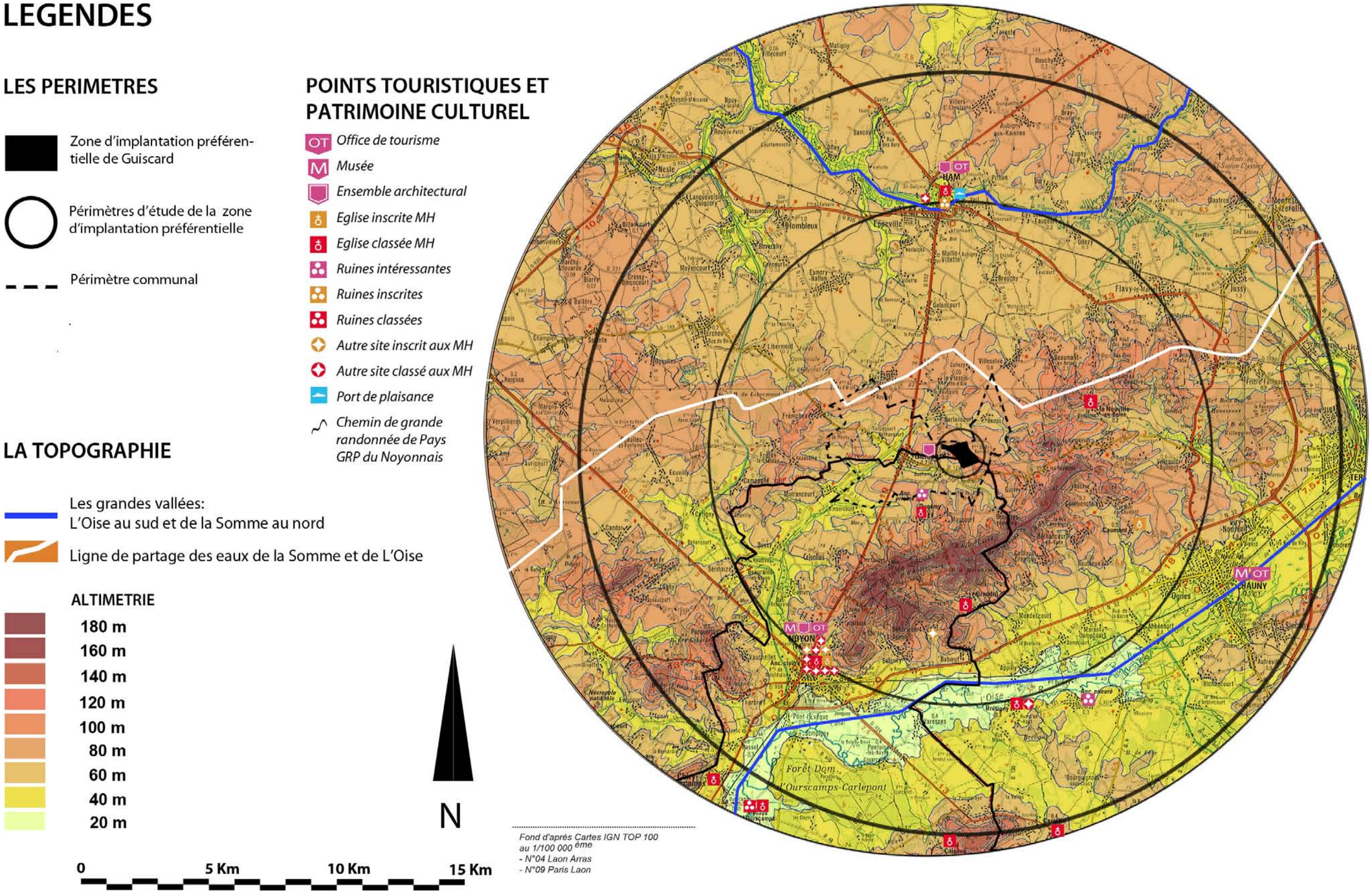

5.2 Le recensement des monuments historiques classés et inscrits présents sur l'aire d'étude

La présence de sites et monuments à forte valeur patrimoniale (*comme le démontre précédemment la carte du patrimoine bâti*) est prise en compte dans cette étude.

	Monuments historiques classés	**Monuments historiques inscrits**
Secteur immédiat : 0 à 1km		La chapelle funéraire de la famille de Berny dans le cimetière de la commune de Guiscard
Secteur rapproché : de 1 à 5km	L'église de Quesmy	L'ancienne église Saint Pierre à Caumont
	Le portail et l'élévation de l'église de La Neuville-en-Beine	Plusieurs éléments du château de Béhéricourt
	L'église paroissiale Saint Médard de Grandrû	
Secteur éloigné : de 5 à 10km	L'église Notre-Dame et sa crypte à Ham	L'église de la Madeleine à Noyon
	Le menhir dit La Pierre qui pousse à Eppeville	Plusieurs éléments de l'Hôtel Arnette à Noyon
	L'ancienne cathédrale (Notre-Dame) de Noyon	Les ruines du château à Ham (fort de Ham)
	L'Hôtel de ville de Noyon	Les maisons canoniales, place du parvis à Noyon
	La fontaine de la place de l'Hôtel de ville à Noyon	
	Le cloître de l'Ancien Hôtel-Dieu	
	L'ancien évêché de Noyon	
	La bibliothèque du Chapitre à Noyon	
	La toiture de l'immeuble 9 rue Saint Eloi, à Noyon	
	Les maisons canoniales, place du parvis à Noyon	
Secteur « lointain » : de 10 à 15km	L'église de Caisne	Restes de l'église de Carlepont
	L'église de Brétigny	Pâtisserie du marché couvert de Chauny
	L'église de Camelin	Vestiges du site du prieuré à Quierzy
	L'église de Chiry-Ourscamp	Ancien château de Quierzy
	Abbaye d'Ourscamp	La place Carnegie de Fargniers à Ternier
	Prieuré des Clunisiens « Saint Pierre, Saint Nicolas et Saint Hubert » à Brétigny	

(source : Base Mérimée)

5.2.1 Les monuments historiques à proximité immédiate du site d'implantation préférentielle

Le centre bourg de Guiscard est reconnu comme un « ensemble architectural intéressant » par la carte top 100 de L'Institut Géographique National.

La Chapelle funéraire de la famille de Berny dans le cimetière de Guiscard, dont le décor intérieur est inscrit aux Monuments Historiques.

Construite en 1932 par l'architecte amiénois Pierre Ansart à la demande de Gérard de Berny, la chapelle constitue l'une des réalisations les plus remarquables de l'art funéraire de l'entre-deux-guerres. Construite en brique et en béton, la chapelle est décorée d'entrelacs, d'inscriptions et de briques disposées en damier ou en arête de poisson. Gérard Ansart, fils de l'architecte, a conçu la décoration intérieure (cartons de la danse macabre en mosaïque ornant la chapelle ; cartons des vitraux). Jean Gaudin, mosaïste et maître-verrier parisien, a exécuté mosaïques et vitraux. Etant entouré de bâti, le cimetière n'offre aucune visibilité sur la zone du projet éolien.

L'Inventaire général du patrimoine culturel recense le Jardin d'agrément du château de Mesny datant du XIXème siècle, à proximité du hameau de Tirlancourt à Guiscard. Par son altitude en coteau, le jardin est forcément exposé au projet éolien, mais la visibilité est très réduite depuis ce point, avec une végétation arborée assez dense.

5.2.2 Les monuments historiques dans le périmètre rapproché du site d'implantation préférentielle

D'autres monuments et éléments de patrimoine culturel sont recensés :

L'église de Quesmy est classée aux Monuments Historiques. Pas de visibilité directe du projet éolien, covisibilités possibles mais moindres, car le village est situé au pied des monts du Noyonnais (boisement en arrière-plan).

L'Inventaire général du patrimoine culturel recense le Jardin d'agrément du_château de Quesmy, à proximité de l'église. Il offre une ouverture visuelle vers la plaine, le projet éolien sera donc perceptible depuis ce point, mais ce dernier n'est pas accessible à tous publics.

La carte IGN TOP 100 recense les « ruines intéressantes » d'un ancien Prieuré à Quesmy.

Le portail et l'élévation de l'église de La Neuville-en-Beine sont des éléments classés aux Monuments Historiques. Pas de visibilité directe du projet éolien, ni de covisibilités évidentes, car le village est situé derrière le massif de Beine et des monts associés.

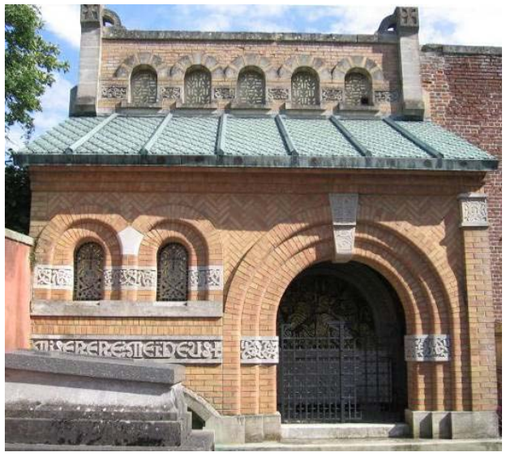

Chapelle funéraire, inscription MH
Cimetière de Guiscard

Eglise, classement MH
Quesmy

Portail de l'église, classement MH
La Neuville-en-Beine

Porte fortifiée, inscription MH
Béhéricourt

Eglise Paroissiale, classement MH
Grandrû

Jardin du château de Mesny (non classé)

L'église paroissiale Saint-Médard de Grandrû datant du XII-XIIIème siècle est classée aux Monuments Historiques. L'église a été très endommagée pendant la 1ère Guerre Mondiale, puis partiellement reconstruite au début du XXème siècle. Pas de visibilité directe du projet éolien, ni de covisibilités évidentes, car le village est situé de l'autre côté de la ligne de crête des monts du Noyonnais.

L'ancienne église de Caumont est inscrite aux Monuments Historiques. Pas de visibilité directe du projet éolien, ni de covisibilités évidentes, car le village est situé de l'autre côté de la ligne de crête des monts du Noyonnais.

Plusieurs éléments du Château de Béhéricourt, datant du XIVème siècle, sont inscrits aux Monuments Historiques : la porte fortifiée ; le mur de clôture ; les deux celliers médiévaux avec les escaliers qui les relient. Pas de visibilité directe du projet éolien, ni de covisibilités évidentes, car le village est situé de l'autre côté de la ligne de crête des monts du Noyonnais.

5.2.3 Les monuments historiques dans le périmètre éloigné du site d'implantation préférentielle

Noyon a le label « Ville d'Art et d'Histoire », et mène ainsi une politique de valorisation du patrimoine participant à l'émergence d'un tourisme culturel actif, propice au développement économique du territoire.

Plusieurs Monuments y sont protégés :

L'ancienne cathédrale (Notre-Dame) construite en 6 campagnes depuis le XIIème siècle et ses annexes sont classées aux Monuments Historiques. Précisément, les éléments classés sont la salle capitulaire, le cloître et la bibliothèque.

L'Hôtel de ville (façades et toitures notamment) est classée aux Monuments Historiques. Il fut édifié au début du XVIème siècle dans un beau style flamboyant. En partie incendié vers le milieu du siècle, il fut restauré et subit d'importantes transformations à la fin du XVIIème siècle.

La fontaine de la place de l'Hôtel de ville, du XVIIIème siècle, est classée aux Monuments Historiques.

Le cloître de l'Ancien Hôtel-Dieu du XVIIème siècle, est classé aux Monuments Historiques.

L'ancien Evêché est classé aux Monuments Historiques.

La Bibliothèque du Chapitre est classée aux Monuments Historiques. Elle fut construite en 1506, en grès, calcaire et tuiles plates, à côté de la Cathédrale.

Plusieurs parties de l'ensemble Canonial de Chanoines sont classées aux Monuments Historiques : cloître ; salle capitulaire ; crypte ; prison ; puits ; bibliothèque ; cathédrale ; hôtel ; mentionnés depuis l'époque Carolingienne.

La toiture de l'immeuble 9 rue Saint-Eloi est classée aux Monuments Historiques. Sa façade sur rue y est inscrite.

Primitivement chapelle du château Corbault, l'Eglise de la Madeleine, aujourd'hui désaffectée, est inscrite aux Monuments Historiques.

Plusieurs éléments de l'Hôtel Arnette datant du XVIIIème siècle sont inscrits aux Monuments Historiques : cour ; bibliothèque ; salon ; salle à manger ; élévation ; toiture ; décor intérieur.

1 Hôtel de Ville, classement MH (Noyon)

2 Fontaine, classement MH (Noyon)

3 Ancienne Cathédrale, classement MH (Noyon)

Tous ces éléments n'offrent pas de visibilité directe sur le projet éolien, ni de covisibilités évidentes, car la ville de Noyon est encadrée par les monts du Noyonnais.

La vallée de la Somme recense moins de Monuments Historiques, on dénombre ainsi dans le périmètre d'étude :

Au niveau de la ville d' Ham *:*

L'église Notre Dame et sa crypte à Ham, du XIIème siècle, sont classées aux Monuments Historiques.

Les ruines du Château (Fort de Ham), sont inscrites aux Monuments Historiques. Le château de Ham fut reconstruit au XIIIème siècle par Odon IV de Ham qui lui donna son plan définitif, composé d'une enceinte polygonale cantonnée de grosses tours cylindriques.

À proximité de Ham :

Le Menhir dit La pierre qui pousse, dans les marais d'Eppeville, est classé aux Monuments Historiques. Le site archéologique datant du Néolithique sur une aire de 27 mètres de long voit s'étendre cinq blocs. La Pierre qui Pousse est la seule qui ait une forme aplatie et triangulaire. Elle atteint plus de 1,8 m de haut sur 1,9 m de large à sa base. Cependant, elle est peu accessible car se trouve à proximité des bassins de décantation de la sucrerie.

La sucrerie d'Eppeville*,* située à côté d'Ham, construite en 1921 par Georges Lisch. Ses bâtiments font partie de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Picardie.

Ces éléments de patrimoine peuvent donner une visibilité partielle et lointaine sur le projet éolien, mais assez réduites par la distance et par le fait de se trouver intra-muros. Les covisibilités sont réduites, car la ville de Ham est implantée dans la vallée de la Somme.

Eglise, classement MH
Ham

5.2.4 Les monuments historiques dans le périmètre lointain du site d'implantation préférentielle

D'autres éléments classés aux Monuments historiques se situent dans l'aire d'étude lointaine :

Les églises de Brétigny, de Caisnes, de Camelin et de Chiry-Ourscamps, sont classées aux Monuments Historiques.

Le Prieuré de clunisiens « Saint-Pierre Saint-Nicolas Saint-Hubert » à Brétigny*,* est classé aux Monuments Historiques.

L'Abbaye cistercienne Notre-Dame à Chiry-Ourscamps, fondée au XIIème siècle, possède des éléments classés aux Monuments Historiques.

En général, les visibilités depuis tous ces monuments sur le site d'implantation sont faibles ou inexistantes, de par leurs positionnements en centre du tissu urbain, et de par l'effet masquant du relief et des boisements.

Par conséquent, les cônes de visibilité donnant sur le projet éolien sont principalement situés sur les axes de communication.

La Façade de la sucrerie d'Eppeville

Depuis le sud (photo n° proche 14 bis) :

La photographie prise ici est localisée sur la RN 32 au sud de Noyon, à environ 10 kms du projet éolien.

Sur la RN 32, en périphérie de la ville de Noyon, le champ visuel vers le nord est complètement occulté par le mont Saint-Siméon. C'est le relief que l'on voit à droite en arrière-plan de la photo. En premier plan, les marais de Saint-Blaise nous rappellent que nous nous situons dans la vallée de *l'Oise*.

La ville de Noyon est bien perceptible, et la Cathédrale Notre Dame se détache de l'horizon sur la gauche de la photo. Il n'y aura pas de covisibilités entre ce monument et le projet éolien depuis ce point de vue.

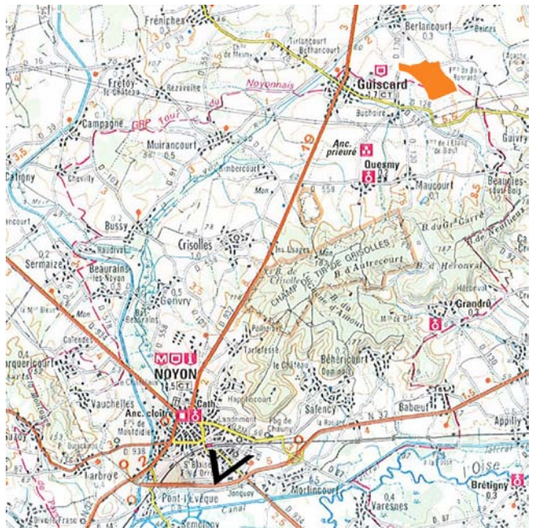

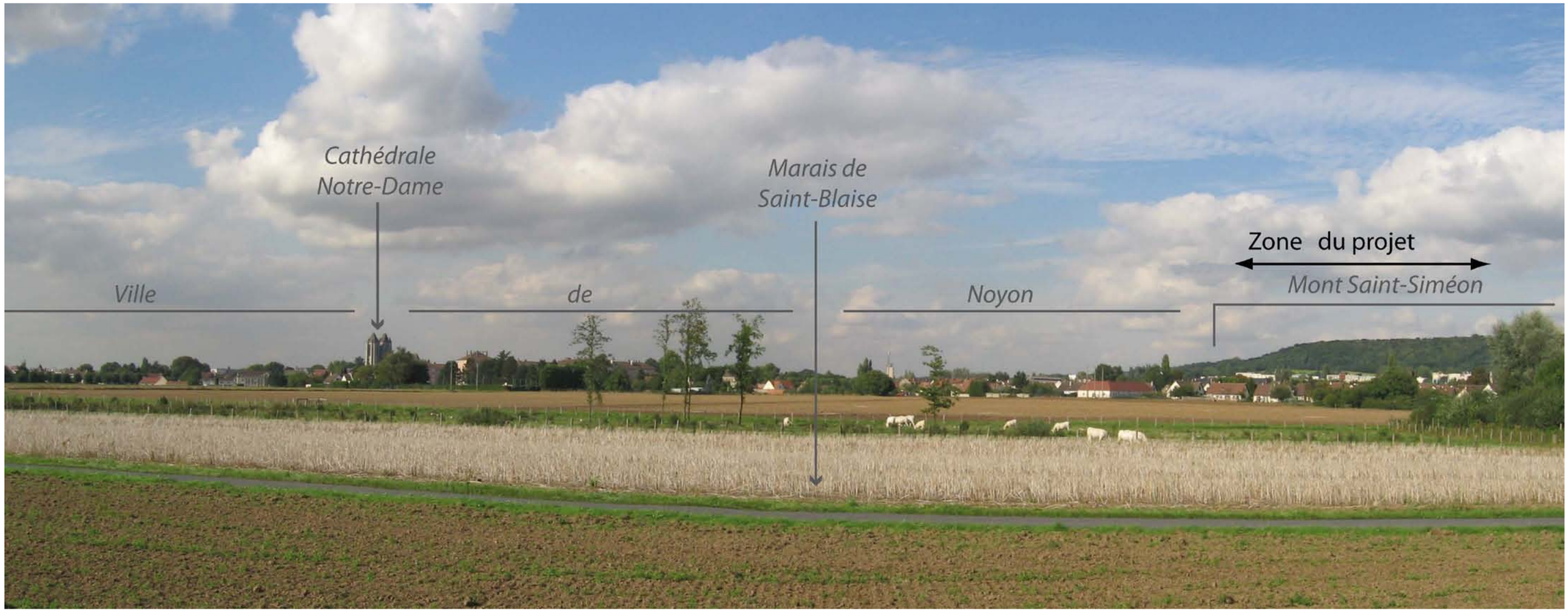

Vue depuis la RN 32 au sud de Noyon, 10 km du site

Depuis l'ouest (photo 44 bis) :

La photographie prise ici est localisée sur la RD 39 en entrée de Fréniches, à environ 5,5 kms du projet éolien.

Le château d'eau de Fréniches est un point d'appel et de repère dans le paysage. Sur cette butte, on peut distinguer les monts du Noyonnais de l'autre côté de la vallée de la Verse.

En second plan, un bosquet de l'auréole herbagère du village cache une partie du panorama. Mais juste sur la droite, les pales des éoliennes seront sûrement visibles. Leur visibilité sera cependant atténuée par la distance.

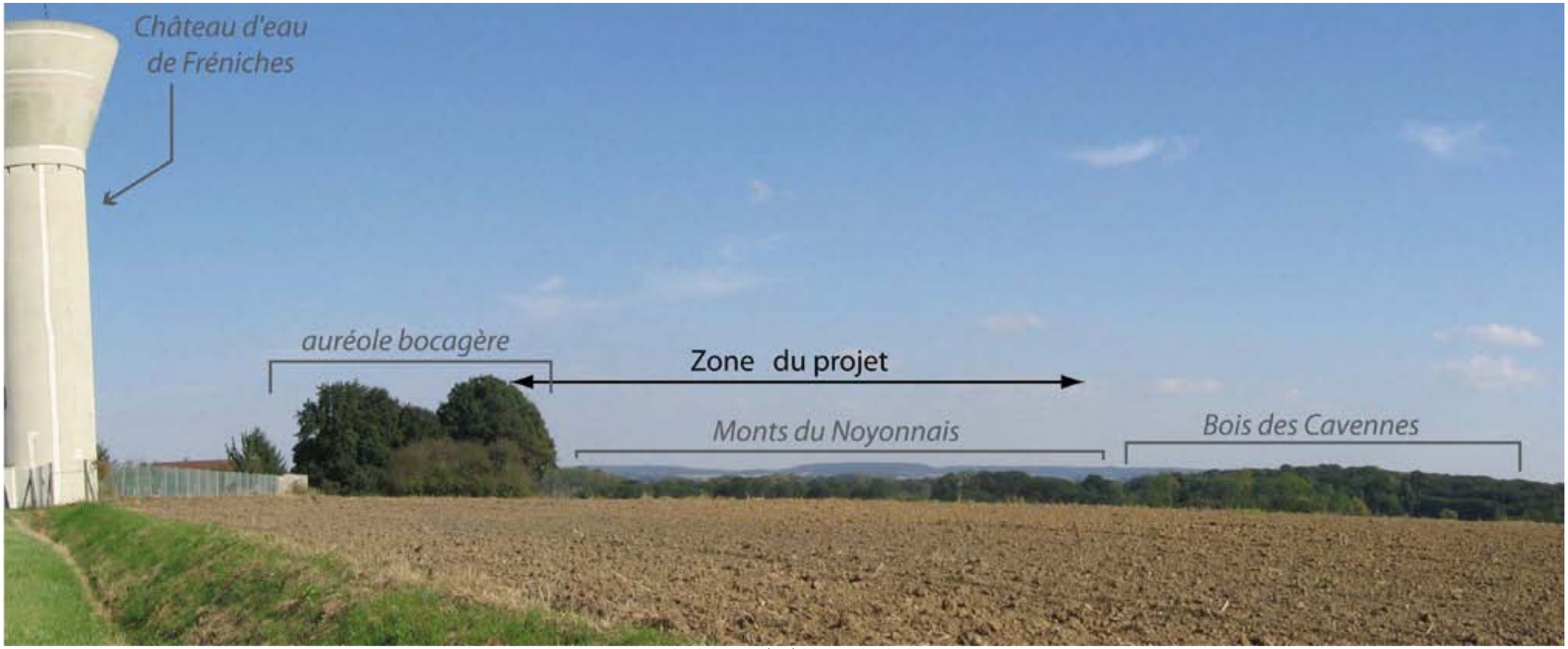

Vue depuis la RD 39, à Fréniches, 5,5 km du site

Depuis le nord-ouest (photo n°45) :

La photographie prise ici est localisée sur la D39 depuis Flavy-le-Meldeux, à environ 3 kms de la zone du projet éolien.

Le champ visuel est complétement ouvert, seul un arbre isolé ponctue l'horizon. On perçoit au lointain les monts du Noyonnais, avec pour point de repère la tour de télécommunications. La zone d'implantation sera visible par les pales au nord sur la partie gauche du cadrage.

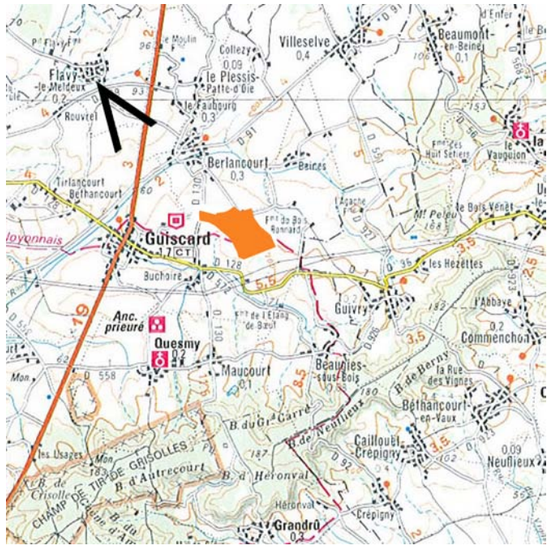

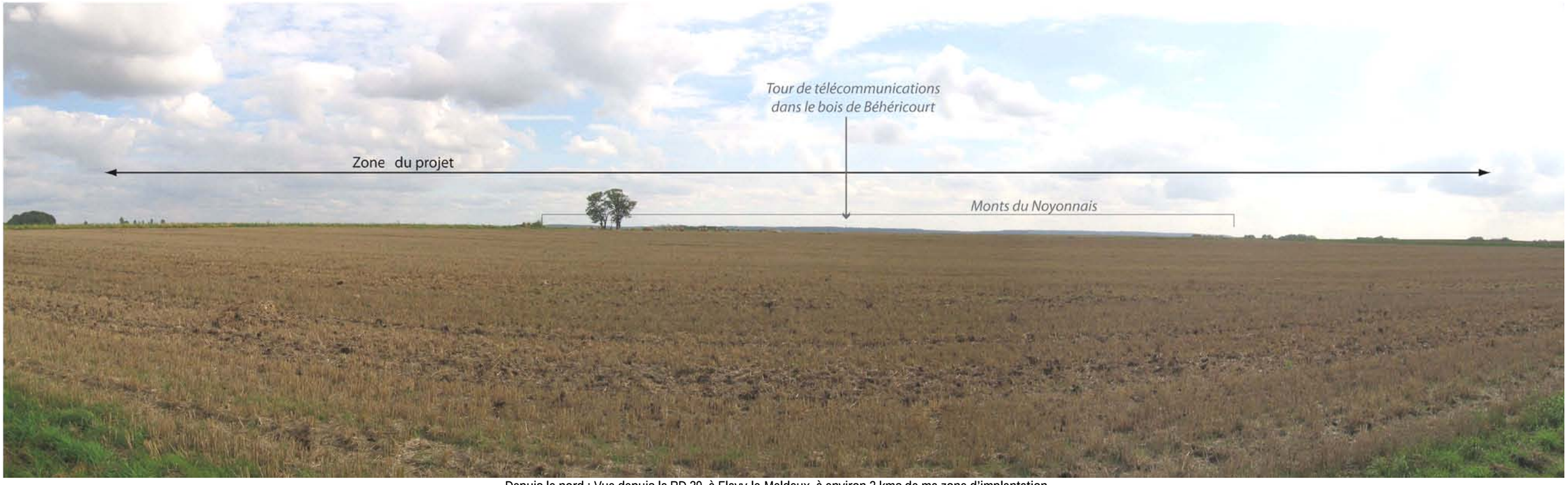

Depuis le nord : Vue depuis la RD 39, à Flavy-le-Meldeux, à environ 3 kms de ma zone d'implantation

Depuis le nord-ouest (photo n°6) :

La photographie prise ici est localisée sur la RD 932 sur le territoire du Plessis-Patte d'Oie, pour aller vers Berlancourt, à environ 2 km de la zone du projet éolien.

Sur la gauche de la photo, on perçoit le village de Berlancourt (clocher en surplomb) et à droite Guiscard avec le silo en entrée de ville.

Le projet éolien sera visible sur le mont de Buchoire à l'arrière du village de Berlancourt, avec en arrière-plan les monts du Noyonnais.

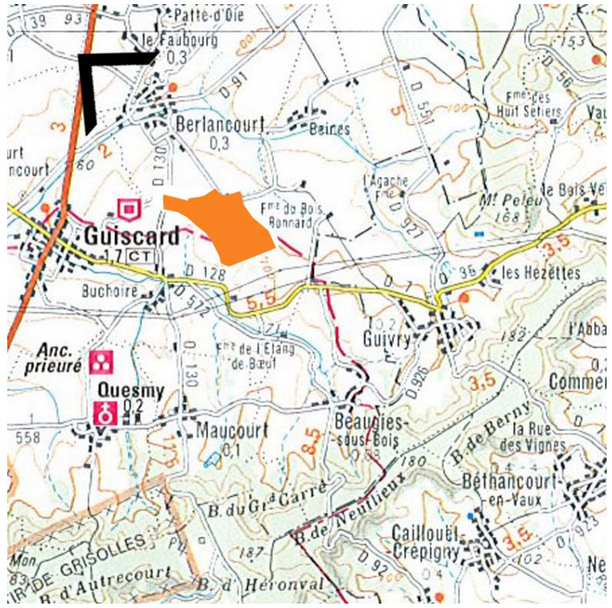

Vue depuis la RD 932, à Le Plessis Patte d'Oie, 2 km du site

Depuis le nord (photo n°26) :

La photographie prise ici est localisée depuis la RD 91, au niveau de l'entrée de Berlancourt, à environ 1 km de la zone d'implantation.

En venant de Villeselve, le regard sera capté vers le projet éolien qui apparaîtra au travers de la végétation proche. En arrière-plan, les Monts boisés du Noyonnais redonneront leur échelle au projet.

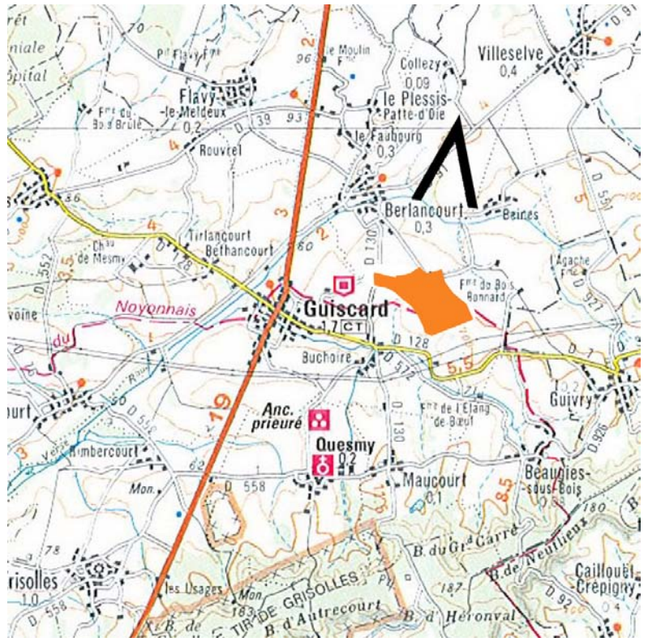

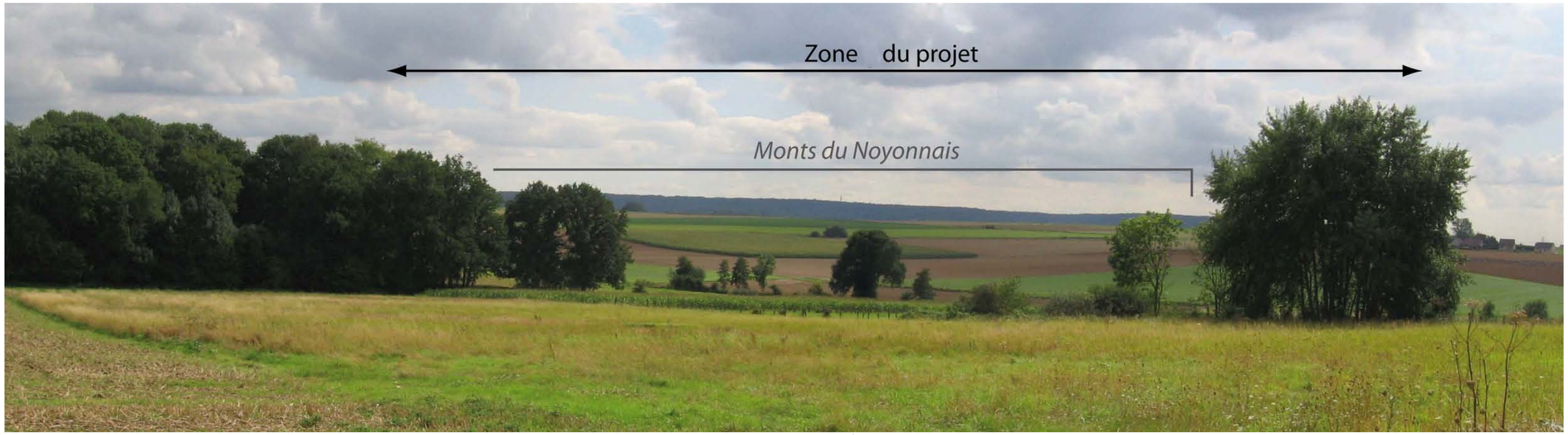

Depuis le nord : Vue depuis la RD 91, entrée de Berlancourt

Depuis le sud (photo n°4) :

La photographie prise ici est localisée depuis la sortie du hameau de Buchoire, à moins d'un km de la zone d'implantation.

La vue sera plutôt en contre-plongée : le projet éolien surplombera le mont d'Ugny que l'on voit en arrière-plan.

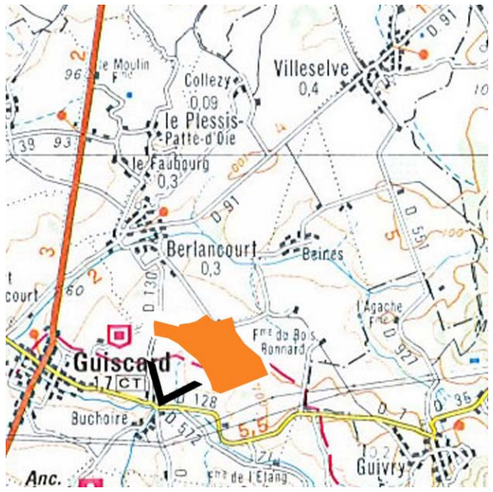

Depuis le sud : Vue depuis la RD 128, hameau de Buchoire

6 CONCLUSION DE L'ÉTAT INITIAL

La commune de Guiscard est un territoire à 3 km de la limite de partage des eaux entre la Somme et l'Oise. A 2 km des Monts du Noyonnais, elle est caractérisée par ses buttes (témoins de l'ère géologique de l'Eocène). Guiscard expose une qualité en termes de supériorité topographique tout en offrant un paysage d'openfield. Ces qualités physiques que le site expose de manière représentative, confèrent à ce paysage de buttes la vocation à accueillir un projet d'exploitation éolienne. C'est pourquoi, « le schéma éolien pour un développement soutenu et maîtrisé de l'énergie éolienne en Picardie de Septembre 2011 » produit par la D.R.E.A.L. y intègre le site.

Par ailleurs, si la géographie conditionne une implantation préférentielle du projet, l'Histoire, avec les traces qu'elle lègue par les vestiges et la toponymie liée à l'exploitation éolienne du territoire, ancre le projet d'implantation dans une certaine continuité de pratiques et de représentations du territoire à travers les âges.

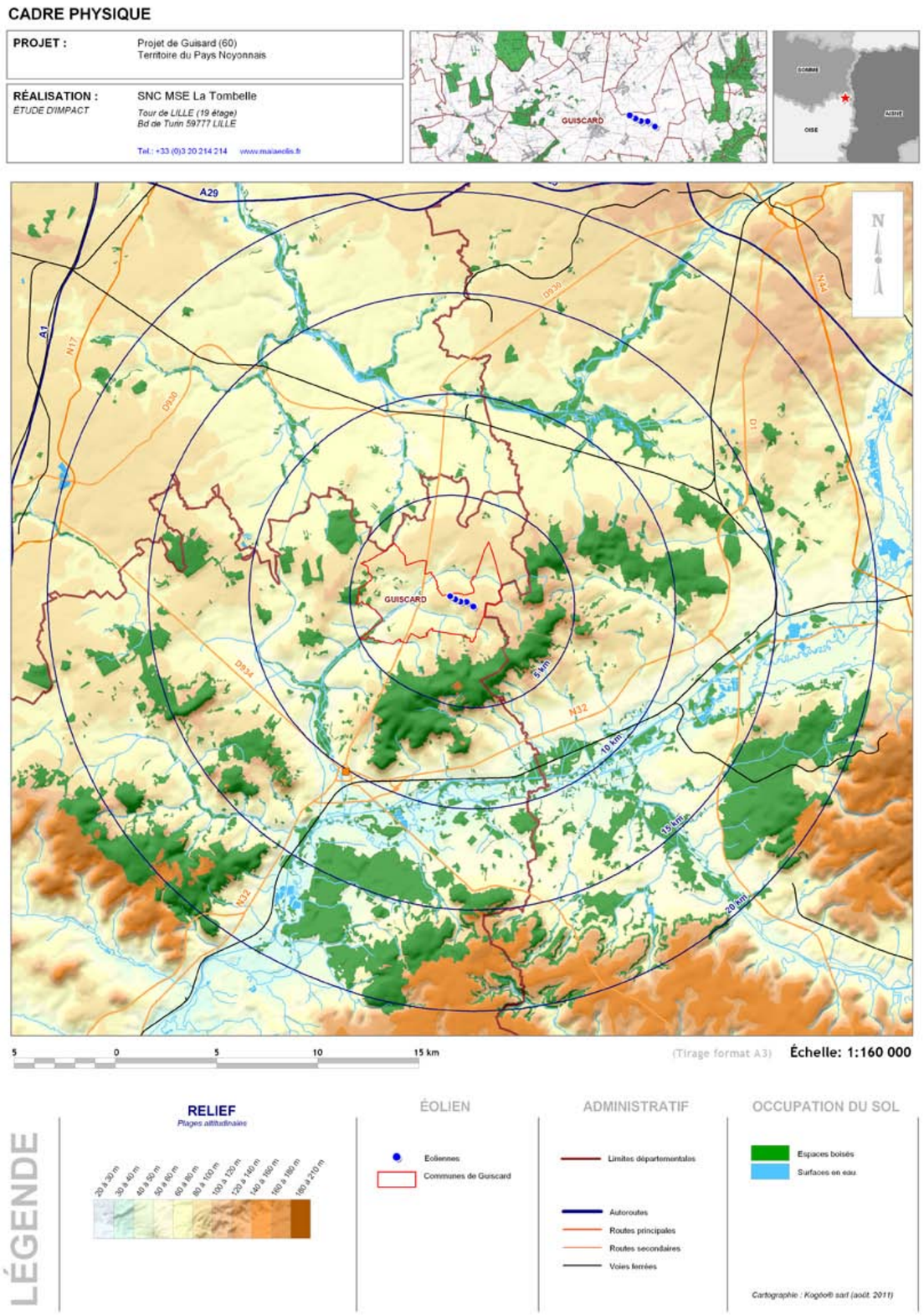

7 PRESENTATION DES VARIANTES DU PROJET ET CHOIX DU PROJET

7.1 Variante 1 : Neuf éoliennes réparties sur deux sites

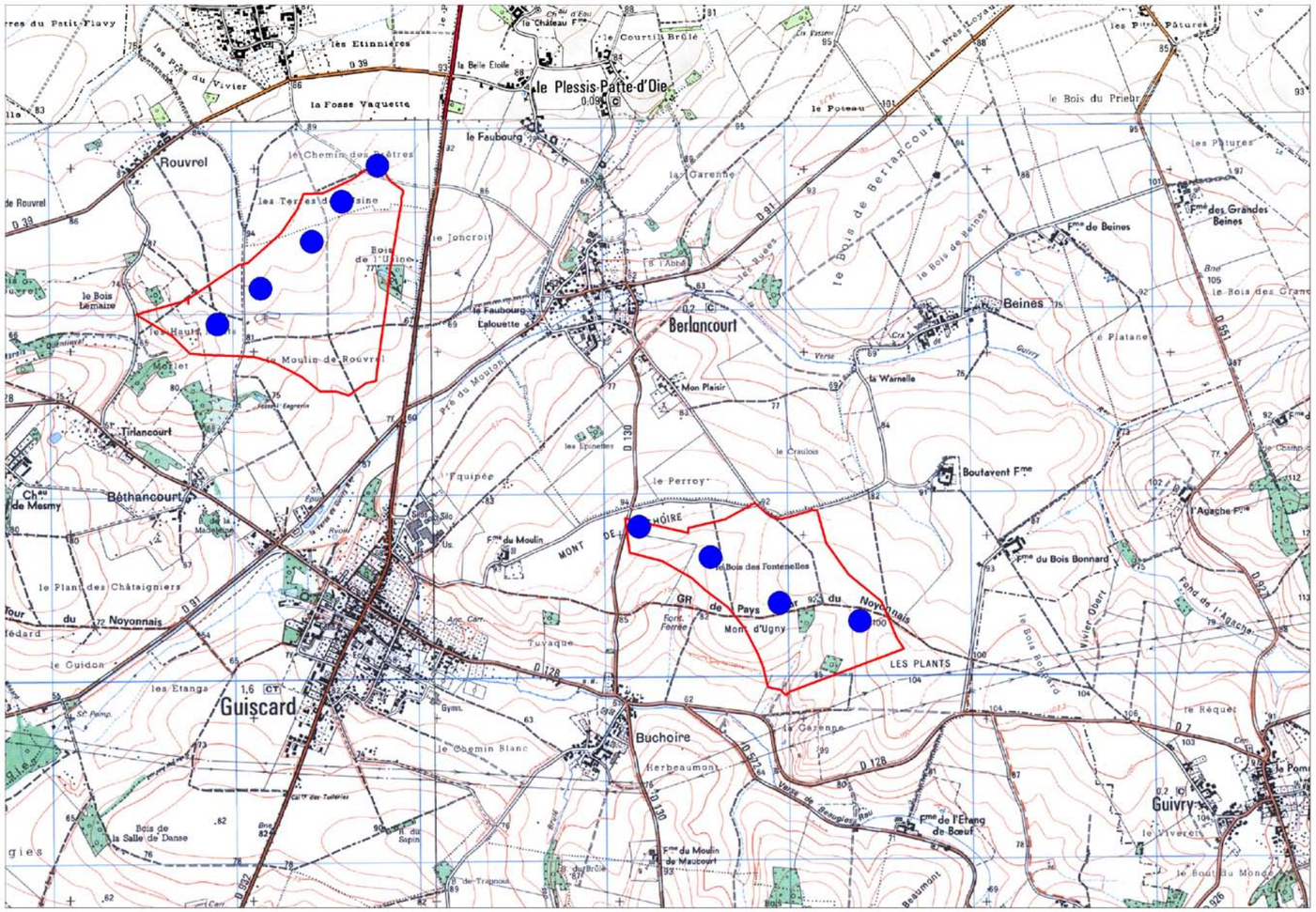

L'implantation des neuf éoliennes est répartie sur deux sites sur la Commune de Guiscard, l'un au Nord-Ouest de la Commune à proximité du lieu-dit « Le Moulin de Rouvrel », l'autre à plus de 600 mètres à l'Est du bourg de Guiscard sur le Mont du Buchoire, traversé par le GR de Pays du Tour du Noyonnais, non loin de la Ferme du Moulin, jadis ancien lieu du Moulin de Guiscard, à l'Est du bourg.

Les deux sites, de part leur héritage lié à l'exploitation éolienne par leurs moulins, offrent une exposition au vent particulièrement intéressante et une implantation à distance des espaces habités, tout en présentant des qualités techniques, infrastructurelles réalisables et rentables.

A l'instar des moulins jadis, les éoliennes viennent aujourd'hui signaler le particularisme topographique du territoire caractérisé par les buttes (témoins de l'Eocène précédemment décrit). Les deux alignements de cette implantation viennent renforcer le double rapport que les éoliennes entretiennent entre vents dominants et topographie locale.

Principalement en retrait des axes fréquentés, les éoliennes ne créent pas de rupture d'échelle frappante avec l'observateur depuis ces derniers.

Intégrées à la topographie locale, elles participent à la lecture des buttes si identitaire du paysage du Noyonnais.

7.2 Variante 2 : Quatre éoliennes alignées sur la plus grande dimension du site

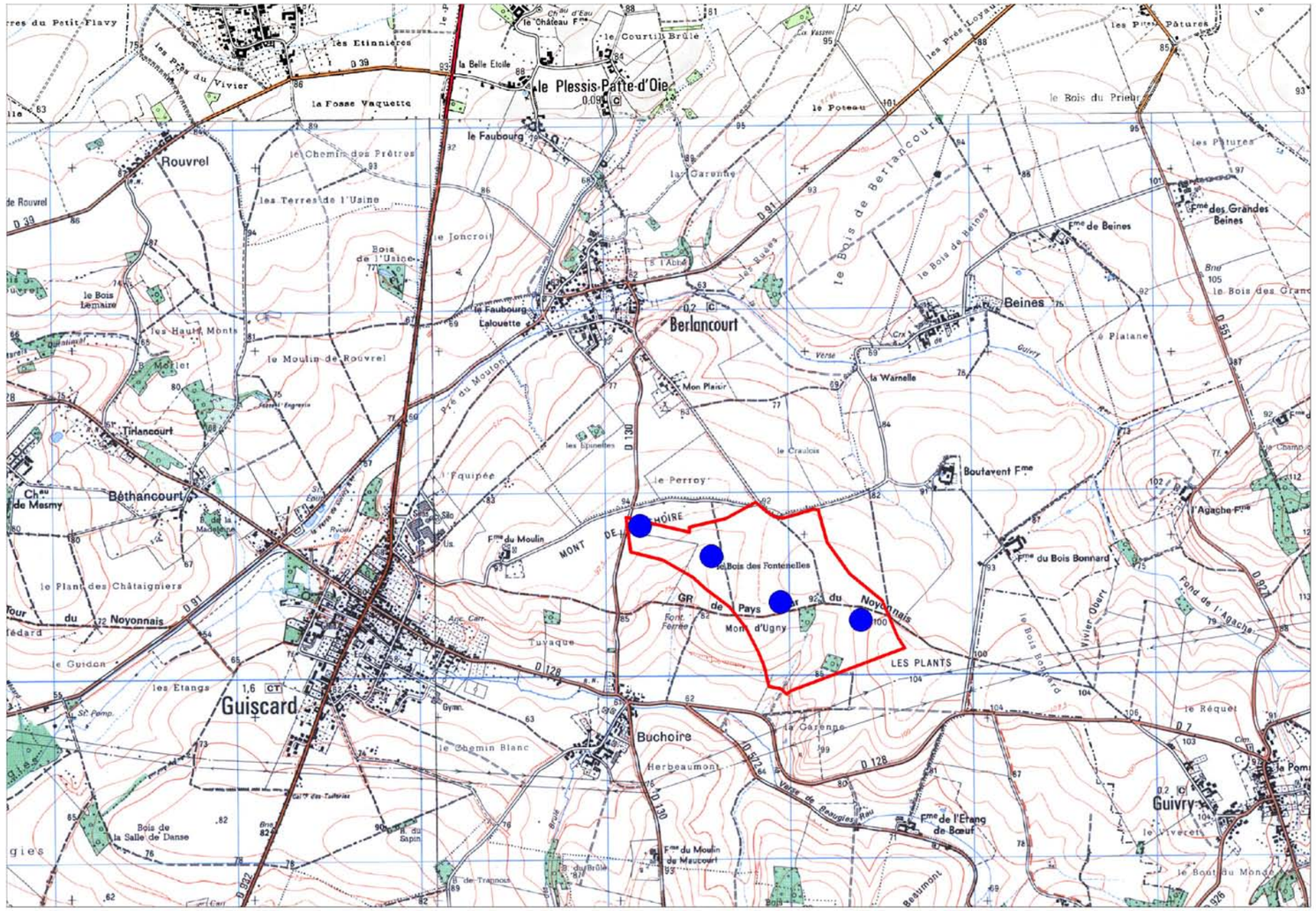

L'implantation des quatre éoliennes dans cette variante présente les mêmes qualités que la première puisqu'elle reprend partiellement son l'implantation en conservant la disposition du site du Mont du Buchoire et en rognant celle du Moulin de Rouvrel. Dans cette proposition le projet éolien reste plus discret en s'assurant de ne pas se placer en covisibilité avec les monuments classés ou inscrits et les sites patrimoniaux décrits précédemment. La loi du Grenelle 2 publiée le 12 Juillet 2010, imposant un seuil de 5 éoliennes pour constituer un parc éolien rend désormais caduque cette variante.

7.3 Variante 3, la variante choisie : Cinq éoliennes alignées sur la plus grande dimension du site

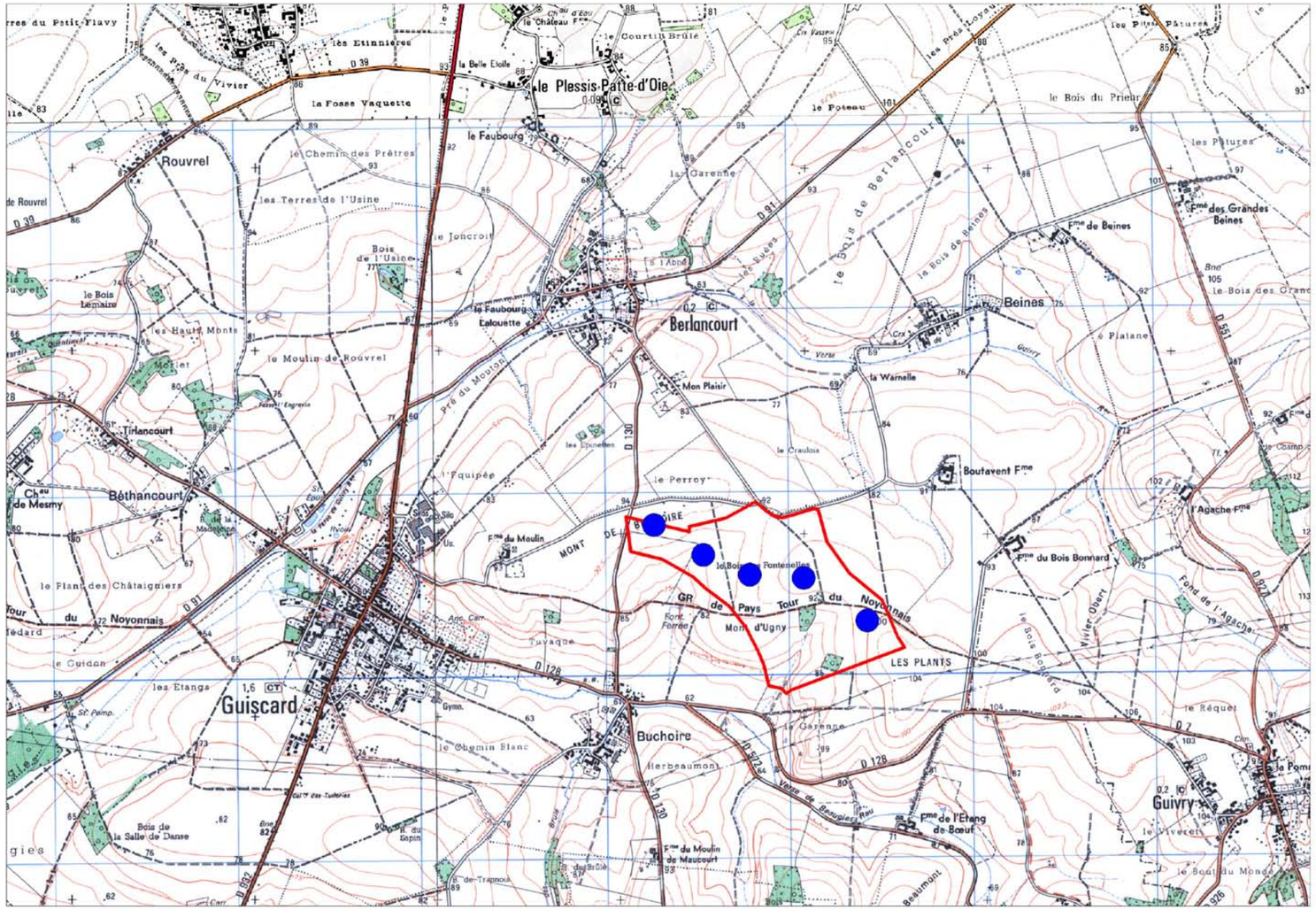

La dernière variante propose cinq éoliennes sur le site du Mont du Buchoire. Elle cumule les qualités d'implantation des variantes précédentes tout en s'intégrant avec un retrait plus conséquent de la RD 130 et du chemin de Grande Randonnée de Pays du Tour du Noyonnais. Ainsi à l'échelle de l'observateur, automobiliste ou promeneur, les ruptures d'échelle sont atténuées depuis la route comme depuis le GRP du Tour du Noyonnais.

Enfin ce nombre d'éoliennes et l'orientation de leur alignement contribuent à signaler les buttes entre Guiscard et Guivry, en complément des deux moulins de ces communes.

7.4 Plan du permis de construire du parc éolien de Guiscard

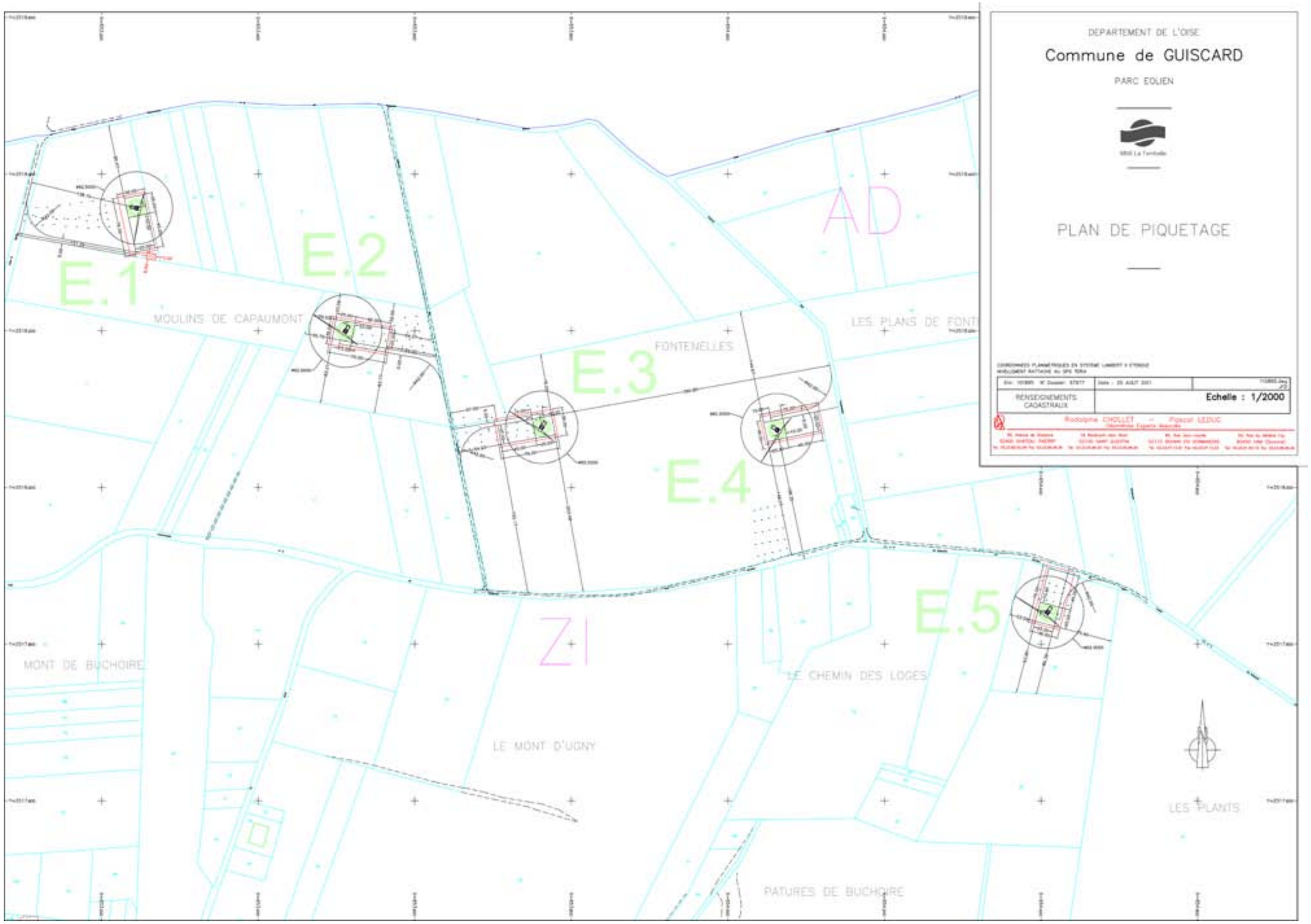

Choix de la variante : Cumulant les qualités des autres variantes et s'intégrant plus finement au terrain en optimisant la distance entre éoliennes et axes fréquentés comme le GRP du Tour du Noyonnais et les routes départementales, la variante 3 est choisie.

8 LES EFFETS DU PARC EOLIEN SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Il s'agit dans cette partie de démontrer **comment le paysage parvient à intégrer les éoliennes**.

Pour cela, cette représentation des impacts visuels s'appuie sur les **photomontages, les cartes de visibilités et les coupes de terrain**, présentant une simulation complète du projet.

Sachant que les effets visuels varient en fonction de la distance et des éléments constitutifs du paysage précédemment exposés, l'évaluation se porte sur les **trois échelles de perception** suivantes :

→ **Vues éloignées** : entre 5 et 15 kms du parc

→ **Vues rapprochées** : entre 1 et 5 kms du parc

→ **Vues immédiates** : moins de 1 km du parc

Par rapport au diagnostic portant sur le paysage et le milieu humain, la zone d'implantation expose de nombreuses qualités d'intégration comme en témoignent les différents points du vue utilisés dans cette étude.

L'analyse dynamique du paysage a été réalisée en sillonnant l'ensemble de la zone d'étude, en envisageant les possibilités de covisibilités entre les futures éoliennes et les autres monuments. Nous nous sommes concentrés sur les champs visuels possibles depuis les villages et les axes de circulation majeurs.

Trois types de vues sont distingués : les vues éloignées qui offrent des panoramas ouverts sur les grands paysages, les vues plus rapprochées, plus cadrées sur le site d'études et les vues dans le périmètre immédiat, au pied du projet.

NB :(Le carnet des photomontages est annexé à l'étude d'impact avec l'exhaustivité des photos réalisées.)

8.1 Etude de visibilité

8.1.1 Hauteur visible des éoliennes

Cette carte rend compte de la visibilité de la hauteur des éoliennes.

Elle démontre bien comment l'impact visuel est considérablement diminué par une topographie exacerbée par des boisements sur la partie sud de l'aire d'étude. En effet Noyon encaissé dans la vallée de l'Oise concentrant en son cœur son patrimoine bâti n'est pas affecté par cette visibilité.

Egalement les boisements situés en plateau au nord contribuent à minimiser l'impact visuel du parc éolien de Guiscard. Et la vallée de la Somme au nord de l'aire d'étude, à l'échelle de son encaissement, participe à réduire l'impact visuel, notamment sur Ham qui concentre la majeur partie de son patrimoine.

En ce qui concerne les Monts du Noyonnais, ils font écran sur un grand quartier Sud-Est, incluant Noyon et Chauny et d'autres sites à forte valeur patrimoniale.

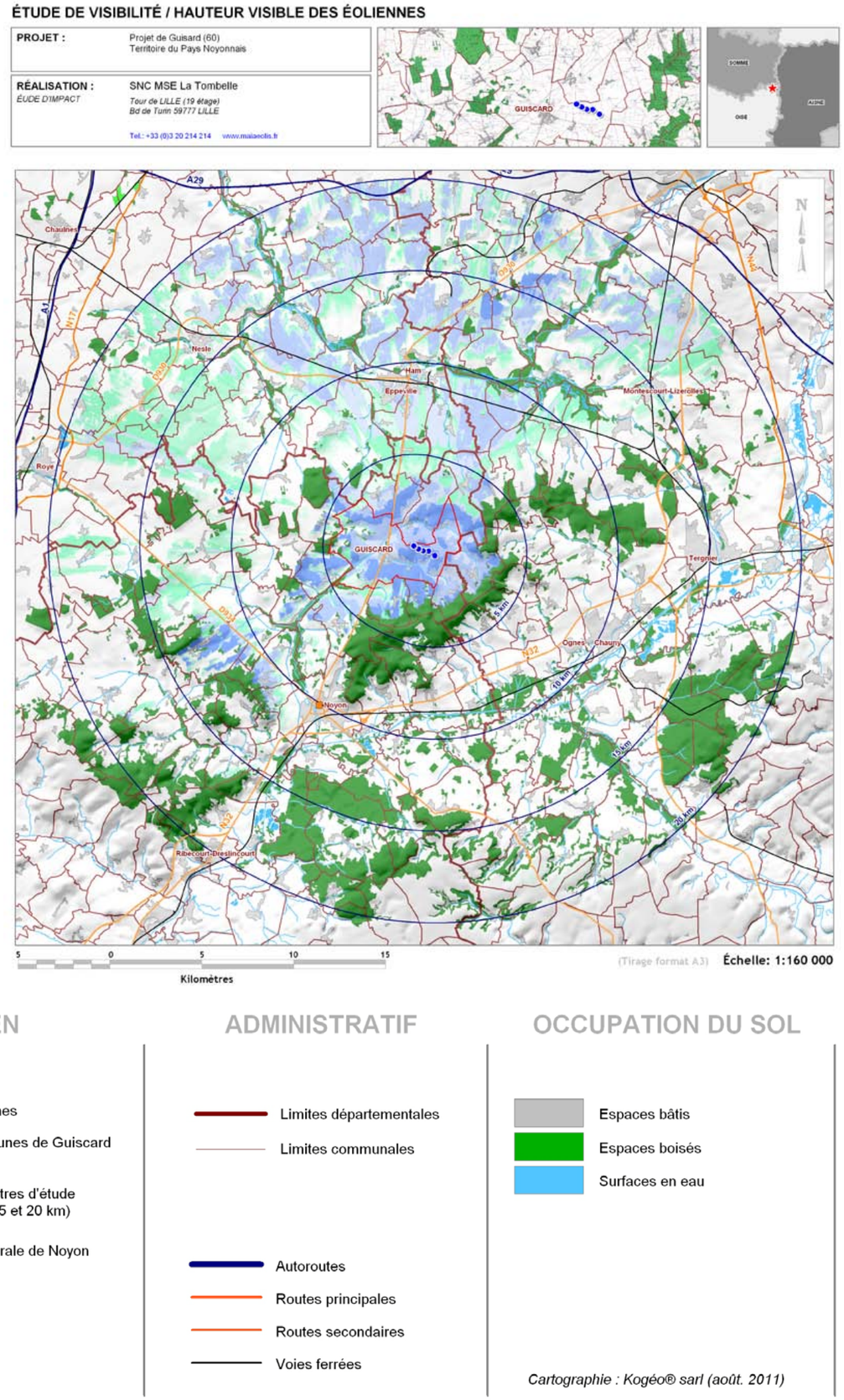

8.1.2 Impact visuel

Cette carte en complément de la précédente, s'attache à définir avec plus de précision le degré d'impact visuel du parc éolien.

Si l'impact visuel du parc éolien est considéré comme fort dans une aire immédiate d'un rayon de 1 Km et moyen dans l'aire rapprochée des 5 Km, il baisse considérablement au-delà.

Plus précisement au-delà de 5 km, il est jugé faible sur un quart nord généreux, sur les abords de la RD 934 au Sud-Est de l'aire d'étude et négligeable sur les trois quarts restants.

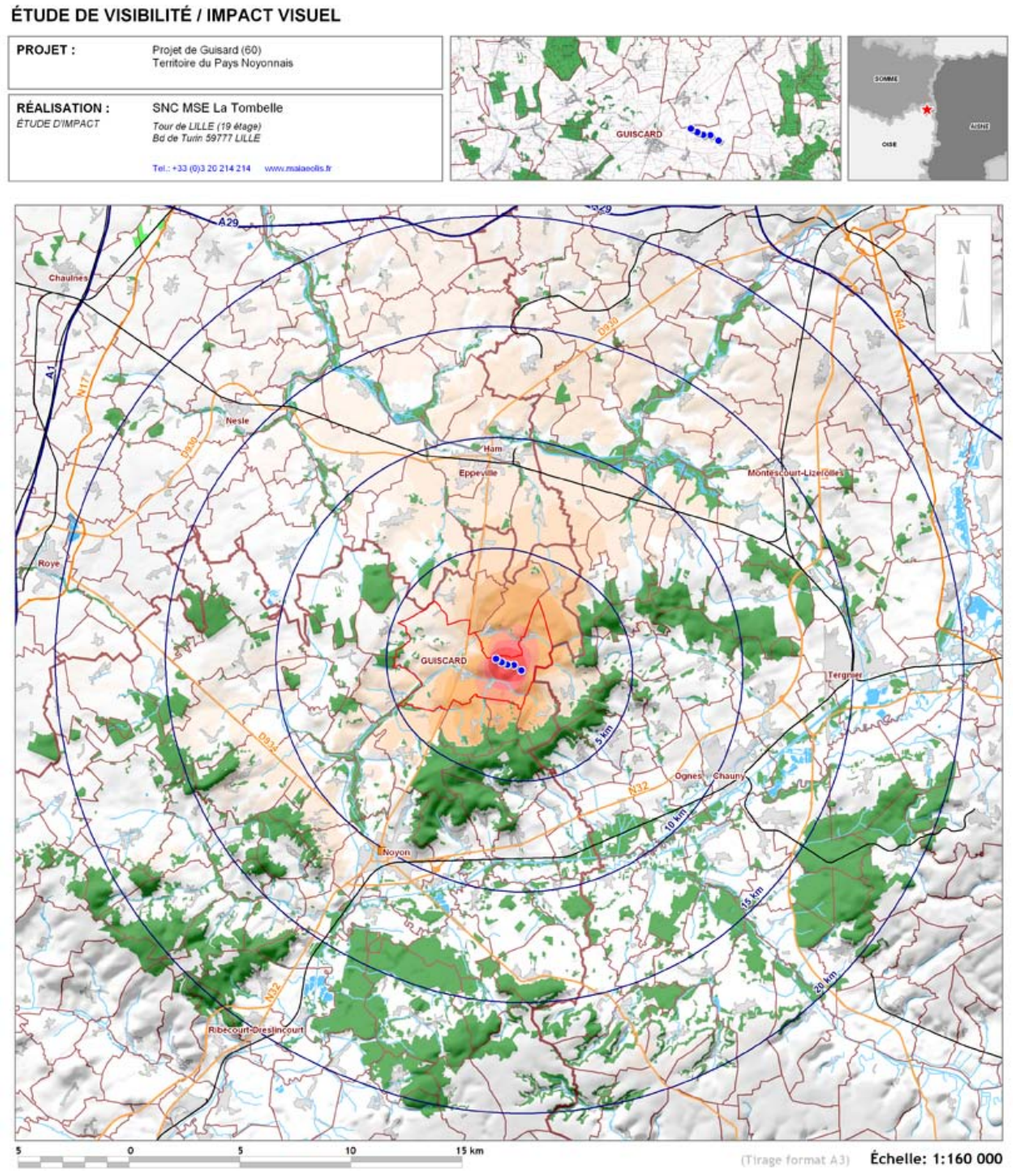

IMPACT VISUEL

LÉGENDE

Equivalent :	% du champ de vision	degré
	> à 80%	TRÈS FORT Vue immédiate (vision de détail)
	de 60 à 80%	
	de 40 à 60 %	FORT Vue rapprochée
	de 20 à 40 %	
	de 10 à 20 %	MOYEN Vue semi-éloignée (Organisation spatiale perceptible)
	de 5 à 10 %	
	de 2,5 à 5 %	FAIBLE Vue lointaine (Fréquence des perceptions peu élevée)
	de 1,25 à 2,5 %	
	de 0,6 à 1,25 %	NÉGLIGEABLE Vue très lointaine (Effort de concentration necessaire avec des conditions climatiques optimales.)

L'impact visuel d'un parc éolien est proportionnel à la place qu'il occupe dans notre champ de vision. Pour calculer cet impact, il faut tenir compte de la hauteur des machines et de leur segment visible, de l'étalement du parc dans le paysage et de la distance d'observation.

ÉOLIEN

- Eoliennes
- Communes de Guiscard
- Périmètres d'étude (5,10,15 et 20 km)
- Cathédrale de Noyon

ADMINISTRATIF

- Limites départementales
- Limites communales
- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires
- Voies ferrées

OCCUPATION DU SOL

- Espaces bâtis
- Espaces boisés
- Surfaces en eau

Cartographie : Kogéo® sarl (août. 2011)

8.2 Etude de non visibilité

Les deux suivantes cartes démontrent que la covisibilité entre le parc éolien et la cathédrale de Noyon est nulle et que seul un grand quart nord du plateau exceptées ses vallées qui le scandent, ainsi qu'un léger huitième Ouest-Sud-Ouest, sont modérément concernés par l'impact visuel du parc éolien.

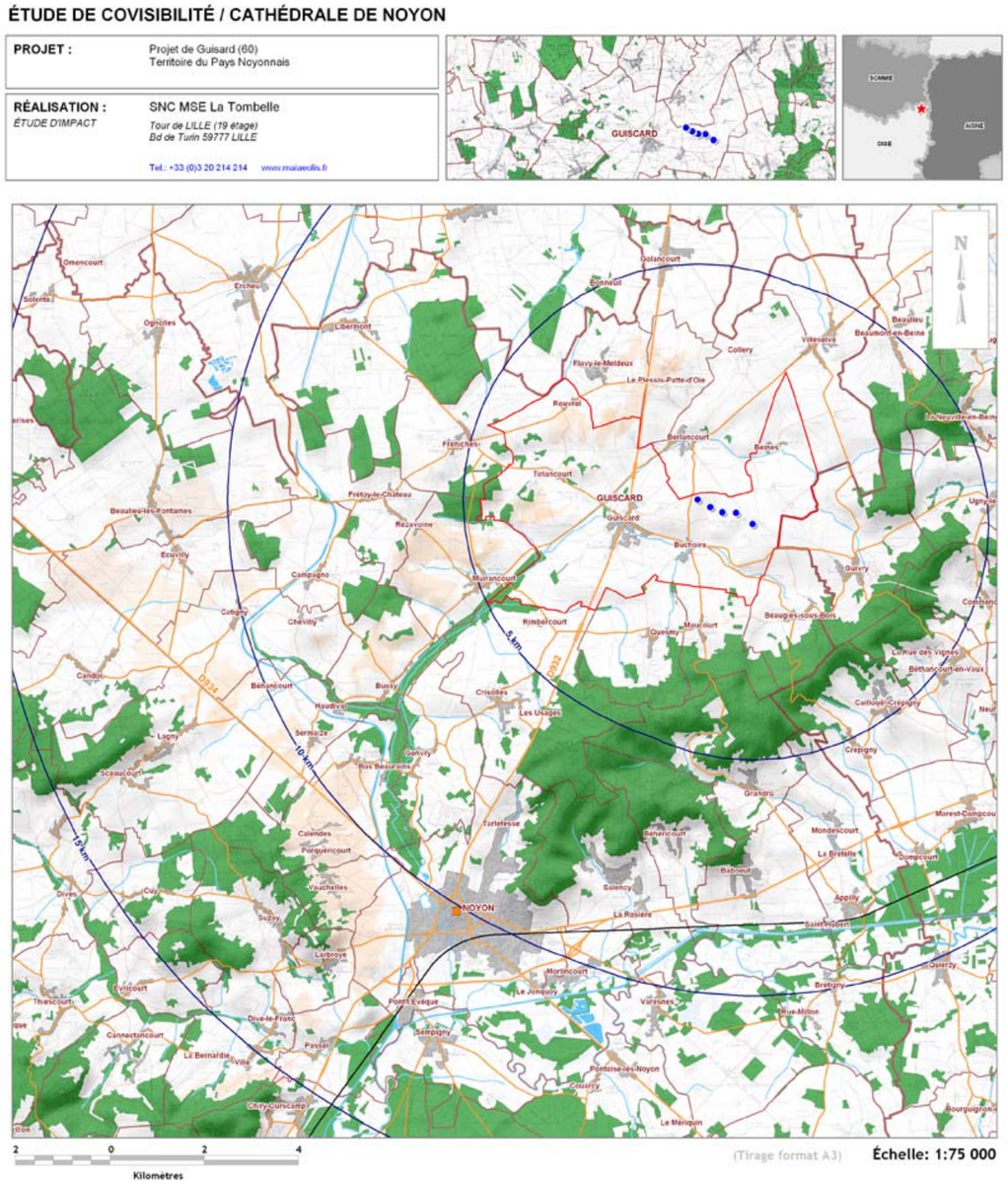

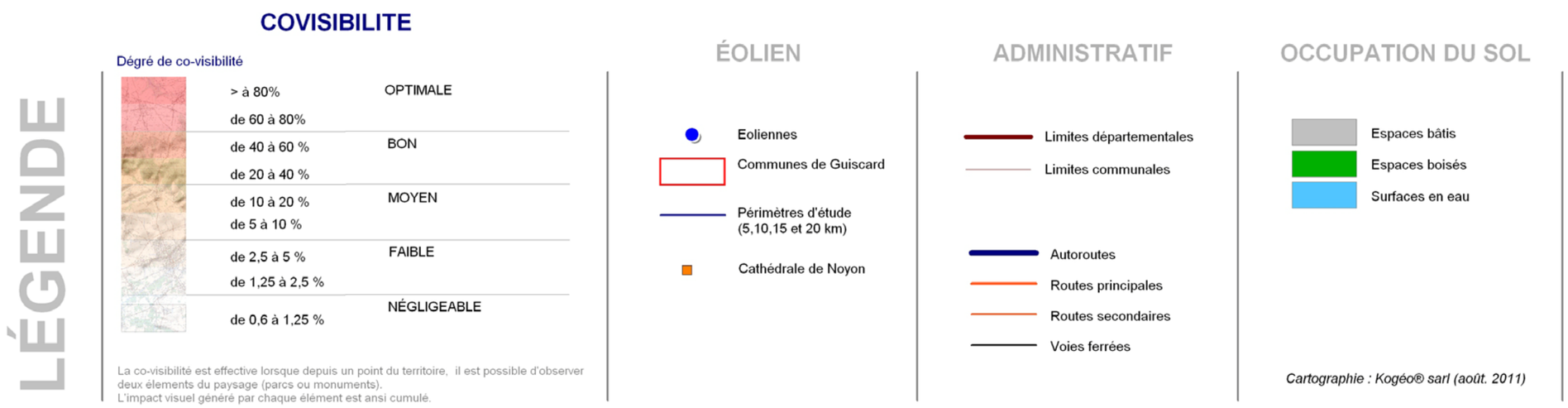

ÉTUDE DE VISIBILITÉ / ZONES DE NON VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES

PROJET : Projet de Guisard (60)
Territoire du Pays Noyonnais

RÉALISATION : SNC MSE La Tombelle
ÉTUDE D'IMPACT
Tour de LILLE (19 étage)
Bd de Turin 59777 LILLE
Tel.: +33 (0)3 20 214 214 www.maiaeolis.fr

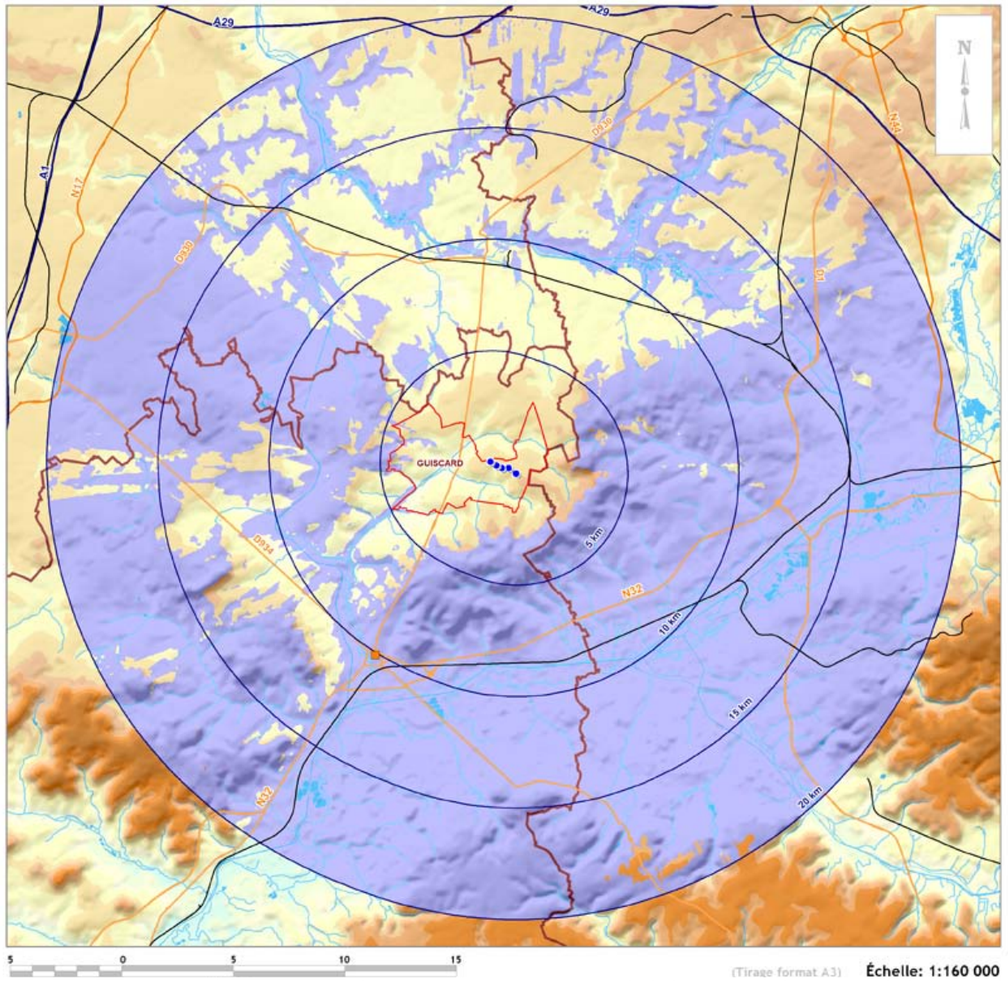

LÉGENDE

RELIEF
Plages altitudinales

20 à 30 m
30 à 40 m
40 à 50 m
50 à 60 m
60 à 80 m
80 à 100 m
100 à 120 m
120 à 140 m
140 à 160 m
160 à 180 m
180 à 210 m

ÉOLIEN

- Eoliennes
- Communes de Guiscard
- Zones hors visibilité (violet transparent)

ADMINISTRATIF

- Limites départementales
- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires
- Voies ferrées

OCCUPATION DU SOL

- Surfaces en eau

Cartographie : Kogéo® sarl (août. 2011)

8.3 Plan de localisation des photographies

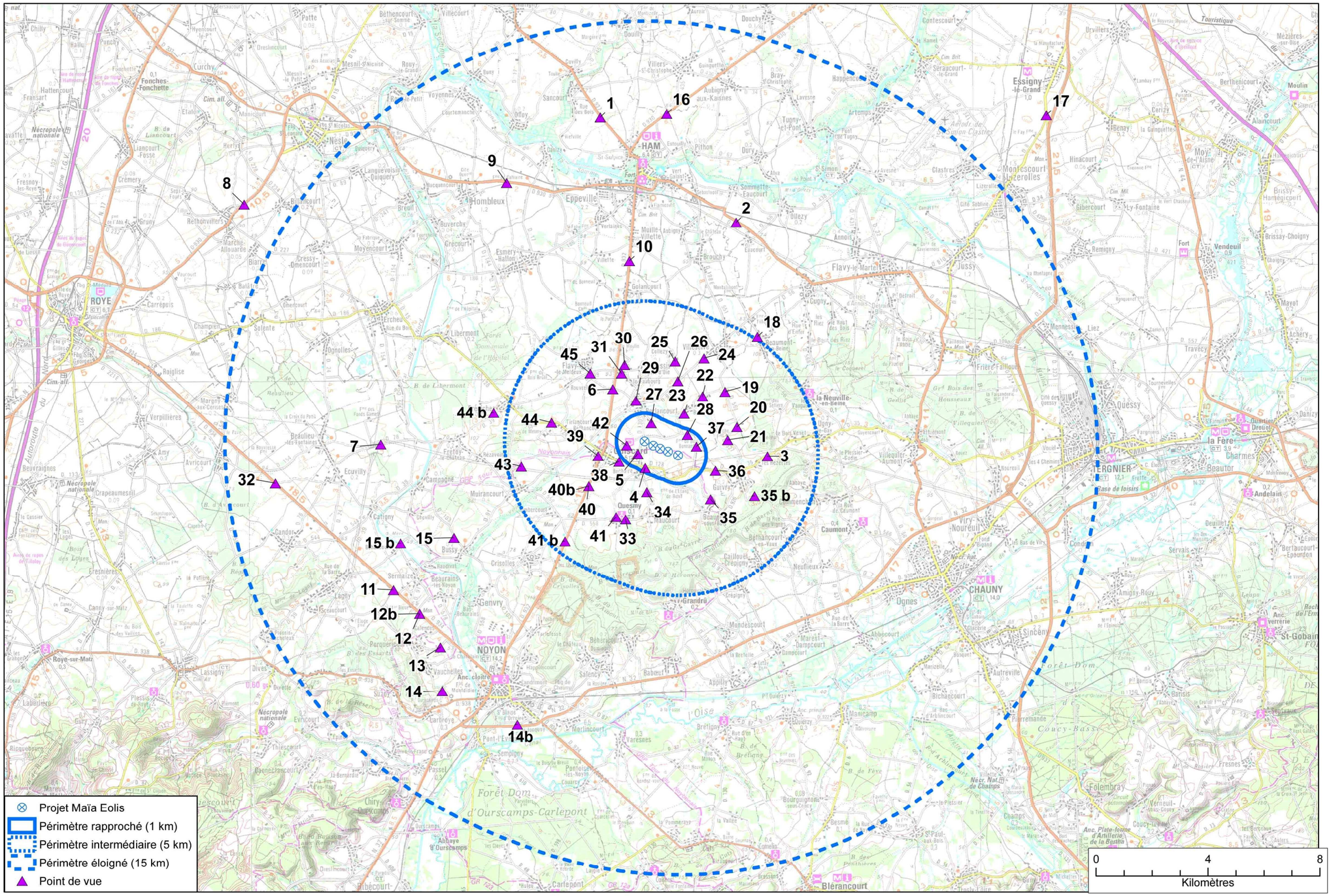

Réalisation : AIRELE - Juin 2011
Projection : Lambert II étendu

Source de fond de carte : Carte Scan 100
Sources de données : Enertrag, 2009 - AIRELE, 2008 - Limites communales, consultation du site INFOTERRE, 2006

8.4 Les vues du projet

8.4.1 Les vues éloignées du projet

Vue de plusieurs parcs depuis une infrastructure routière principale, joignant deux pôles urbains, Roye et Nesle

Vue n° 8

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 16 km – Nord-ouest

Localisation de la prise de vue : Rethonvillers - RD 930 – 88 m alt.

Commentaire : Depuis la RD 930, entre Roye et Nesle, l'observateur peut distinguer plusieurs parcs éoliens à la suite dans le même champ de vue : celui de Hombleux, ici en arrière-plan du village de Billancourt, celui de Villeselve Brouchy, et le projet de Guiscard. En effet, on se situe au cœur du Santerre. Ce plateau où domine un paysage d'openfields est propice à la détection du moindre élément vertical.

Nous sommes de plus à la même altitude que le projet de Guiscard. La forêt domaniale de l'Hôpital, située entre le point de vue et le projet, ne masque pas les éoliennes. Les éoliennes sont à une telle distance qu'on pourrait les confondre avec les pylônes d'une ligne haute tension proche et qui apparaissent à la même échelle que les éoliennes.

Ici l'implantation du projet de Guiscard donne une impression d'unité au paysage par des rapports d'échelle équivalents à ceux que créent le parc de Villeselve Brouchy et avec une impression de densité inférieure.

Impact : Depuis cet axe où les automobilistes roulent à une vitesse de 90 km/h, l'impact est assez amoindri du fait de la distance des éoliennes. L'inter-visibilité est avérée avec les autres parcs et projet d'extension. L'observateur peut voir 3 groupes d'éoliennes se succédant. Leur agencement est cependant peu lisible. Ce qui se perçoit plutôt, c'est la densité, qui parait faible sur un simple alignement de face (Villeselve Brouchy). Cette dernière apparait plus forte lorsque des lignes se superposent, car les éoliennes paraissent plus rapprochées entre elles.

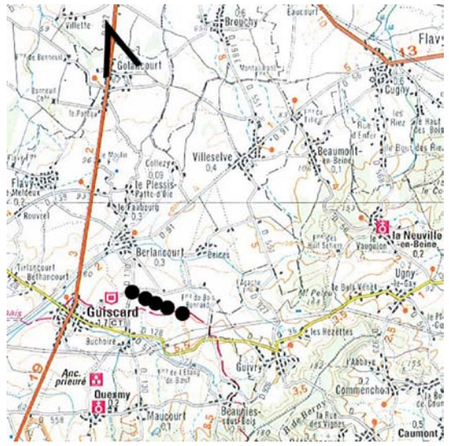

Vue de plusieurs parcs sur la RD 930, entre Nesle et Ham

Vue n°9

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 10 km – Nord-ouest

Localisation de la prise de vue : Hombleux - RD 930 – 68 m alt.

Commentaire : Entre Nesle et Ham, le parc le plus visible est celui de Hombleux. Ici, cinq de ces éoliennes sur neuf sont visibles. En arrière-plan est visible le projet de Guiscard. Les mâts sont largement cachés par le bois de Bonneuil.

Impact : Sur cet axe, l'observateur est dominé par les éoliennes d'Hombleux, et percevra moins facilement les parcs plus lointains, à une échelle beaucoup plus petite. Grâce à cette différence de proportions, la covisibilité directe des deux parcs est moins sensible dans le paysage.

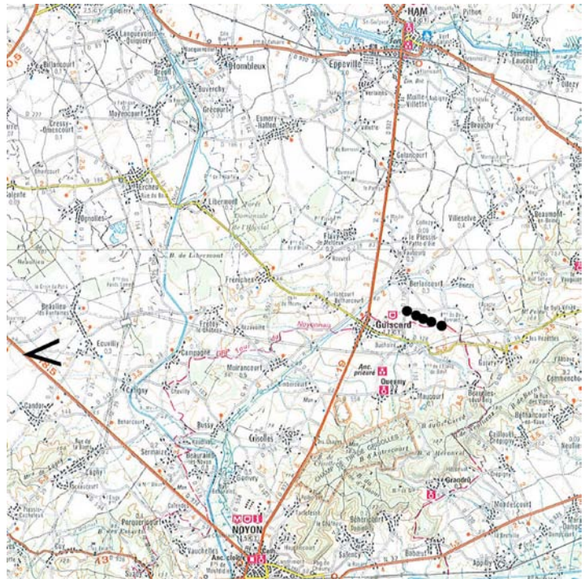

Au croisement de la RD 934 et d'un chemin rural, au lieu dit 'Le Clos Boileau', de Noyon à Roye

Vue n°32

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 13 kms – Ouest

Localisation de la prise de vue : Beaulieu-les-Fontaines - RD 934 / chemin rural – 90 m alt.

Commentaire : Ici, le parc éolien de Guiscard est peu perceptible. Du fait de l'éloignement du projet d'implantation, de nombreux bosquets et arbres isolés masquent l'horizon. De plus, les terrains situés entre la RD 934 et le projet sont vallonnés avec la présence des vallons de la Mève, de la Verse et des bois de Quesnoy, de Bussy et du Chapitre. On distingue tout de même ici le parc de Villeselve Brouchy, dont les éoliennes peuvent être confondues parmi les pylônes de la ligne électrique de haute tension.

Impact : Peu d'impact du projet depuis la RD 934 entre Roye et Noyon, ou très faible lorsque le champ de vue n'est pas obstrué par des boisements et le relief.

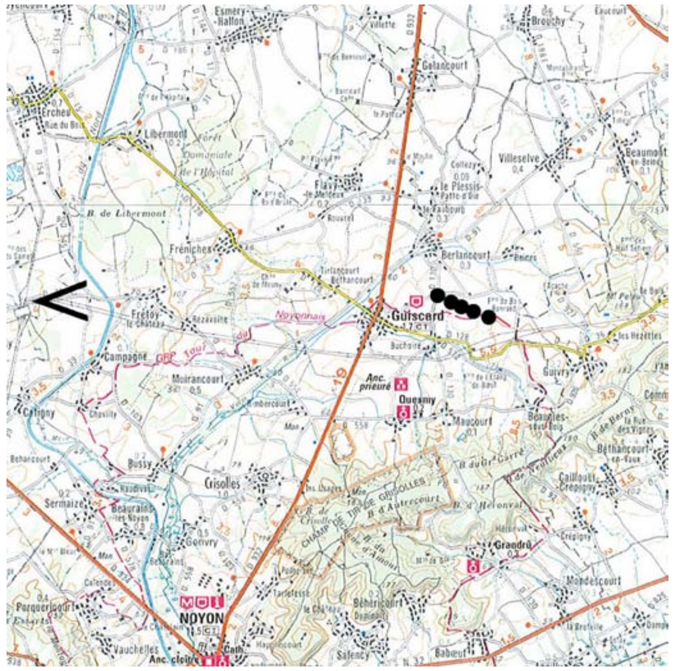

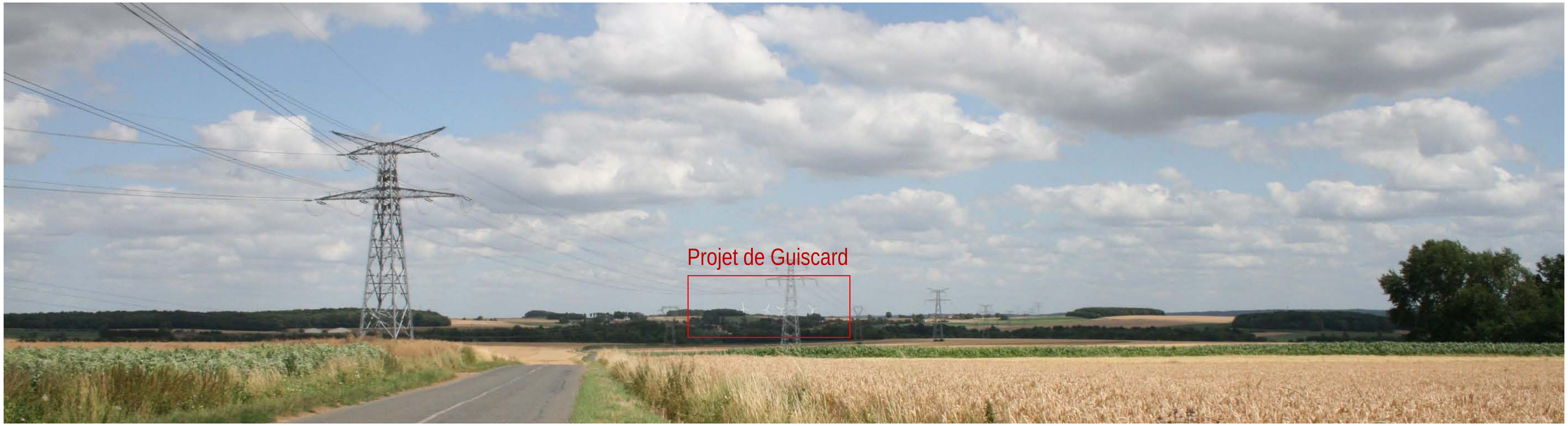

Infrastructures électriques près du poste électrique d' Ecuvilly

Vue n°7

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 9 kms – Ouest

Localisation de la prise de vue : Ecuvilly - RD 76 – 87 m alt.

Commentaire : Depuis ce point de repère dans le paysage (lignes électriques HT), la zone du projet de Guiscard est visible, mais est assez distante.

Impact : La covisibilité avec le parc de Villeselve-Brouchy a un impact modéré sur le projet de Guiscard, étant donné les nombreux boisements qui altèrent la perception des premiers. Les mâts des éoliennes sont également masqués par le bois de Muirancourt. Les pylônes des lignes électriques HT en premier plan sont les premiers points d'appel de l'observateur, ce qui diminue la perception du projet en arrière-plan.

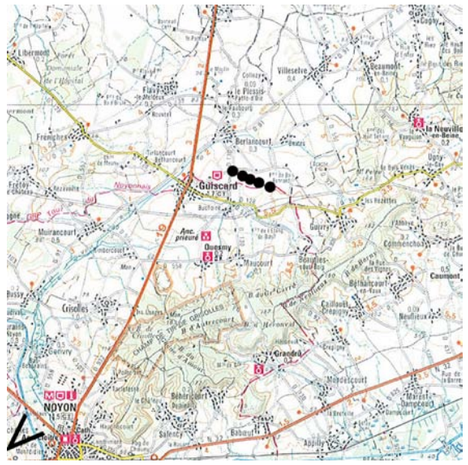

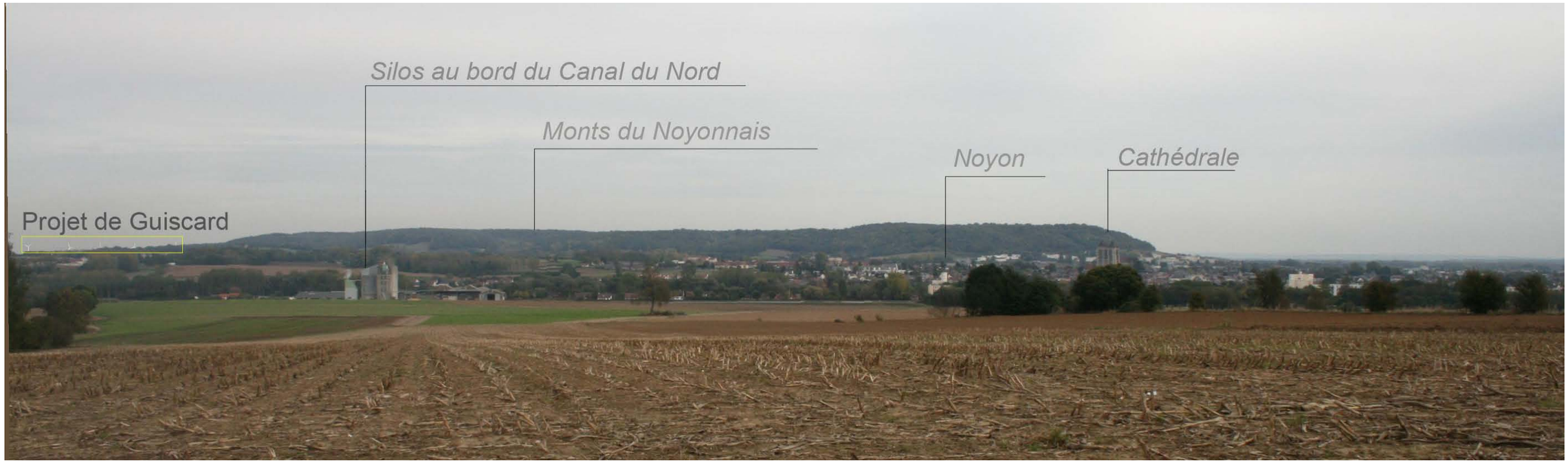

Depuis la Rue de la Vallée à Noyon

Vue n°14

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 12 kms – Sud-Ouest

Localisation de la prise de vue : Noyon – Rue de la Vallée – 84 m alt.

Commentaire : Depuis l'ouest de la ville de Noyon, le projet de Guiscard est très peu visible. La partie supérieure des mâts et des pales émerge des masses boisées à l'horizon à gauche sur la prise de vue. Au pied des Monts du Noyonnais, leur hauteur parait à très petite échelle compte tenu des formes du relief associé aux boisements. De ce point de vue, les silos au bord du Canal du Nord forment un point d'appel dans le fond de la vallée. Le Canal du Nord n'est pas perceptible visuellement, il n'existe donc pas de covisibilités entre le canal et le projet qui est masqué par le relief et les boisements.

Impact : L'impact du projet est très faible compte tenu de l'éloignement de la zone projetée d'implantation, des effets d'écran de la végétation et du relief.

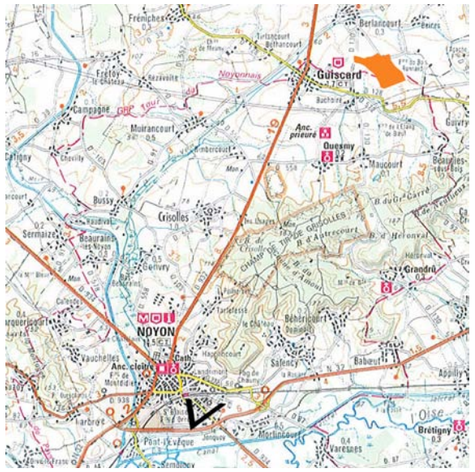

En entrée de ville de Noyon, sur la RD 232, ancienne RN 32

Vue n°14 bis

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 12,5 kms – Sud-ouest

Localisation de la prise de vue : Noyon - RD 232 – 65 m alt.

Commentaire : En entrée de ville, l'observateur a vue directe sur la cathédrale de Noyon, surplombée par le mont Saint-Siméon en arrière-plan. Aucun parc ou projet éolien est ni visible et ni en covisibilité avec ce monument classé, ou tout autre monument historique se situant dans l'intra-muros. Ainsi, les monts du Noyonnais constituent un véritable obstacle aux covisibilités potentielles avec le projet de Guiscard.

Impact : Aucun impact du projet sur les monuments historiques classés et inscrits de la ville de Noyon.

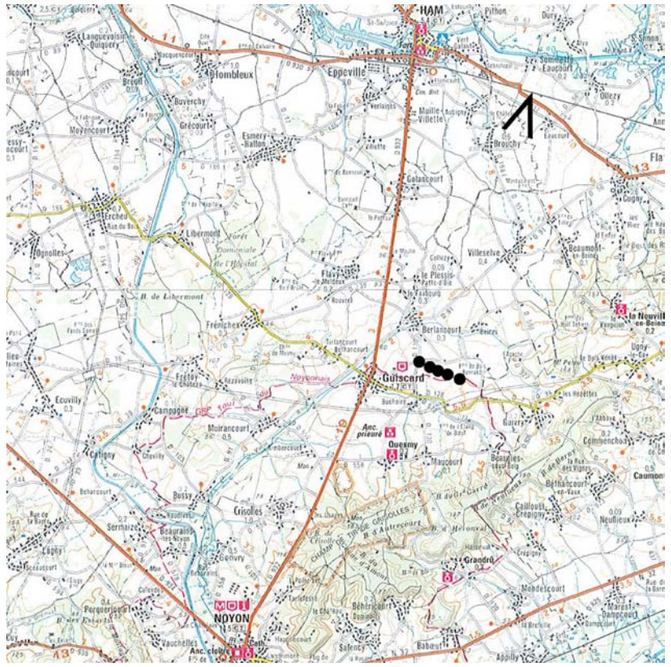

Sur la RD 937, entre Ham et Chaugny

Vue n°2

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 8 km – Nord-est

Localisation de la prise de vue : Eaucourt - RD 937 – 72 m alt.

Commentaire : Depuis cette route entre Ham et Flavy-le-Martel, le parc de Villeselve-Brouchy est perçu en premier plan, comme alignement de cinq éoliennes de face. La zone de projet se situe en arrière-plan du parc de Villeselve-Brouchy, mais de l'autre côté, avec un même agencement en ligne de même orientation.

Impact : Ici, l'inter-visibilité directe du parc est modérée par le fait que le parc de Villeselve-Brouchy, situé en premier plan, attire toute l'attention de l'observateur. Le projet de Guiscard, plus lointain, se distingue en arrière-plan, plus réduit.

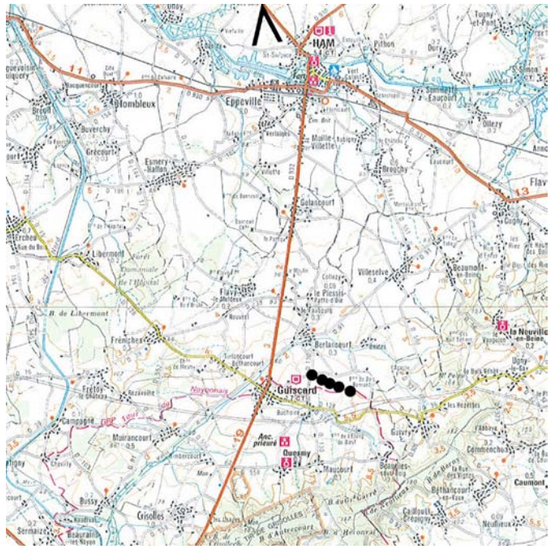

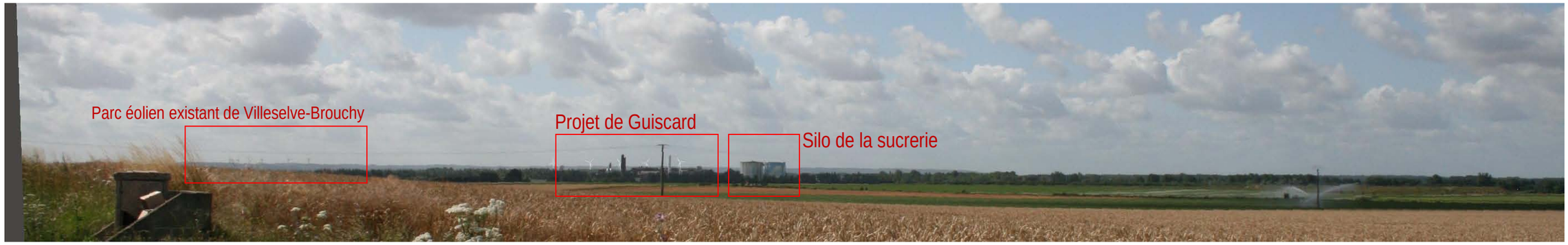

Sur la RD 937, avant d'arriver sur Ham

Vue n°1

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 10 kms – Nord

Localisation de la prise de vue : Sancourt - RD 937 – 77 m alt.

Commentaire : Depuis la RD 937, en arrivant sur Ham, les silos de Saint Louis Sucre constituent l'élément phare du panorama. Le parc de Villeselve-Brouchy est perceptible. Point de repère, le clocher de l'église de Ham, monument classé est perceptible, tout à gauche du panorama.

Impact : le long de cette route, l'observateur va percevoir 2 groupes d'éoliennes conjointement (superposition Villeselve-Brouchy - Guiscard). Un effet d'encadrement des silos peut être interprété assez facilement. Il n'y a pas de covisibilité directe avec l'église de Ham, mais une inter-visibilité moins préjudiciable. Le projet de Guiscard vient ponctuer l'espace entre les deux parcs existants de Villeselve-Brouchy et Hombleux.

Parc d'Hombleux vu depuis la RD 937

Conclusion sur les vues éloignées

Les vues éloignées sont variables selon la localisation de l'observateur (distance, altitude, éléments de covisibilité). Ces vues depuis le lointain permettent de se rendre compte de l'intégration du parc dans le grand paysage.

Le relatif cloisonnement de certains sites (vallées, collines) dans le périmètre d'études engendre des vues partielles ou totales du projet, selon les boisements et la topographie. Les vues sont plus sensibles depuis les grandes infrastructures routières, reliant les pôles urbains du territoire : RD 930 et RD 937 entre les villes de Nesle, Ham, Roye, Chauny, notamment dans tout le secteur nord du périmètre d'étude.

On y distingue bien souvent dans le même champ de vue le parc de Villeselve-Brouchy. Le parc de Hombleux est également observé conjointement au projet. Le projet de Guiscard est ainsi perçu de manière différente selon l'orientation de la photo, et est souvent superposé dans un même plan avec le parc de Villeselve-Brouchy.

Les covisibilités ou visions conjointes avec les monuments historiques sont peu préjudiciables (église de Ham) ou inexistantes (cathédrale de Noyon, église de Quesmy), les éoliennes étant assez éloignées.

Les effets sur les vues lointaines permettent de s'assurer qu'il n'existe pas d'incompatibilité du projet à l'échelle du grand paysage et avec le patrimoine local.

8.4.2 Les vues rapprochées du projet

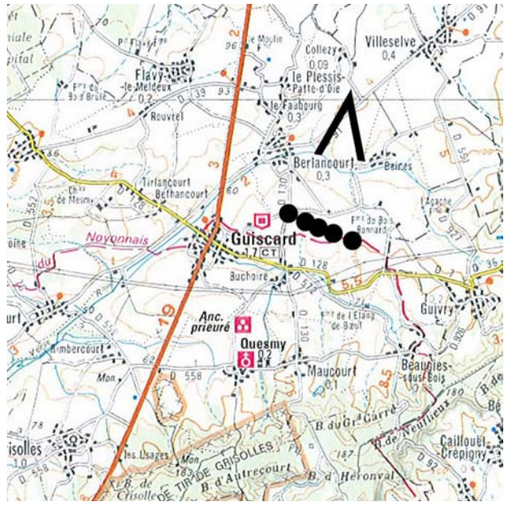

Vue des villages avoisinants, depuis la RD 91 entre Villeselve et Berlancourt

Vue n°26

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 2,5 kms – Nord

Localisation de la prise de vue : Berlancourt - RD 91 – 100 m alt.

Commentaire : Depuis le haut du plateau entre Villeselve et Berlancourt, un panorama s'ouvre sur le paysage des monts Noyonnais (en arrière-plan à gauche). Certains points de repère verticaux appellent l'œil de l'observateur, comme le château d'eau de Crisolles, les silos de Guiscard (hors champ de vue sur la prise de vue et situés à droite). Les cinq éoliennes viennent ponctuer et souligner la linéarité du paysage par leur alignement.

Impact : L'impact est assez fort, les éoliennes apparaissant sur un plan plus proche que les monts du Noyonnais, ce qui fait se détacher leur mât par le contraste avec l'arrière-plan. Mais l'agencement et la position des éoliennes contribuent à leur bonne insertion comme nouvel élément du paysage, par la mise en valeur du relief notamment. Les éléments verticaux des éoliennes projetées révèlent et valorisent les lignes du grand paysage.

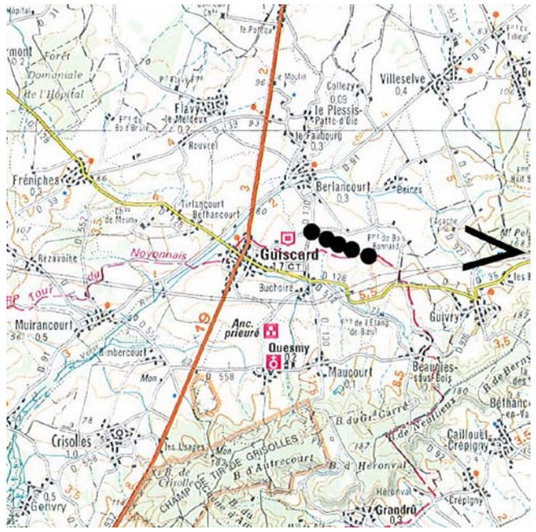

Depuis la RD 35, au pied des monts du Noyonnais

Vue n°3

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 3 kms – Est

Localisation de la prise de vue : Guivry - RD 35 – 105 m alt.

Commentaire : Depuis la RD 35, route fréquentée par les visiteurs se promenant dans les monts du Noyonnais notamment, il y a déjà la présence de la ligne haute tension qui marque le paysage avec ses pylônes. Le champ de vue cible le projet de Guiscard par un effet de cadrage entre un bosquet à gauche et le bois des Minimes à droite, plus haut sur le mont Peleu. Les cinq éoliennes de la zone sont intégralement visibles. Les éoliennes projetées paraissent plus petites que les pylônes HT à cette échelle.

Impact : L'impact est réduit par la présence des pylônes haute tension et l'insertion visuelle dans le passage de la ligne HT.

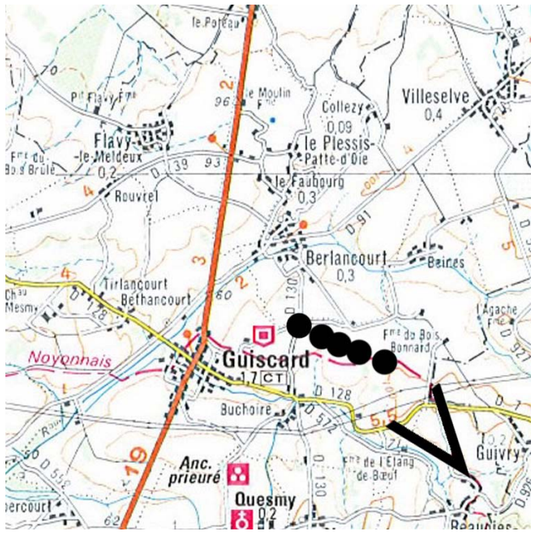

Depuis Beaugies-sous-Bois sur le Chemin de Berlancourt, GRP du Tour du Noyonnais

Vue n°35

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 2 kms – Sud-Est

Localisation de la prise de vue : Beaugies-sous-Bois – Chemin de Berlancourt –90 m alt.

Commentaire : A la sortie de Beaugies-sous-Bois, L'intégration du projet depuis le GR de Pays Tour du Noyonnais est importante car il fait partie, comme itinéraire de découverte, de l'image de ces paysages. Le projet de Guiscard est partiellement visible car il est masqué derrière des écrans végétaux et le relief. L'insertion du projet éolien à proximité visuelle de la ligne haute tension, la présence de nombreux éléments verticaux favorisent son intégration dans ce paysage rural ouvert. De plus, les éoliennes projetées paraissent petites en comparaison avec les éléments de premier plan qui ponctuent le paysage et donnent au projet une impression d'éloignement.

Impact : L'impact paysager est très modéré par le relief, les boisements , les arbres isolés et des effets de profondeur de champ qui favorisent une bonne intégration dans le site.

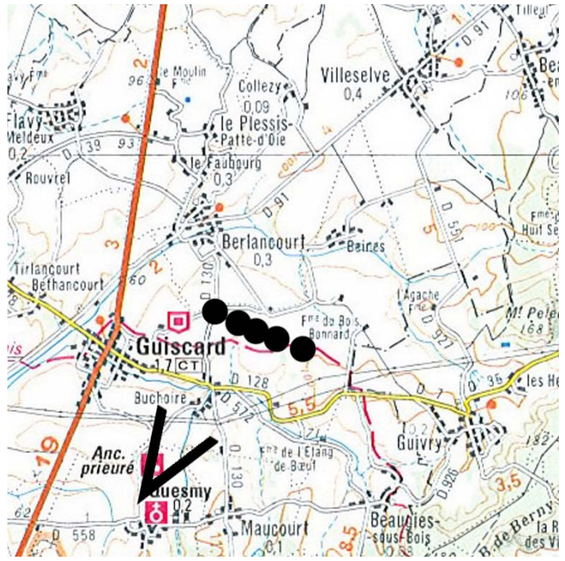

Depuis Quesmy à la croisée de la rue principale et de la rue du Château

Vue n°41

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 2,5 km – Sud

Localisation de la prise de vue : Quesmy – Rue principale – 85 m alt.

Commentaire : L'observateur est situé ici à la sortie du Quesmy en regardant vers le Nord. Le projet éolien de Guiscard est partiellement visible. Le relief masque en partie les mâts des éoliennes projetées et le bois du Brûlé constitue un écran végétal qui masque tout ou partie de 3 des éoliennes projetées. Les effets de perspectives créés par le projet de Guiscard et le Parc de Villeselve en arrière-plan autant que l'implantation linéaire du projet soulignent et accompagnent les lignes de crête à l'horizon.

Impact : L'impact paysager est modéré par le relief et les effets de masque des boisements existants qui favorisent une bonne intégration dans le site.

Depuis la RD 932 entre Noyon et Ham à proximité de l'entrée de Guiscard – vue N°40 bis

Depuis la RD 932 entre Noyon et Ham à proximité de l'entrée de Guiscard – vue N°40

Vue n°40 et 40 bis

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 2,5 kms – Sud-Ouest

Localisation de la prise de vue : Guiscard - RD 932 – 82 m alt.

Commentaire : Depuis la route départementale D932, avant l'entrée dans Guiscard, la route offre un panorama ouvert sur le projet d'éoliennes. Depuis la prise de vue n°40bis, on aperçoit aussi le projet éolien de Villeselve-Brouchy au-dessus du vallon de la Selve où se niche le village de Guiscard. Comme le montre la prise de vue, sur la droite de la vue N°40bis et la vue N°40, l'implantation du projet se fait par une bonne insertion dans le même plan visuel que la ligne haute tension, à la fois en termes d'échelle et de dimensionnement. L'alignement des cinq éoliennes produit un effet de perspective repris par les pylônes de la ligne HT vers la droite (vue n°40) et guide le regard vers les boisements des Monts du Noyonnais en soulignant la ligne d'horizon.

Impact : L'impact visuel est considérablement atténué par l'implantation du projet d'éolienne à proximité de la ligne HT, la perspective créée met en scène les horizons boisés des Monts du Noyonnais.

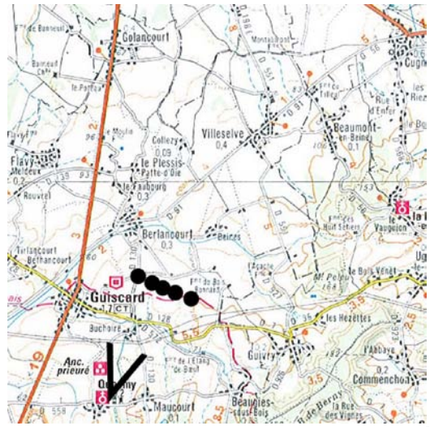

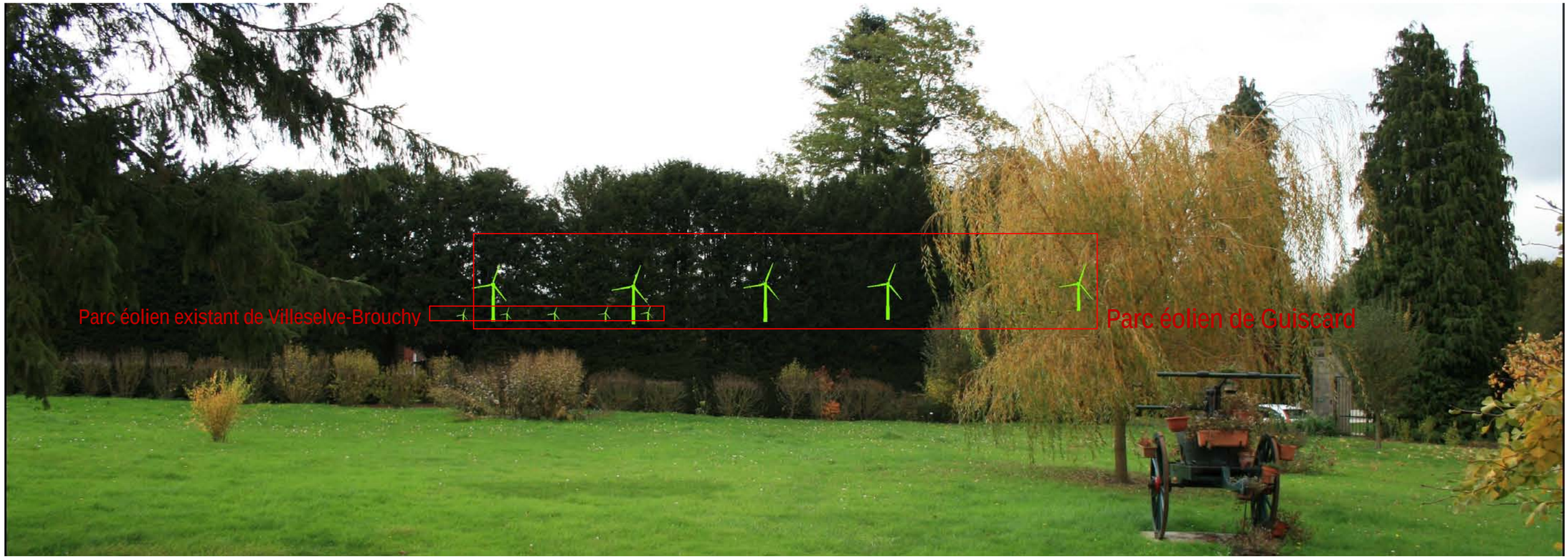

Depuis le village de Quesmy au lieu-dit « Le Château » (représentation en vert des éoliennes projetées non visibles depuis ce point de vue, avec au premier plan le parc de Guiscard et au second plan le parc de Villeselve-brouchy)

Vue n°33

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 2,5 km – Sud-Ouest

Localisation de la prise de vue : Quesmy – 'Le Château' – 76 m alt.

Commentaire : L'observateur regarde vers le nord. Les écrans végétaux forment des écrans opaques qui masquent totalement les visibilités sur le projet éolien de Guiscard et le Parc de Villeselve-Brouchy.

Impact : Aucun impact de visibilité depuis le Château à Quesmy n'est perceptible.

Conclusion sur les vues rapprochées

Les **vues rapprochées** sont variables selon la localisation de l'observateur (distance, altitude…). Ces vues permettent de se rendre compte de la **conception du projet de paysage**.

Les perspectives sont quelques fois tronquées par le cloisonnement du site (boisements et topographie). Le projet de Guiscard est majoritairement perçu comme un groupe d'éoliennes alignées. La **cohérence du projet** se ressent alors à travers différents effets : de cadrage, de perspective, d'interdistance entre les éoliennes, de rapport d'échelle avec des points d'appel paysagers.

La vue la plus sensible se situe depuis la RD 932 en provenance de Noyon, ou l'on perçoit à l'horizon le projet de Guiscard, et en arrière plan à gauche, le parc de Villeselve Brouchy.

Les effets sur les vues rapprochées permettent de **montrer la composition du projet en relation avec le paysage préexistant**.

8.4.4 Les vues immédiates du projet

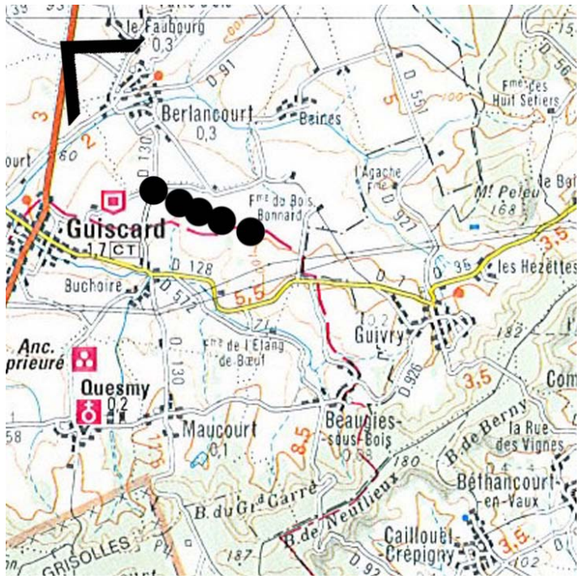

Depuis la RD 932 en provenance de Ham

Vue n°6

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 2 kms – Nord-ouest

Localisation de la prise de vue : Le Plessis-Patte-d'Oie - RD 932 – 91 m alt.

Commentaire : L'observateur peut ressentir la différence d'interdistance entre les cinq éoliennes projetées, mais il en ressort une géométrie en miroir. Elles ponctuent, soulignent et rythment la linéarité du paysage par leur alignement.

Impact : Les éoliennes apparaissent sur un plan plus proche que les monts du Noyonnais, ce qui fait se détacher leur mât par le contraste avec l'arrière-plan. La mise en valeur du relief permet une bonne intégration de la zone dans le paysage.

Depuis la rue Montplaisir à Berlancourt

Vue n°27

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : moins d'un kilomètre – Nord

Localisation de la prise de vue : Berlancourt – rue Montplaisir – 83 m alt.

Commentaire : L'observateur regarde vers le Sud-Ouest et est situé ici sur le versant opposé du Mont de Buchoire. Du fait de leur proximité à moins d'un kilomètre, les éoliennes projetées s'imposent à la vue. Cependant, les autres parcs ne sont pas visibles simultanément. De plus, depuis cette prise de vue, les cinq éoliennes projetées sont implantées derrière la ligne de crête du Mont de Buchoire qui masque une partie de leur mât. Elles créent des événements paysagers qui viennent donner une échelle et un effet de perspective à un paysage très ouvert qui semble plat et soulignent par contraste les lignes de forces des boisements des Monts du Noyonnais à l'horizon.

Impact : L'impact paysager est limité et modéré par la mise en scène du paysage, la création d'un nouveau rapport d'échelle et de perspective.

Depuis la D128, de la Pommeroye à Guiscard

Vue n°36

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 1 km – Est

Localisation de la prise de vue : La Pommeroye – D128 – 106 m alt.

Commentaire : La D128 entre la Pommeroye et Guiscard depuis Chauny est principalement empruntée pour la desserte locale. Au niveau de ce point de vue, elle croise aussi le GR du Pays Noyonnais, qui a pour but de faire découvrir la région du Noyonnais aux randonneurs. L'image du territoire est perçue à travers ce sentier, l'intégration des éoliennes depuis le GR est donc importante. L'observateur est ici proche de la zone du projet de Guiscard. On remarque que les cinq éoliennes sont vues de profil. Elles apparaissent presque tout à fait alignées de ce point de vue. L'échelle au niveau visuel des éoliennes est équivalente à celle des pylônes de la ligne HT. Les éoliennes prévues à Languevoisin-Quiquery, dans la même perspective, seront perceptibles par temps clair. Dans le même angle de vue, on perçoit également les trois parcs éoliens de Hombleux, Balâtre et Voyennes à droite de la prise de vue.

Impact : Leur implantation proche du passage de la ligne HT favorise leur intégration. Il limite aussi leur impact depuis la D128 par le regroupement d'éléments verticaux dans ce paysage ouvert et par des rapports d'échelle équivalents et équilibrés. De la même façon, leur implantation de façon quasiment alignées diminue leur impact visuel, le groupe des cinq éoliennes est structurant dans le paysage d'openfields. La covisibilité avec l'ensemble des projets au Nord-Ouest de Guiscard est par ailleurs assez limitée au vu de sa distance. L'observateur aura une vision conjointe avec les parcs de Hombleux et de Rouy le Petit, mais pourra également voir le parc de Villeselve-Brouchy s'il tourne la tête plus à droite.

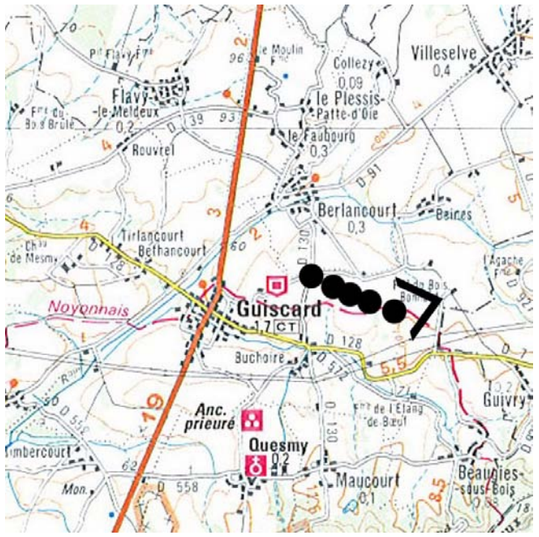

Depuis la ferme du Bois Bonnard

Vue n°37

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 1 km – Est

Localisation de la prise de vue : Guiscard – Ferme du Bois Bonnard – 93 m alt.

Commentaire : L'observateur regarde vers l'Ouest ; il est situé ici sur le versant opposé du Mont de Buchoire. Les cinq éoliennes du projet de Guiscard sont visibles depuis ce point de vue. Implantées en alignement, elles créent un effet de perspective qui guide le regard vers les éléments verticaux du paysage et les révèlent : hameau de Montplaisir, arbres isolés et bosquets qui se détachent sur la ligne d'horizon. Le pied des mâts est partiellement masqué par le relief de la crête. Les autres parcs et projets ne sont pas visibles simultanément.

Impact : L'impact paysager est modéré par le relief et la création d'un effet de perspective qui révèle les ponctuations du paysage et souligne la ligne d'horizon.

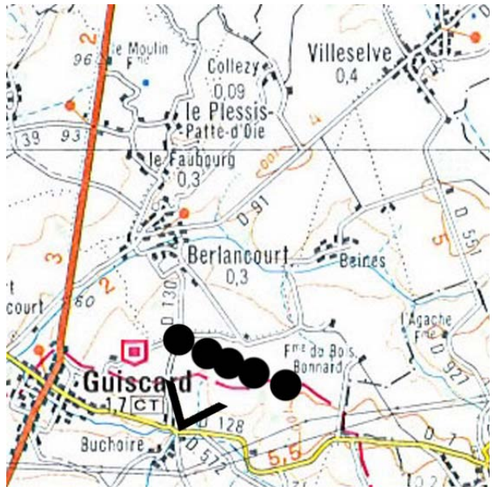

A l'entrée du hameau de Buchoire à Guiscard

Vue n°4

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : moins d'1 km – Sud

Localisation de la prise de vue : Guiscard - RD 128 – 62 m alt.

Commentaire : Depuis la route menant à Guiscard, sur le versant doux opposé au site d'implantation du vallon de la Verse de Beaugies, les trois éoliennes ciblées sur la photo paraissent dominantes, étant implantées sur le mont d'Ugny.

Impact : L'impact est dominant en entrée/sortie de hameau, mais la distance minimale et le vallonnement souligné ne donnent pas l'impression à l'observateur d'être écrasé.

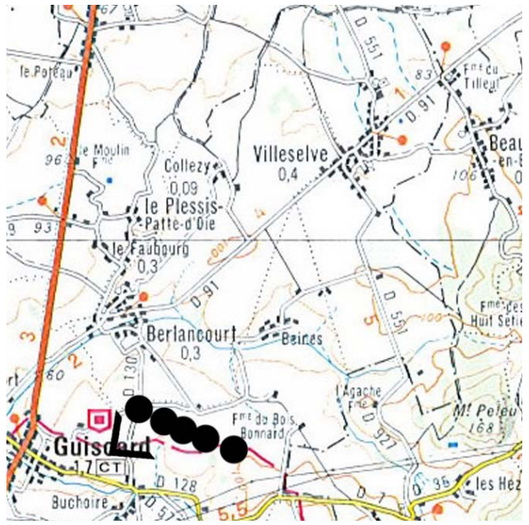

Depuis le GR de Pays Tour du Noyonnais

Vue n°5

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : moins d'un kilomètre – Sud-Ouest

Localisation de la prise de vue : Guiscard – GRP Tour du Noyonnais – 90 m alt.

Commentaire : Comme pour la vue n°36, c'est ici l'image du territoire qui est perçue depuis ce sentier de randonnée. L'observateur se situe dans l'autre sens, regarde vers l'Est. Quatre éoliennes sont dans l'angle de vue. Les autres parcs ne sont pas visibles simultanément. Comme l'implantation des éoliennes de la zone est établie parallèlement au chemin, la perspective apporte une mise en valeur du paysage en profondeur.

Impact : L'impact paysager est modéré par la perspective offerte par le projet depuis ce point de vue.

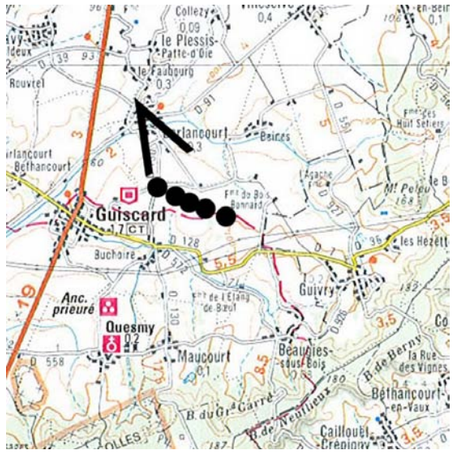

Depuis le croisement de la rue de l'Eglise et de la rue Agathon Lanne à Berlancourt

Vue n°29

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 1,5 kms – Nord-ouest

Localisation de la prise de vue : Berlancourt - rue Agathon Lanne – 75 m alt.

Commentaire : L'observateur est ici dans le bourg de Berlancourt depuis le versant opposé au mont de Buchoire. Depuis la place à la croisée des rues de l'Eglise et d'Agathon Lanne, deux des éoliennes projetées sont visibles en arrière plan derrière le bâti du village. La situation du village dans le vallon de la Verse de Guivry limite très fortement la visibilité du projet. La densité du bâti et des structures végétales du centre masquent en très grande partie le projet éolien. De plus, l'implantation des éoliennes projetées dans la continuité de l'alignement d'arbres sur la gauche de la prise de vue crée un effet de perspective et de cadrage qui donne de la profondeur à la vue. Leur échelle parait plus petite en comparaison avec les points d'appel et l'échelle créés par cet alignement.

Impact : L'impact visuel depuis Berlancourt sur le projet éolien est très limité en raison de sa situation en contrebas dans le vallon, de l'implantation du bâti et des structures végétales. L'implantation des éoliennes projetées contribue à leur intégration et à la mise en scène du paysage.

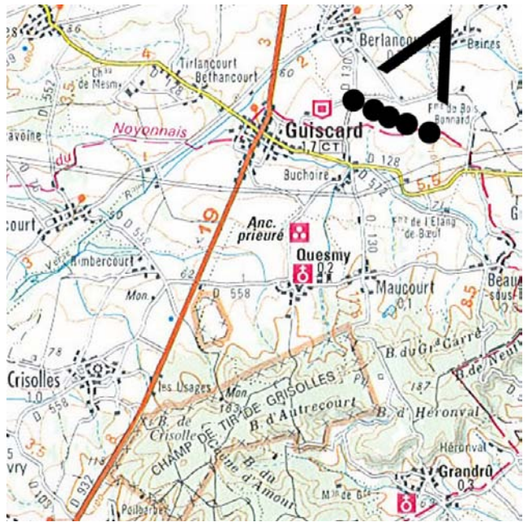

Depuis le sud du Hameau de Beines, le ruisseau de la Verse (représentation en vert des éoliennes masquées derrière la haie)

Vue n°23

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : environ 1 km – Nord-est

Localisation de la prise de vue : Guiscard - Hameau de Beines – 69 m alt.

Commentaire : L'observateur est ici au hameau de Beines situé dans le vallon de la Verse de Guivry. Les cinq éoliennes projetées sont masquées complètement durant la saison de végétation par un rideau d'arbres associés au cours d'eau. En hiver, les éoliennes projetées sont éventuellement visibles à travers l'écran formé par les troncs des arbres. De plus, l'échelle des éoliennes projetées est nettement inférieure visuellement à celle de la végétation et partiellement masquée par le relief, l'observateur étant ici situé en contrebas du Mont de Buchoire.

Impact : L'impact visuel depuis le hameau de Beines est quasiment nul en raison de la présence d'un alignement continu et dense d'arbres le long du ruisseau de la Verse de Guivry.

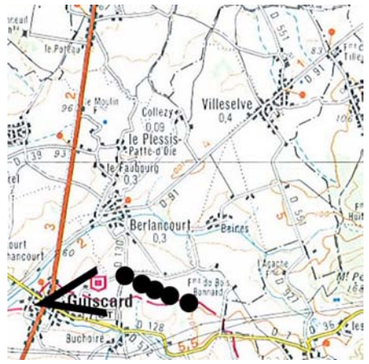

Depuis la place de Magny à Guiscard (représentation en vert des éoliennes non visibles depuis ce point de vue)

Vue n°39

Situation par rapport à l'éolienne projetée la plus proche : 1,5 kms – Sud-ouest

Localisation de la prise de vue : Guiscard - RD 932 – 61 m alt.

Commentaire : L'observateur est ici dans le bourg de Guiscard. Depuis la place de Magny, le projet n'est pas visible. La position du bourg dans le vallon de la Verse de Beaugies, la densité du bâti et des structures végétales du centre masquent complètement l'ensemble des éoliennes projetées.

Impact : Aucun impact du projet sur le centre bourg de Guiscard. Il n'existe aucune visibilité de la zone d'éoliennes projetées depuis le bourg en raison de sa situation en contrebas, de l'implantation du bâti et des structures végétales.

Conclusion sur les vues immédiates

Les vues immédiates offrent souvent une vision des éoliennes dans leur intégralité. Ces vues sont alors peu sensibles et créent même des effets de perspective ou d'accompagnement du paysage. Certaines covisibilités existent avec d'autres parcs ou projets (depuis le GR notamment), mais sont plus rares à cette distance. Les éoliennes ne dominent pas les villages à proximité d'où elles sont invisibles ou extrêmement discrètes.C'est à cette échelle qu'il s'agit de porter une attention toute particulière aux détails d'implantation et aménagements des installations (chemins d'accès, locaux techniques…).

En vue immédiate les monts du Noyonnais constituent un fond de perspective sur la partie sud pour les vues prises du nord.

Les éoliennes introduisent un nouveau rapport d'échelle sans pour autant imposer de rupture d'échelle à l'observateur.

Egalement leur implantation oscillant autour d'une altitude constante et tendant vers un alignement parallèle aux moulins de Guiscard et de Guivry, souligne le plateau à travers les buttes. Si les éoliennes offrent une nouvelle lecture du plateau à l'interfluve de l'Oise et de la Somme, l'impact visuel restre très limité depuis les espaces bâtis ou habités et depuis les fonds de vallons ou fonds de micro-vallées marqués par des ripisylves telles celles de la Verse.

9 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Les 45 photomontages présentés dans le carnet de photomontages rendent compte des impacts paysagers attendus pour le parc éolien de Guiscard.
Les impacts peuvent être analysés en particulier à trois niveaux :

- Covisibilités avec les sites patrimoniaux,
- Covisibilités avec les autres parcs éoliens,
- Visibilité depuis les habitations de proximité.

9.1 Covisibilités avec les sites patrimoniaux

Le relief et la couverture végétale encore dense parfois rendent les covisibilités très difficiles entre le parc éolien et les sites remarquables.

Le projet présente donc très peu d'impacts paysagers au regard des covisibilités avec ces sites patrimoniaux.

9.2 Covisibilités entre projets éoliens

Les covisibilités entre projets éoliens autour du site étudié seront inévitables, au regard de la proximité d'autres parcs et du paysage assez ouvert.

La plus forte covisibilité sera celle entre le projet et le parc de Villeselve-Brouchy, juste au nord-est du secteur, à 4,5 kms. Il se situe sur la plaine de la Somme, un environnement plus plat que la vallée de la Verse. Sa position plus ou moins à niveau et la faible distance qui le sépare de notre secteur engendre une covisibilité forte, notamment depuis la RD 937 entre Cugny et Ham, depuis la RD 932 quand l'on provient de Noyon surtout, et le long de la RD 128. De plus l'orientation commune Nord-Ouest – Sud-Est avec le parc éolien existant de Villeselve-Brouchy contribuera à intégrer le projet de Guiscard.

La covisibilité avec le parc de Hombleux apparaît un peu moins forte, car plus distant (8 km). Les covisibilités sont ainsi moins évidentes, mais existent au niveau de la RD 930, notamment entre Nesle et Roye, et depuis les villages périphériques au sud-est de la zone de projet comme Guivry.

Dans le périmètre plus éloigné, à une distance de plus de 12 km au nord-ouest du projet de la Verse, d'autres parcs sont construits ou accordés, à Voyennes, Balâtre et Languevoisin-Quiquery,.On trouve également le parc éolien de Clastres, 4 éoliennes, que l'on distingue entre Clugny et La-Neuville-en-Beine à plus de 15km au nord-est. Les possibilités de covisibilités sont beaucoup plus faibles à ces distances.

9.3 Perception locale du parc éolien

Le bâti, la végétation et les autres infrastructures telles les lignes hautes tensions, contribuent à atténuer la prégnance des éoliennes. Egalement, la mise à distance des éoliennes depuis les espaces fréquentés, tels les routes et autres espaces publics villageois, n'impose pas de rupture d'échelle avec l'observateur.

10 COMPOSITION PAYSAGERE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET EOLIEN

10.1 Implantation des éoliennes et plantation des abords de voiries structurant pour l'espace communal

10.2 Le projet d'accompagnement du projet éolien dans son contexte urbanistique

Photos du Plan Local d'Urbanisme de Guiscard, source : Mairie de Guiscard
(ligne verte continue : Tour de ville du P.L.U. – ligne verte en pointillé projet de plantation dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet éolien)

11 EFFETS LIES AU CHANTIER DE CONSTRUCTION

Les travaux ont des effets directs et indirects sur le paysage de proximité : la réalisation ou l'élargissement des voies d'accès, les terrassements, parfois l'arrachage d'arbres, le compactage du sol, la destruction de murets, ... les conséquences sont nombreuses et variées comme l'artificialisation partielle ou totale du site (chemins, talus, zones sans végétaux, etc.).

11.1 L'aménagement du site et des pistes d'accès

Afin d'acheminer les différents composants des aérogénérateurs et d'en assurer le montage, les voies d'accès doivent permettre le passage d'engins de transport et de levage importants. Il est parfois alors nécessaire de créer des voies d'accès au site ou d'élargir des pistes existantes. Certaines mesures techniques doivent être respectées, pour limiter, voire supprimer les impacts liés aux voies d'accès tels la limitation des apports de matériaux, les débroussaillages, les remaniements de la piste en fin de chantier. Dans la mesure du possible, on utilisera les chemins existants.

De la même façon, l'itinéraire emprunté par les convois devra être choisi afin de minimiser les corrections de virages et/ou les atteintes aux ouvrages (pont, murets,...) et la taille ou l'abatage d'arbres. Les chemins cadastraux ont une largeur de 4 mètres.

Des plates-formes de montage sont également nécessaires à l'édification des éoliennes. Ces espaces, de constitution identique à celle des pistes d'accès, sont aménagés au pied de chaque éolienne, et sont utilisés lors du montage durant la phase d'exploitation du parc. Elles sont également utilisées pour l'entreposage de matériel.

Pour le terrassement, on préférera la solution qui occasionnera le moins de mouvements de terre végétale. Celle-ci sera décapée et stockée en vue d'une redistribution ultérieure sur l'aire de montage en vue d'un ré-engazonnement.

L'aménagement des virages pour les convois de transport

Encailloutement des pistes d'accès

11.2 Le creusement des fondations, le ferraillage et la coulée du béton

La qualité environnementale du chantier doit être une préoccupation constante. Son cahier des charges prend en compte le respect de cet environnement et prévoit des procédures concernant la gestion des déchets, la circulation réglementée des engins et le respect des éventuelles parties sensibles de la zone.

Ferraillage du socle

11.3 Le raccordement au réseau

Le raccordement au réseau se fera au moyen de câbles entièrement enterrés, selon un tracé suivant le plus souvent les voies d'accès. Aucun apport ou retrait de matériaux du site n'est nécessaire : ouverture de tranchées, mise en place de câbles et fermeture des tranchées seront opérées en continu, sans aucune rotation d'engins de chantier.

11.4 L'accompagnement et la re-végétalisation du site

Après montage de l'éolienne, la dernière étape de la construction consistera en la remise en état de la zone. Cela comprend le ramassage des éventuels déchets de chantier, la remise en état de toutes les voies d'accès, y compris des abords de ces voies, l'évacuation des excédents de déblais, et la revégétalisation des surfaces terrassées. Des semis seront effectués, notamment à la base des éoliennes pour rapidement recouvrir d'herbe les fondations.

Coulage du socle

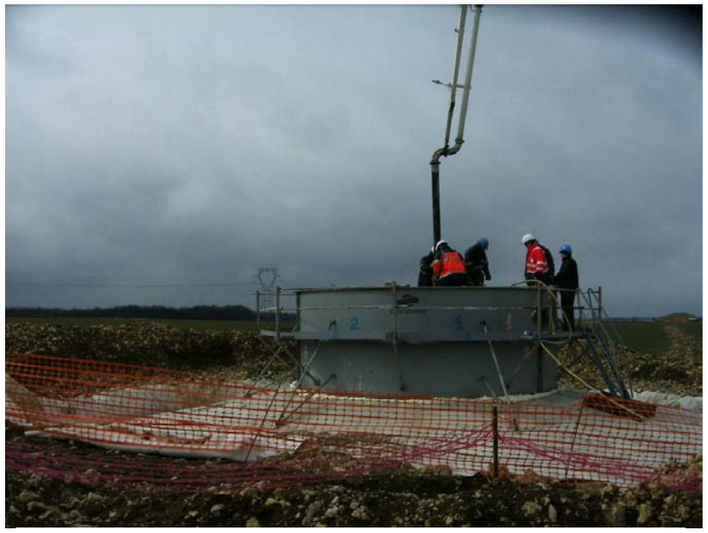

Avant mise en place de la virole, finalisation du socle après talochage et curage de ce dernier

Emprise au sol de l'éolienne après recouvrement de la fondation par de la terre végétale

11.5 Synthèse des impacts paysagers liés à la phase chantier

Par le maintien de structures bocagères et du fait d'un relief doucement ondulé, le paysage est en mesure d'absorber en partie les « traces » du chantier : les pistes d'accès, les plates-formes de montage ou encore le poste de livraison qui sera intégré par de légers nivellements.

La création de chemin d'accès sera réduite à son minimum grâce à l'utilisation des chemins existants. Les mesures d'intégration des postes de transformation au tumulus au pied de l'éolienne et la végétalisation des surfaces terrassées après chantier permettront de limiter l'aménagement aux seules éoliennes principalement.

Enfin le poste de livraison sera néanmoins peu visible au loin compte tenu de la mise à distance des éoliennes depuis les routes et chemins.

Le respect de l'ensemble de ces mesures minimisera les impacts du chantier sur le paysage local.

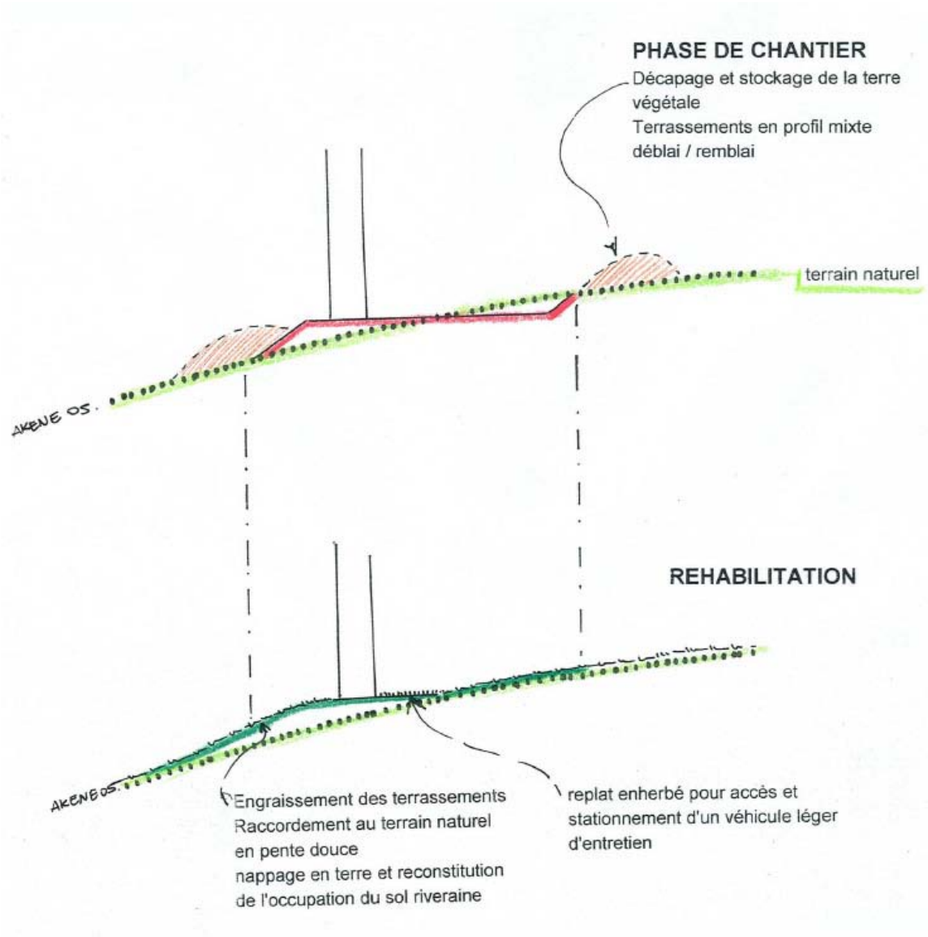

Figure 29 : Principe de terrassement et de revégétalisation des plates formes (Source : AKENE)

12 CONCLUSION DE L'ETUDE

En premier lieu, l'impact du projet éolien sur le paysage est donc globalement faible par rapport aux enjeux paysagers relevés. La physionomie du territoire, marquée par les micro-vallées de part et d'autre de la ligne de partage des versants de l'Oise et de la Somme, empêche toute covisibilité significative avec des monuments historiques situés dans ces vallées dont notamment la Cathédrale de Noyon dans la vallée de l'Oise. Et au-delà de minimiser ses impacts sur le paysage, la composition du parc éolien vient rappeler par son alignement parallèle à celui des deux moulins de Guivry et Guiscard, l'historique exploitation éolienne du site. Le parc éolien de Guiscard propose sur le chemin de grande randonnée du Noyonnais un évènement témoignant le rapport commun à la ressource éolienne qu'entretenaient et qu'entretiennent encore les Hommes sur le territoire.

Egalement, c'est dans un territoire accueillant déjà plusieurs parcs éoliens que le parc éolien de Guiscard s'intégrera au paysage contemporain du plateau intégrant en lui-même l'éolienne comme un de ses éléments constitutifs De plus le site de Guiscard et ses éoliennes respectivement marque et signalent le seuil d'un plateau particulièrement consacré à l'énergie éolienne, contrastant fortement avec les Mont du Noyonnais, boisés et n'étant pas adaptés à ce type de moyen de production.

En deuxième lieu, la prise en compte de l'urbanisation caractérisée par une concentration en vallée, le long de la RD se traduit par le choix d'un site préférentiel élargi à plus de 600 m des lieux habités.

Par ailleurs, le projet éolien, par sa qualité d'intégration et de composition paysagère et par sa vocation énergétique contribue à insuffler un élan de projet sur l'espace communal.

En effet, tout d'abord en matière de paysage et d'urbanisme, dans le but de réduire les effets du parc éolien sur le paysage, un projet de plantation complémentaire à l'implantation des éoliennes est l'occasion de structurer par le végétal le développement urbain de Guiscard. En ce sens, le projet d'implantation d'éoliennes de Guiscard se place en dialogue direct et assumé avec l'ensemble architectural de l'ancien moulin venant conforter le sens et la vocation des buttes sur la commune sans pour autant créer de rupture d'échelle avec des éléments du patrimoine bâti. D'autant plus, qu'au-delà des mises à distances des éoliennes vis-à-vis d'éléments bâtis patrimoniaux, le relief exacerbé par les boisements isole le site en question des vallées qui concentrent la majeure partie du patrimoine bâti en ville, notamment pour la vallée de l'Oise et de la Somme.

Ainsi, les buttes de Guiscard prédisposées à poursuivre l'exploitation éolienne s'offrent comme un paysage dans lequel les héritages du terroir et du territoire urbain seront mobilisés pour être réinterprétés par un projet complet d'implantation d'éoliennes avec l'accompagnement d'un projet de plantations.

Puisqu'un projet éolien dépasse les préceptes d'un projet uniquement infrastructurel et qu'il se traduit en terme de composition, d'intégration et qui s'accompagne d'un projet de plantation sur le secteur communal concerné, alors, l'enjeu de l'intégration peut répondre plus globalement à des enjeux paysagers, voire urbanistiques à l'échelle communale notamment sur les problématiques :

- D'entrée de ville
- D'encadrement des futures extensions villageoises ou de requalification d'espaces publics
- De valorisation foncière de parcelles communales
- De mise en scène particulière du patrimoine liée à l'exploitation éolienne du site.

Enfin, en termes de stratégie de production d'énergie, le projet éolien de par les investissements qu'il ménage peut amorcer un réel projet communal de production d'énergie en favorisant le panachage des sources de production pour une meilleure économie d'énergie à moindre coût. Par exemple, l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur au bois, d'une chaudière au bois collective ou encore d'un projet de production de biogaz par méthanisation sont envisageables dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet éolien. D'autant plus que ces projets peuvent se développer tout particulièrement sur un territoire agricole actif et en partie boisé.

Pour ces raisons, les éoliennes sur Guiscard, constitueront une nouvelle composante paysagère intégrée de façon cohérente au « Grand Paysage » des buttes du Noyonnais et s'offrent comme un vecteur de développement durable pour la commune.